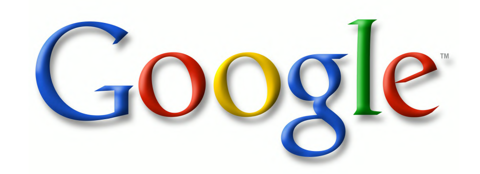
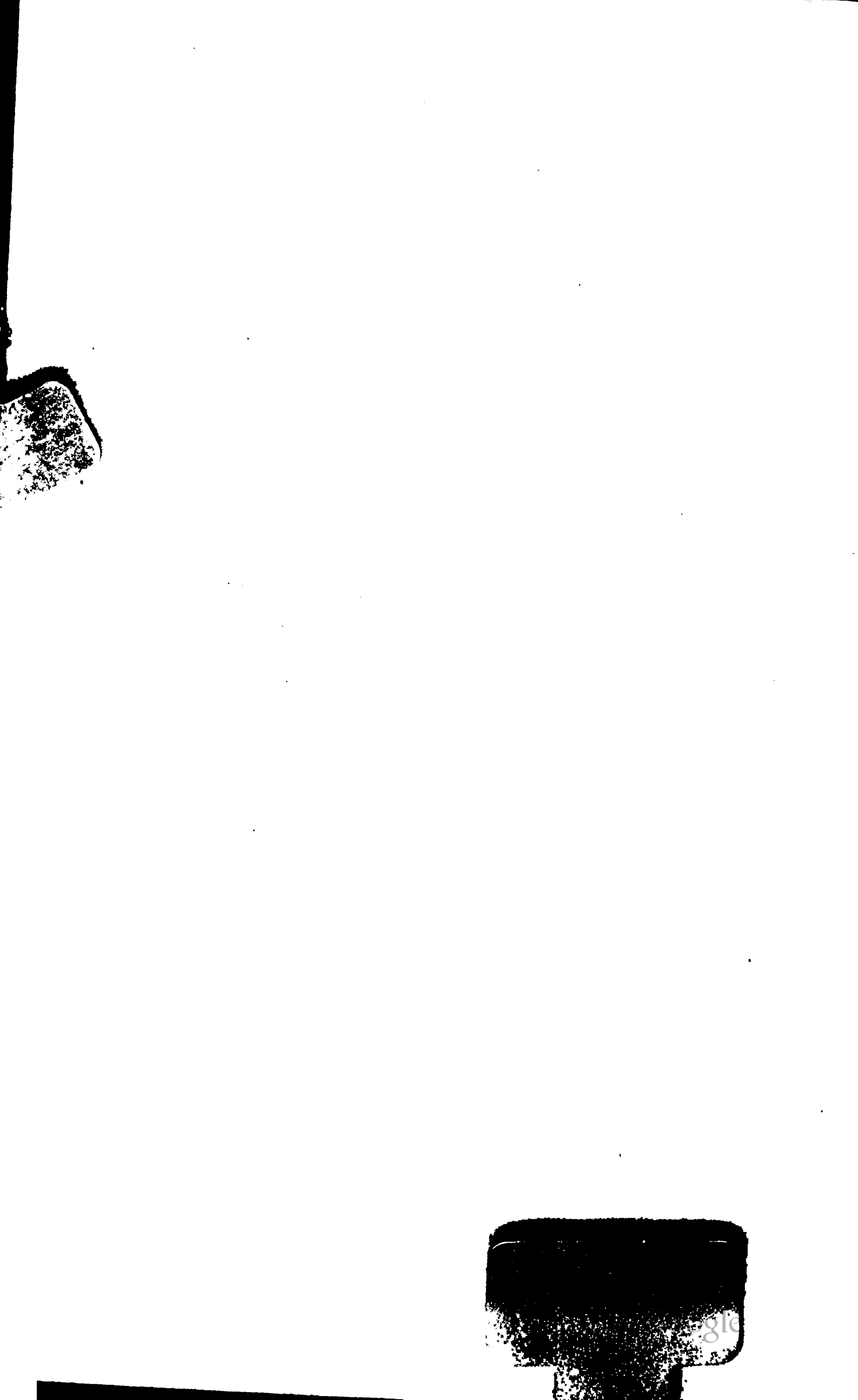

Google



LE PSEUDO-SYNODE

CONNU DANS L'HISTOIRE SOUS LE NOM DE

BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE

ORLÉANS, IMP. DE GEORGES JACOB, CLOÎTRE SAINT-ÉTIENNE, 4.

LE PSEUDO-SYNODE

CONNU DANS L'HISTOIRE SOUS LE NOM DE

BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE

ÉTUDIÉ

D'APRÈS SES ACTES RETROUVÉS EN SYRIAQUE

PAR

M. l'abbé MARTIN,

CHAPELAIN DE SAINTE-GENEVIÈVE



PARIS

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

15, QUAI VOLTAIRE, 15

1875

A SA GRANDEUR

MGR GRIMARDIAS, ÉVÊQUE DE CAHORS.

HOMMAGE RESPECTUEUX !

Abbé MARTIN,

Chanoine honoraire de Cahors, Chapelain de Sainte-Geneviève.

INTRODUCTION

Des événements, dont il est inutile de faire en ce moment le récit, nous ayant mis en rapport avec l'éditeur des *Actes syriaques du Brigandage d'Éphèse* (1), il ne nous fallut pas longtemps pour saisir l'importance des documents qu'il avait entre les mains, et comme il voulut bien nous communiquer les épreuves de son livre, nous nous hâtâmes, après en avoir obtenu l'autorisation, de signaler au

(1) Ces Actes nous ont été conservés par le manuscrit 14530 du Musée Britannique, dont on peut voir la description dans W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts in the British Museum acquired since the year* 1838, in-4. Londres, 1872, t. II, p. 1027-1030. — Mr S. C. G. Perry, qui va publier le texte syriaque et la traduction anglaise, a donné déjà, en 1867, un aperçu de son travail, dans une brochure dont voici le titre : *An ancient syriac document, purporting to be the record, in its chief features, of the second synod of Ephesus, and disclosing historical Matter interesting to the church at large*. (Oxford, 1867, in-4 de XVIII-24 pages (*privately printed*).

monde savant l'intéressante découverte qu'on venait d'accomplir de l'autre côté de la Manche (1).

Nous allâmes même bientôt plus loin, et nous songeâmes à exécuter pour la France ce que M. Hoffmann, avec son exactitude et son érudition accoutumées, avait déjà fait pour l'Allemagne. Ce jeune savant venait de donner une traduction intégrale du texte syriaque, faite sur le manuscrit même, pendant quelques semaines passées à Londres, en 1869 (2). Nous avons eu cette traduction sous les yeux en faisant la nôtre, et quoiqu'il nous soit arrivé plus d'une fois de nous écarter de la manière de voir de M. Hoffmann, nous devons néanmoins rendre un hommage public au soin qu'il a mis à exécuter une œuvre aussi délicate. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire que sa traduction nous a été plus d'une fois d'un grand secours. On peut le voir, du reste, en parcourant celle que nous avons donnée dans la *Revue des sciences ecclésiasti-*

(1) Voir la *Revue des questions historiques,* 1874, livraison de juillet, 5-59. Plusieurs fragments du travail que nous avons publié il y a un an reparaissent ici, mais complètement remaniés. Il nous suffit, pensons-nous, d'en faire, une fois pour toutes, l'observation.

(2) G. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung Zu Ephesus am. XXII. August. CDXLIX, aus einer syrischen handschrift vom jahre DXXXV, übersezt von dr. G. Hoffmann ordentlichem professor der morgenlœndischen sprachen.* Kiel, 1873, in-4 de 107 pages.

ques (1). Nous citons fréquemment celle de M. Hoffmann ; nous la corrigeons quelquefois, mais nous l'apprécions toujours. Nous prions M. Hoffmann d'agréer ici l'expression de notre estime pour son savoir et l'hommage de notre reconnaissance pour sa bienveillante amitié.

Muni de l'autorisation de Mr S. G. F. Perry, et aidé de la traduction de M. Hoffmann, nous nous mîmes à l'œuvre. Nous nous décidâmes même à prendre le *Brigandage d'Éphèse* comme sujet de thèse pour le doctorat en théologie. Il le méritait bien, et tout le monde conviendra, après avoir lu ce court volume, que le sujet pourrait fournir matière à une étude beaucoup plus étendue. Ce n'est pas, en effet, une seule question d'histoire que soulève le fameux conciliabule; c'est un faisceau de questions de tout genre qu'on voit surgir autour de son nom : questions d'histoire, questions de théologie, questions de droit canon, questions de philosophie sociale, tout vient se grouper autour de lui.

Le point qui fait le fond du débat nous porte, de prime abord, sur les sommets de la théologie et nous rappelle une des plus grandes agitations reli-

(1) Il a été fait un tirage à part de deux cents exemplaires de cette traduction. On peut se la procurer chez M. Maisonneuve, quai Voltaire, 15.

gieuses dont le monde chrétien ait conservé le souvenir; les événements qui ont préparé ou accompagné cette agitation forment une des portions les plus intéressantes des annales de l'Église; les conséquences que ces événements ont eues laissent à travers les siècles des traces qui n'ont pas encore disparu, et réveillent dans les âmes croyantes quelques-uns de ces sentiments qui les font vibrer jusque dans leurs profondeurs. On voit passer sous ses yeux les plus grands noms et les plus célèbres figures du passé; on se trouve aux prises avec les difficultés les plus embarrassantes; on se heurte aux jugements les plus contradictoires; on se meut au milieu des passions les plus vives; tout enfin contribue à faire du *Brigandage d'Éphèse* le centre d'un cycle d'études du plus grand intérêt. Envisagé de ces hauteurs, ce n'est pas un petit volume, mais plusieurs, qu'il aurait fallu écrire pour retracer convenablement le récit de la grande lutte eutychienne. Le sujet, du reste, se partagerait naturellement en trois parties bien distinctes: les événements qui précèdent le conciliabule ou les origines du monophysisme; les événements qui s'accomplissent au conciliabule ou l'apparition du monophysisme, et enfin les événements qui suivent le conciliabule, ou l'établissement définitif du monophysisme. Ce

serait là un plan naturel; mais, en le mettant à exécution, nous dépasserions notre but, sans compter qu'il faudrait plusieurs années de travail, pour le réaliser sérieusement.

Nous nous sommes donc placé à un point de vue moins élevé, mais plus pratique ; et voulant simplement mettre le lecteur à même de comprendre les Actes du Brigandage d'Éphèse, nous nous sommes contenté d'exposer les événements qui ont précédé ou accompagné le conciliabule. Les documents nouveaux nous ont été ici d'un grand secours ; nous avons mis à profit leurs données, et, grâce à eux, nous sommes parvenu à résoudre quelques questions de chronologie ou d'histoire demeurées insolubles jusqu'à ce jour.

Dans notre récit, nous avons évité de porter des jugements sur les hommes et sur les événements, autant que cela nous a été possible. Nous n'avons pas pu néanmoins échapper toujours à la nécessité de juger, et souvent il nous a fallu caractériser par une phrase ou par un mot les personnages que nous avons rencontrés sur notre route. Avons-nous toujours gardé la mesure qui convenait? N'avons-nous pas dépassé les bornes permises, et ne nous sommes-nous pas laissé quelquefois influencer par le talent ou par la renommée ? On

le verra par la suite ; nous n'oserions pas affirmer que notre pied n'a jamais glissé sur le chemin où il nous a fallu marcher. Notre tâche n'était pas, en effet, tout à fait facile ; nous avons dû côtoyer toujours des écueils et longer partout des abîmes. Si, d'une part, Dioscore (1) et Eutychès ont mérité d'encourir la réprobation qui a frappé leur mémoire, il ne nous était pas possible, d'autre part, d'excuser absolument leurs adversaires, car Ibas, Théodoret et Domnus ont laissé dans l'histoire des noms sur lesquels planent, comme autant de nuages sombres, des souvenirs néfastes. Ils avaient sans doute raison dans la controverse dont le pseudo-synode d'Éphèse, la condamnation de Flavien et l'absolution d'Eutychès forment les points culminants; mais étaient-ils complètement irrépréhensibles ? N'avaient-ils pas donné prise dans le passé, et ne donnaient-ils pas même prise dans le présent aux soupçons et à la calomnie ? Leurs pa-

(1) Nous avions espéré trouver quelques renseignements utiles dans une vie de Dioscore qui semblait exister au Musée Britannique. Malheureusement cette vie ne s'y trouve qu'à l'état de fragments illisibles. Depuis que ce volume est sous presse, nous avons découvert cette même vie dans le manuscrit syriaque 234 de Paris, f° 29-61 (voir Zotemberg, *Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens*, p. 189, col. 1); mais elle ne contient rien qui ait rapport au *Brigandage d'Éphèse*. Il y aurait cependant quelques détails à extraire au sujet du concile de Calcédoine.

roles, leurs actes, leurs écrits, leurs liaisons avec Nestorius ou avec ses partisans ne les rendaient-ils pas, à bon droit, suspects à ceux qui défendaient le parti de Cyrille et de l'orthodoxie? Nous ne le pensons pas, et l'Église ne l'a pas cru davantage, puisqu'elle a fini par condamner leur mémoire, même quand ils ont été morts. Il est vrai qu'elle l'a fait de mauvaise grâce et presque par force; mais il n'est pas douteux cependant que le cinquième concile œcuménique n'ait anathématisé Théodore de Mopsueste, Théodoret et Ibas, à cause de leurs écrits (1). Tout le monde le comprend dès lors: nous avons dû tenir compte de ces condamnations, en racontant les événements ; et tout le monde comprend également qu'il nous a été impossible, en voyant les os-

(1) L'histoire du cinquième concile œcuménique est une des plus curieuses et des plus instructives qu'on puisse lire. On eut d'abord quelque peine à établir une distinction formelle entre les *auteurs* et leurs *écrits*. Diodore, Théodore, Théodoret et Ibas étant morts dans la communion des fidèles, l'Église n'a pas condamné leur *personne;* mais elle a condamné, comme elle pouvait et devait le faire, leurs écrits, dans ce qu'ils contenaient de faux ou de dangereux. C'est dans ce sens que le pape Vigile dit dans son décret de confirmation (23 février 554) : « *L'anathème que nous prononçons aujourd'hui n'est point nouveau; car nous condamnons en Théodoret ce que le concile de Calcédoine avait déjà condamné, et ce que Théodoret avait rétracté.* » (Voir Héfélé, *Histoire des Conciles,* III, p. 522-528. — Darras, *Histoire de l'Église,* XIV, 559-560. — Mansi, *Conciliorum omn. nova et ampliss. coll.*, IX, 414-420, 457-488.)

cillations de leur conduite antérieure, d'accorder à ces hommes les éloges qu'ils auraient mérités, s'ils eussent été toujours ce qu'ils furent dans cette dernière phase de la controverse eutychienne.

Si on trouve donc quelquefois sous notre plume certains mots d'éloge en faveur de Théodoret, on aura soin de les restreindre à la seconde partie de sa vie publique, qui contient en effet des choses admirables, et où cet homme paraît vraiment grand, quoiqu'il ait conservé toujours certains préjugés contre les douze chapitres de saint Cyrille.

On excusera même peut-être en partie ces préjugés, quand on verra à quel point Dioscore, Eutychès et ses partisans abusaient du nom et des écrits du grand patriarche d'Alexandrie. Il est bien vrai, sans doute, que l'Église avait approuvé, au premier concile d'Éphèse, la doctrine et les écrits de saint Cyrille; mais elle les avait approuvés dans le sens catholique et nullement dans le sens qui pouvait prêter facilement à l'hérésie. Or, les hérétiques monophysites faisaient un tel abus du IIIe anathème de saint Cyrille, qu'il n'était pas possible de les laisser se couvrir d'une si grande autorité. Tout le tort de Théodoret est d'avoir condamné ces écrits de saint Cyrille sans correctif et sans distinction. Il aurait dû montrer plus clairement en quel sens il fallait les en-

tendre et dans quel sens l'Église les avait toujours entendus.

Théodoret est un des personnages les plus marquants de l'histoire, mais un personnage qu'on ne doit jamais louer sans ajouter à l'éloge les correctifs que réclament, et ses erreurs, et ses relations avec les partisans de Nestorius. Nous n'avons pas eu à l'étudier dans toute sa vie ; si nous l'eussions fait, nous aurions peut-être mieux déterminé les traits de cette physionomie multiple et rendu un jugement plus motivé sur ses œuvres. Nous avons dû nous restreindre et porter surtout notre attention sur les dernières années de la première moitié du V[e] siècle. Toutefois, même en n'étudiant que cette période de la carrière épiscopale de Théodoret, nous jetons un regard sur le passé, un autre sur l'avenir, et cette double vue nous impose quelque réserve dans notre admiration (1).

Que deviendrait, en effet, l'histoire de l'Église si les jugements solennels des conciles et des Souverains Pontifes ne servaient pas de phare à l'historien, pour le guider à travers le dédale de faits et

(1) Le R. Père Newman a écrit une vie de Théodoret, mais nous n'avons pas eu occasion de la parcourir. D'une manière générale, nous nous permettrons d'observer que le temps n'est pas encore venu d'écrire une vie définitive de Théodoret.



d'appréciations qui forment la trame des annales ecclésiastiques ? Ne serait-ce pas s'exposer à errer sans cesse, et l'écrivain qui ne tiendrait aucun compte des jugements de l'Église ne se priverait-il pas du moyen le plus facile et le plus sûr d'arriver à la vérité ? Il n'est pas permis à un catholique de penser ou d'agir autrement : les décisions des conciles doivent le diriger dans ses appréciations, et il ne doit jamais s'en écarter, parce qu'il déserterait, du même coup, la justice et la vérité.

Un point encore sur lequel nous avons dû modifier les jugements que nous auraient suggérés les faits, tels qu'on les présente habituellement et qu'ils sont présentés par les documents les plus connus de l'histoire eclésiastique, ce sont les relations de saint Cyrille avec les patriarches d'Antioche. Si on ne tenait compte que des faits bruts, on serait tenté quelquefois d'être sévère pour ce grand homme, que l'Église a rangé cependant au nombre de ses saints, et, de fait, on a critiqué plus d'une fois, dans ces derniers temps, la conduite de ce patriarche d'Alexandrie (1). Son langage paraît quelquefois

(1) M. Amédée Thierry, dans son ouvrage intitulé, *saint Jean Chrysostôme et l'impératrice Eudoxie*. — Voir la réfutation du R. P. Largent, *Saint Cyrille et le concile d'Éphèse*. (*Revue des questions historiques,* juillet 1872.)

dur ou impérieux, et on se demande comment un patriarche d'Alexandrie osait prendre ce ton à l'égard des évêques d'Asie et même à l'égard du patriarche d'Antioche. Il y a là, évidemment, des causes mystérieuses qui doivent expliquer cette anomalie. De tels faits ne se seraient pas produits s'il n'y avait pas eu, ou un ordre de choses accepté de tous, ou des lois formelles qui les rendaient légitimes. Tel était le problème que nous nous posions à nous-même, en méditant sur les événements auxquels nous faisons allusion, et en cherchant une solution capable de satisfaire tous les esprits, quand un de nos amis a appelé notre attention sur une circonstance peu observée jusqu'à ce jour, et généralement peu mise en relief dans l'histoire ecclésiastique.

En effet, si on veut apprécier avec équité la conduite de saint Cyrille et des autres patriarches d'Alexandrie à cette époque, il ne faut pas oublier qu'ils étaient investis alors d'une espèce de suprématie, ou, à tout le moins, d'un certain droit de surveillance sur les églises d'Orient. Non seulement ils venaient les seconds dans la hiérarchie ecclésiastique, mais ils étaient, en quelque sorte, les vicaires du Pape dans les pays orientaux; le fait est certain pour plusieurs d'entre eux, pour saint Denys au IIIe siècle, pour saint Athanase au IVe et

pour saint Cyrille au Ve. Quant aux autres, quoiqu'on n'ait pas de preuves aussi évidentes de leur délégation, il est cependant impossible de la nier, car des faits nombreux et inexplicables en toute autre hypothèse viennent la démontrer. Comment, par exemple, expliquerait-on sans cela l'immixtion perpétuelle des patriarches alexandrins dans les affaires de plusieurs diocèses d'Asie ? Comment saint Grégoire de Nazianze aurait-il reçu le pallium de Pierre d'Alexandrie, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, si ce dernier n'eût pas été le légat du Saint-Siége dans les pays orientaux (1)? C'est là une circonstance à laquelle on n'a point assez fait attention jusqu'ici, et qui seule aide cependant à comprendre pourquoi les patriarches d'Alexandrie se sont si souvent ingérés dans les affaires du patriarcat d'Asie et du patriarcat de Constantinple. Il est bien vrai que le concile de Nicée, dans ses canons v^e^ et vi^e^, et le concile de Constantinople, dans son canon iie, avaient délimité les juridictions de chaque patriarcat, mais ces lois eurent de la

(1) Πρῶτον μὲν ἡμᾶς ἐγκαθίστα γράμμασιν...
Καὶ συμβόλοις ἐτίμα τῆς ἱδρύσεως.

Saint Grégoire de Nazianze, *Carminum liber secundus, Historica,* n° XI, *De vita sua,* vers 859, 862. — *Patrologie grecque* de Migne, XXXVII, col. 1088. — Cfr. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* édit. in-4, IX, 447.

peine à détruire les coutumes contraires, et au Ve siècle nous voyons encore les évêques d'Alexandrie exercer, comme autrefois, des actes d'autorité en dehors de leur territoire. C'est ainsi que Théophile vient juger à Constantinople saint Chrysostôme, et que Cyrille et Dioscore s'occupent plus tard des affaires propres au patriarcat d'Antioche. Les canons des deux premiers conciles œcuméniques n'avaient pas pénétré dans l'usage ordinaire de la vie; ils étaient presque restés comme non avenus.

Il est nécessaire d'avoir ce fait présent à la mémoire, quand on lit l'histoire ecclésiastique du IVe et du Ve siècle, si on ne veut pas manquer aux lois de la justice dans l'appréciation des hommes et des choses. Cela ne suffit point sans doute pour légitimer la conduite de tous les patriarches alexandrins, puisqu'ils allaient quelquefois contre des lois formelles de l'Église rassemblée en concile; mais il y a dans l'usage reçu, quoique contraire à ces lois, un titre qui excuse les patriarches aux yeux de la postérité. Il est fâcheux pour eux que les papes ne les aient pas accrédités plus explicitement auprès des Orientaux, ou regrettable pour nous que ces titres aient disparu; mais le fait ne nous en semble pas moins incontestable.

Ce sont là quelques principes généraux sur lesquels nous avons eu toujours les yeux fixés dans notre récit, pour éviter de tomber dans les écueils au milieu desquels il nous a fallu incessamment louvoyer.

Aurons-nous réussi à faire à chacun la part d'éloge ou de blâme qui lui revient? Ce n'est pas à nous qu'il appartient de le dire : c'est à nos lecteurs à en juger; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous n'avons poursuivi qu'un but : la justice et la vérité.

Cette étude sur le *Brigandage d'Éphèse* se divise naturellement en deux parties : la première embrasse tous les événements antérieurs au concile, la seconde tous les événements qui en signalent la tenue. A ces deux parties, il a fallu en ajouter une troisième, en forme d'introduction, l'examen critique des *Actes du Brigandage*.

Leur sort a été, en effet, assez singulier pour mériter d'être raconté ici, et le récit des vicissitudes qu'ils ont subies aide notablement à voir comment on s'est trompé si longtemps sur une assemblée qui a fait tant de bruit dans le monde. Nous ne dépasserons pas le conciliabule; nous ne jetterons même pas un regard sur l'avenir, pour essayer d'esquisser les conséquences fatales qu'a eues, pour le monde chrétien, le *Brigandage d'Éphèse*. Nous laisserons

au lecteur le soin d'accomplir cette étude et de la pousser aussi loin que bon lui semblera. Nous nous permettrons simplement de remarquer ici que les temps ne sont peut-être pas encore venus où on pourra faire l'histoire définitive du monophysisme. Pour nous, nous nous contenterons de guider le lecteur jusqu'à la sortie du concile, et nous diviserons cette étude en trois livres : le premier sera consacré à *l'examen critique des Actes*, le second à *l'histoire des événements* qui ont précédé le concile, le troisième à *l'histoire du concile même*. Ce dernier livre sera court, les Actes du concile pouvant à la rigueur en tenir lieu.

Paris, 8 juin 1875.

LIVRE PREMIER

EXAMEN CRITIQUE

DES

ACTES DU BRIGANDAGE D'ÉPHÈSE.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Doutes possibles sur l'authenticité des Actes du Brigandage d'Éphèse.

La mauvaise foi, l'esprit de parti, la vanité personnelle jouent un si grand rôle dans l'histoire du monde, qu'on n'ouvre pas, sans une certaine défiance, un volume plein, en apparence, d'étranges révélations. Il n'a jamais manqué, en effet, en ce monde, de personnalités bruyantes, qui ont cherché à se faire un nom au détriment de la réputation des autres, ou qui ont espéré immortaliser leurs œuvres en les plaçant sous le patronage des noms les plus illustres. Aussi, l'antiquité nous a-t-elle légué un nombre incalculable de pièces préten-

dues historiques, dont l'existence est due seulement aux causes énumérées plus haut. Certains esprits ont cherché dans ce genre de travaux un agréable passe-temps; d'autres ont poursuivi des rêves d'amour-propre et de vanité littéraire; plusieurs se sont fait de ces procédés une arme de guerre, pour défendre leur propre mémoire ou pour attaquer celle de leurs adversaires. Rien n'est donc moins rare, en histoire, que de se heurter à des pièces d'une origine suspecte et d'une authenticité douteuse.

N'avons-nous pas à craindre quelque mystification dans le cas présent?

Les *Actes du Brigandage d'Éphèse,* que nous publions aujourd'hui, ne seraient-ils pas l'œuvre de quelqu'un des héros de ces luttes religieuses que le Ve siècle vit éclore? Au lieu d'un recueil historique dont la découverte serait inestimable, n'aurions-nous pas entre les mains un ensemble de documents falsifiés et sans valeur?

Ce qui rend, au premier abord, ces doutes légitimes, c'est que les partis religieux, dont les dissensions et les violences tourmentèrent le Ve et le VIe siècle, recoururent souvent à l'emploi de ces armes déloyales (1). Ils ne craignirent pas de porter sur les documents de l'antiquité chrétienne une main sacrilége, et ils allèrent même souvent jusqu'à fabriquer, de toutes pièces, des documents destinés à favoriser le succès de leur cause : « Ne vous étonnez pas, écrivait saint Cyrille à Jean d'Antioche, de voir des hommes, habitués dès longtemps

(1) Évagre (*Histoire ecclésiastique,* III, 31 ; *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2663) dit : « Libros sanctorum patrum sæpe numero corruperunt. Multos quoque Apollinaris libros Athanasio et Gregorio Thaumaturgo et Julio falso ascripserunt. »

à pervertir tout ce qui est honnête, détourner mon langage de son sens naturel, pour y découvrir leurs propres idées. Votre Sainteté sait que, sous prétexte de chercher dans la divine Écriture des fondements pour leur hérésie, les hérétiques ne craignent pas de dépraver le langage correct de l'esprit de Dieu, au risque d'attirer sur leur tête des flammes inextinguibles. C'est pourquoi, ayant appris que certaines personnes faisaient circuler, avec des altérations et des falsifications, la lettre orthodoxe que notre très-illustre père Athanase écrivit à Épictète, et sachant que beaucoup de chrétiens prennent de là occasion de se scandaliser, nous avons cru faire une chose utile, sinon nécessaire, en vous envoyant une des copies que nous avons fait faire sur l'original conservé chez nous à l'abri de toute altération (1). »

Saint Cyrille ne se trompait pas, et il agissait sagement en envoyant aux Orientaux une copie de la lettre d'Athanase à Épictète (2), car Paul d'Émèse n'eut pas plus tôt confronté avec l'original l'exemplaire qu'il portait avec lui, qu'il y constata de nombreux et de notables changements. Nous pourrions citer encore d'autres exemples, car l'époque fut féconde en falsifications, et les pièces fausses relatives aux premières controverses monophysites abondent dans l'histoire. Tout le monde connaît les lettres qu'on attribue à Théodoret, à propos de la mort de saint Cyrille (3), et tout le monde sait

(1) Mansi, *Conciliorum omnium amplissima collectio*, V, 309, A-B; cf. 326, C, et Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 450-451.

(2) Voir *Patrologie grecque* de Migne, XXVI, col. 1047 et suiv.

(3) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XIV, 784, 786.

aussi qu'on les considère généralement aujourd'hui comme dépourvues d'authenticité (1). Ce sont là quelques-uns des faits que nous pourrions rapporter comme exemples; si nous nous bornons à ceux-là, c'est parce qu'ils ont des rapports intimes avec des questions que nous serons obligé d'aborder.

Avant donc d'ouvrir les *Actes du Brigandage d'Éphèse*, ou tout au moins avant de les introduire dans l'histoire, il y a lieu de se poser cette question : Ces actes émanent-ils réellement de l'assemblée dont ils prétendent reproduire les idées et le langage?

Et ce qui rend encore cette question plus opportune, c'est le petit nombre d'exemplaires qu'il y eut, dès le principe, de ces *Actes conciliaires*. On sait, en effet, par des témoignages contemporains, notamment par les dépositions de plusieurs évêques au concile de Calcédoine, que les *Actes du conciliabule* furent recueillis par quatre ou cinq notaires seulement. Plusieurs des principaux métropolitains n'en eurent jamais à leur disposition; beaucoup ne purent jamais les lire, et c'est à peine si, moins de trois ans plus tard, quelques évêques savaient exactement ce qui s'était passé au *Brigandage d'Éphèse* (2). A Calcédoine, il fut clairement établi que quatre ou cinq copies, au plus, avaient été prises : l'une pour Juvénal, de Jérusalem; l'autre pour Thalassius, de

(1) On trouve, dans plusieurs manuscrits syriaques du Musée Britannique (notamment dans les manuscrits 12155, f° 50 *b*, 1 ; — 12156, 67 *a*, 67 *b* ; — 14602, 97 *a*, 2; 97 *b*), des lettres que Théodoret aurait écrites, dit-on, à Nestorius, dans son exil. Ces lettres diffèrent les unes des autres, et leur authenticité est fort suspecte.

(2) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 623-624. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVIII, 4, 5, 6. — Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 19-25.

Césarée; une troisième pour l'évêque de Corinthe, et enfin une dernière pour Dioscore, d'Alexandrie (1). On ne voulut pas, en effet, laisser les notaires des autres évêques recueillir les notes nécessaires à la confection des Actes.

Il suffit de songer à ce fait pour comprendre comment les *Actes du Brigandage d'Éphèse* se sont si rapidement perdus.

Mais rien ne contribua à les faire disparaître comme la réprobation universelle qui frappa la fameuse et criminelle assemblée. Elle ne fut pas plutôt dissoute qu'on entendit éclater de toutes parts des cris d'étonnement et d'indignation. Tant d'iniquité paraissait impossible. On se refusait à croire qu'une réunion de prêtres et d'évêques eût prévariqué à ce point. Aussi, l'univers chrétien poussa-t-il des protestations presques unanimes. Chose même étrange! les catholiques ne furent pas les seuls à manifester la douleur et la honte que leur inspiraient les crimes d'Éphèse; la stupeur et l'effroi se répandirent rapidement dans le monde, et ceux même qui avaient pris part à la sinistre tragédie en vinrent bientôt à se demander s'ils n'étaient point victimes de quelque hallucination. Ils furent pris de remords, et ils laissèrent tomber à leur tour sur le conciliabule un cordial anathème. Les monophysites ne tardèrent pas, en effet, à condamner le concile où leurs idées avaient été solennellement affirmées pour la première fois (2).

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* VI, 623-624. — Fleury, *Histoire ecclésiastique,* XXVIII, 4, 5, 6. — Héfélé, *Histoire des conciles,* III, 19-25.

(2) Il n'est presque pas un monophysite qui ose défendre Eutychès. Cet hérésiarque est anathématisé par tous les écrivains du Ve et du

On trouve bien parmi eux quelques voix discordantes; mais elles sont rares et n'obtiennent point d'écho.

C'est en vain qu'elles essaient de lutter contre la flétrissure que le concile de Calcédoine, réuni pour remédier aux maux causés par celui d'Éphèse, a imprimée aux partisans de Dioscore. On a si bien senti l'inutilité de tout effort en ce sens, qu'on a laissé tomber le synode d'Éphèse dans un oubli presque complet. Les monophysites ont même secondé en ceci les pères de Calcédoine : ces derniers avaient demandé à l'empereur Marcien de faire détruire les pièces qui se rattachaient au malheureux conventicule (1), et les monophysites, répudiant leur berceau ou n'ayant pas la hardiesse de le défendre ouvertement, assurèrent le succès des mesures prises par le gouvernement impérial. Dès le commencement du VI[e] siècle, ils n'osaient déjà plus parler du *Brigandage d'Éphèse ;* ils éprouvaient quelque honte à invoquer l'autorité de Dioscore; quant à Eutychès, il leur était devenu tellement odieux, qu'ils ne prononçaient jamais son nom sans l'anathématiser (2).

VI[e] siècle, par Timothée Ælure, par Philoxène, par Jacques de Saroug, etc. Il faudrait citer ici des témoignages innombrables. Pour ce qui regarde Dioscore et le conciliabule d'Éphèse, les témoignages sont moins unanimes. Les monophysites ont défendu longtemps l'évêque d'Alexandrie et le synode. On connaît ce qui arriva à Constantinople, dans les conférences qui eurent lieu entre les catholiques et les monophysites. — Voir là-dessus Héfélé, *Histoire des conciles,* III, 352-353.

(1) Labbe, *Sacro sancta concilia,* IV, 673.

(2) Dans le manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique (f[o] 162 *a,* 2, et 163 *a,* 1), on affirme que Dioscore lui-même anathématisa Eutychès, du fond de son exil, quand il eut reconnu qu'il s'était trompé. — Cf. W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts acquired since the year,* 1838, III, p. 945, col. 1, n[o] XIV.

Aussi, les *Actes du Brigandage d'Éphèse* tombèrent-ils rapidement dans l'oubli ; c'est à peine si on rencontre, au Ve et au VIe siècle, dans l'Église occidentale, des témoignages assez formels pour prouver qu'ils existent encore. Il faut sortir de l'Église latine et de l'Église grecque pour trouver des auteurs qui attestent que ces documents n'ont pas complètement disparu.

Un fait qui, du reste, prouve combien cette disparition s'opéra rapidement, c'est le profond silence que le cinquième concile œcuménique garde sur le faux synode d'Éphèse. Si les actes de cette fameuse assemblée eussent été encore connus du vulgaire, concevrait-on qu'on ne les eût jamais cités durant la longue controverse que les écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas provoquèrent au sein de l'Église orientale? N'aurait-on pas allégué quelquefois le témoignage du *Brigandage*, et, si on n'eût pas osé se couvrir de l'autorité de cette assemblée, ne lui aurait-on pas, du moins, emprunté quelques documents compromettants pour la mémoire des trois personnages tristement immortalisés par la controverse des trois chapitres?

Pendant plus d'un siècle (449-553) les noms de Théodore, d'Ibas et de Théodoret revinrent presque constamment dans la polémique chrétienne, et jamais, cependant, on ne fit usage contre eux des témoignages accumulés dans nos actes synodaux. Est-ce parce que le protocole de ces actes n'existait pour ainsi dire plus? Est-ce parce qu'on n'y attachait aucune confiance?

Alors même qu'on adopterait la seconde de ces deux opinions, il faudrait encore avouer que l'oubli se fit bientôt sur le *Brigandage d'Éphèse*, car on ne trouve presque aucun auteur qui les ait lus, au Ve siècle,

dans l'Église grecque ou dans l'Église latine. C'est au point que, peu d'années plus tard, les historiens ne savaient plus exactement ce qui s'était passé à Éphèse. On ne citait jamais les Actes pour les attaquer ou pour les défendre. Ceux même qui auraient eu intérêt à en réfuter les accusations ou à en redresser les mensonges ne croyaient pas devoir s'abaisser jusque-là; Théodoret nous apprend qu'il en avait lu au moins une partie, mais il ne les cite jamais dans ses lettres; c'est cependant, de toutes les victimes de Dioscore, celle qui se défendit avec le plus de ténacité. Ibas d'Edesse protesta contre l'injustice qu'on lui avait faite; il demanda et obtint sa réintégration sur le siége épiscopal, mais il ne réclama jamais en particulier contre les dépositions consignées dans les actes du conciliabule. Au concile de Calcédoine on lut, presque en entier, les procédures de Tyr et de Béryte; les commissaires impériaux voulaient même qu'on prît connaissance de celles d'Éphèse: « Rien ne doit manquer, disaient-ils, à ceux qui doivent juger avec équité. C'est pourquoi nous voulons qu'on relise, avant de finir, ce qui s'est fait à Éphèse au sujet du très-révérend évêque Ibas (1); » mais leur proposition fut repoussée par un vote presque unanime. Les légats du Pape s'opposèrent, au nom de toute l'assemblée, à ce qu'on lût « les actes d'un synode où on avait discuté des accusations aussi infâmes, et demandèrent à l'empereur Marcien une loi pour qu'on ne fît plus même mention du trop célèbre conciliabule (2). »

(1) « Ut autem nihil desit justè judicare debentibus, relegantur quæ in Ephcso ad ultimum de Iba reverendissimo episcopo gesta sunt. » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. IV, col. 673.)

(2) « Paschasinus et Lucentius et Julianus reverendissimi episcopi

Il n'y avait pas encore trois ans que le *Brigandage d'Éphèse* avait eu lieu, que déjà l'oubli se faisait sur son compte.

De cette assemblée, rien ne devait survivre en dehors du souvenir de ses crimes; le jugement de saint Léon devançait celui du monde tout entier, et le nom de *Brigandage*, qui s'accolait à celui d'Éphèse, imprimait une flétrissure éternelle au front des évêques prévaricateurs.

CHAPITRE II

Authenticité de ces Actes démontrée par les témoignages de l'Église grecque et latine.

Les faussaires auraient donc eu beau jeu, ce semble, pour donner carrière à leurs fantaisies créatrices et, en profitant des quelques données certaines que leur fournissait l'histoire, ils auraient pu satisfaire aisément leurs pieuses rancunes. Rien ne leur eût été plus facile.

et Bonifacius reverendissimus presbyter, vicarii sedis apostolicæ per Paschasinum dixerunt : Synodus proferri non potest.... Christianissimum principem adeamus quatenus illud concilium sacra et pia lege neque nominari præcipiat. Anatolius reverendissimus archiepiscopus Constantinopolis Novæ Romæ dixit.... Deprecamur autem piissimum et Christi amantissimum nostrum imperatorem, quatenus et pia lege sanciat neque synodum illam quæ post primam in Epheso facta est, nominari, neque quidquam, quod in ea actum est retineri. » (Labbe, *Sacro sancta concilia,* Paris, in-f°, t. IV, col. 673.)

Disons-le, néanmoins, tout de suite : entre toutes les découvertes opérées de notre temps, il en est peu qui portent avec elles autant de marques authentiques de leur légitime origine. L'antiquité du manuscrit qui nous a conservé ces pièces, le lieu où il a été copié, la secte religieuse à laquelle il a appartenu, l'ensemble et l'ordre du recueil, la série et les détails de chaque procédure, tout démontre, jusqu'à l'évidence, l'authenticité de cet écrit. Jamais on n'aurait inventé à plaisir une quantité aussi considérable de pièces d'apparence aussi historique.

Le manuscrit 14530 du Musée Britannique est un des plus anciens que possèdent les bibliothèques d'Europe (1). Il remonte à l'an 535, c'est-à-dire qu'il est seulement postérieur de quatre-vingt-cinq ans au conciliabule d'Éphèse, et contemporain de la fameuse controverse suscitée par les *Trois chapitres* (530-553) (2).

(1) W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts acquired since*, 1838, t. II, p. 1029.

(2) « Il fut terminé, est-il dit dans une note finale, l'an 846 d'Alexandre, le dix du mois d'Ior (10 mai 535), au couvent du bienheureux Mar Eusèbe de Kaphra-Birta, du temps du pasteur pieux, bon et vigilant, gouverneur plein de sagesse, miséricordieux pour les étrangers, rempart d'airain pour le troupeau qu'il préservait des loups ravisseurs, protecteur des agneaux innocents rassemblés dans son bercail paisible, le prêtre Archimandrite Jean. Que Dieu, pour lequel il a eu soin d'acquérir ce livre au bénéfice de son saint couvent [le protége], au jour grand et terrible où la trompette retentissante, brisant les tombeaux, ressuscitera les morts et leur fera chanter gloire, au jour où le juge dressera son trône pour s'y asseoir, ouvrir son livre et rendre à chacun, suivant ses œuvres, sans aucune acception de personne ! Puisse-t-il entendre alors cette suave parole : « Parce que vous avez été fidèle dans les petites « choses, entrez dans la joie de votre maître, et je vous établirai sur « de grandes ! Qu'il soit réuni à Abraham, à Isaac, à Jacob, à tous « les justes et à tous les saints, par les prières de la bienheureuse « Vierge Marie, Mère de Dieu ! Ainsi soit-il ! »

Est-ce à pareille époque qu'on aurait eu l'idée de fabriquer un recueil tel que le nôtre? Et, au cas où on aurait eu l'idée de commettre semblable supercherie, avait-on quelque chance de la voir passer inaperçue? Le moment eût été alors bien mal choisi pour propager ces documents falsifiés; on faisait trop de bruit autour des noms de Théodoret et d'Ibas, pour que nos Actes, s'ils eussent été jetés dans le public, n'eussent provoqué aucune controverse. D'autre part, il est difficile d'admettre qu'un faussaire les eût composés pour les laisser dormir dans les réduits poudreux de quelque bibliothèque de couvent. Les inventeurs de pièces apocryphes n'écrivent pas, en effet, uniquement pour la postérité; ils travaillent le plus souvent pour eux-mêmes; ils veulent recueillir le fruit de leurs labeurs et, à ce point de vue, ils doivent compter avec le présent, avec ses idées, ses mœurs, ses tendances, s'ils veulent que le succès vienne couronner leurs efforts.

Comment ne pas observer, en outre, que les faussaires travaillent ordinairement au profit d'un parti? S'ils inventent des pièces apocryphes, c'est toujours ou presque toujours sous l'influence de l'esprit de secte, et le plus souvent ils ne créent leurs documents que pour s'en faire une arme défensive ou offensive. Or, si on examine à ce point de vue les *Actes du Brigandage d'Éphèse* récemment découverts, on n'y trouve point ce caractère commun à presque tous les recueils apocriphes, commun surtout à ceux que le Ve et le VIe siècle virent éclore en si grand nombre. Il est bien vrai que nos Actes sont surtout dirigés contre les orthodoxes, mais ils ne sont pas cependant tellement bien rédigés que le parti monophysite ne reçoive de fortes contu-

sions dans la mêlée où on l'engage. L'arme, au cas où on aurait voulu en faire une de ces documents, se retournerait trop souvent contre leur auteur pour que nous puissions lui prêter un tel projet.

Les *Actes du Brigandage d'Éphèse* renferment des accusations contre les partisans supposés de Nestorius, mais les violences inouïes et les procédés illégaux auxquels se livrent leurs adversaires couvrent ceux-ci d'une flétrissure indélébile. Les monophysites et les eutychiens sont ceux qui sortent le plus meurtris de la lutte; il est donc impossible de supposer que ces Actes sont l'œuvre de Théodore Askidas et de ses amis.

On n'a pas, d'ailleurs, de peine à expliquer comment quelques exemplaires des Actes ont pu échapper à la destruction ordonnée par Marcien, sur les vœux formulés par le concile de Calcédoine (1).

Notre manuscrit a été, en effet, copié aux environs d'Apamée. Or, cette ville fut, au commencement du VIe siècle, un des principaux boulevards du monophysisme. Elle avait alors pour évêque Pierre, un des correspondants de Sévère et un de ses plus chauds partisans. Les opinions de ce personnage étaient même si avancées que l'empereur Justin crut devoir l'envoyer en exil, pour le punir de son attachement à l'ex-patriarche d'Antioche. Les couvents des environs d'Apamée, ceux de Mar Bassus (2) et de Joseph de Kaphra Birtha, par

(1) Labbe, *Sacro sancta concilia*, 1671, IV, 673.

(2) Le manuscrit syriaque 276 de Paris contient une histoire de ce couvent, aux folios 28 et suivants. Les moines de Mar Bassus, dont on porte le nombre à 6,300, entretenaient une correspondance suivie avec Sévère et avec Jacques de Saroug. (Voir manuscrits syriaques de Londres 14587, 14600.) Nous possédons également une lettre circulaire émanant des moines du couvent de Joseph de

exemple, étaient profondément atteints par l'hérésie, ainsi que viennent de nous l'apprendre les manuscrits syriaques de Londres. On conçoit donc aisément que les monophysites répandus dans la Syrie aient cherché à préserver d'une ruine totale des documents qui leur servaient de titres de noblesse. Mais ce qu'on s'expliquerait moins facilement, c'est qu'au cas où ils les auraient inventés, ils n'eussent pas songé à atténuer davantage tout ce qui pouvait nuire au succès de leur cause.

Dès qu'on compare, d'ailleurs, les *Actes du Brigandage d'Éphèse* aux renseignements fournis par les auteurs grecs et latins, tout doute s'efface, et toute inquiétude disparaît. On n'éprouve plus aucune ombre d'hésitation; il est vrai que les données des auteurs anciens ne s'accordent pas toujours, dans les détails, avec les documents qu'on vient de retrouver, mais les discordances se laissent facilement comprendre dès qu'on sait que les auteurs contemporains ou postérieurs au conciliabule d'Éphèse n'eurent presque jamais la bonne fortune d'écrire d'après ses Actes, à cause de leur rapide disparition ou de leur extrême rareté. Saint Léon le Grand n'en vit peut-être jamais un exemplaire. Ni Prosper d'Aquitaine, ni le comte Marcelin, ni Victor de Tunnone, ni l'auteur du *Breviculus causæ Eutychianistarum*, ni Libératus de Carthage, ni Facundus d'Hermiane, ni Marius Mercator, ni Évagre, etc., pas un auteur, enfin, du Ve et du VIe siècle ne semble les avoir eus entre les mains. Tous ces écrivains n'en parlent que d'après des ouï-dire ou sur des renseignements fournis par leurs prédécesseurs. On conçoit, dès lors,

Kaphra Birtha, et toute empreinte de monophysisme. (Manuscrit syriaque 14663 du Musée Britannique, f° 7 *b*, 2.)

qu'il se soit produit de nombreuses divergences de détail, sans qu'il faille pour cela conclure à la fausseté de nos Actes, car on n'expliquerait pas comment ils s'accorderaient, dans les points principaux, avec les auteurs nommés plus haut, si, au lieu d'émaner du *Brigandage d'Éphèse* même, ils étaient l'œuvre d'un faussaire de la fin du V[e] ou du commencement du VI[e] siècle.

Tous les auteurs anciens sont bien renseignés sur un point ou sur un autre, ainsi qu'on le voit en les confrontant avec nos Actes; mais tous se trompent une fois ou l'autre. Ce n'est donc pas dans les lettres de saint Léon le Grand, de Théodoret, de Pulchérie, de Valentinien ou de Théodose, qu'un auteur a pu puiser le fond dont il se serait servi pour broder ensuite les pièces que l'on vient de retrouver.

Si on fait, du reste, abstraction des déclamations et des anathèmes que les générations ont laissé successivement tomber sur le conciliabule d'Éphèse, tout ce qu'on sait sur cette assemblée se réduit à un fort petit nombre de faits, épars dans les correspondances ou dans les ouvrages déjà cités. La pénurie d'informations est même telle, qu'un seul chapitre du *Breviarium* de Libératus nous en apprend plus, à lui seul, que tous les autres auteurs ensemble; et cependant, lorsqu'on l'a lu, on hésite à croire que le diacre de Carthage ait jamais eu les *Actes d'Éphèse* sous les yeux. Comment aurait-il dit, par exemple, s'il avait puisé à cette source, qu'Ibas fut cité devant le concile à trois reprises différentes (1)?

(1) « Tunc synodus jussione Dioscori Ibam Edessenum damnavit ut absentem, multis nescientibus episcopis quid de illo actum fuisset, et *tertio vocatum*, tanquam contemptorem, et non occurrentem ad

Évidemment, il ne fût point tombé dans cette erreur. Libératus est néanmoins bien renseigné ; il a dû parcourir des documents très-anciens, sinon originaux, perdus depuis longtemps pour nous ; et c'est pourquoi, malgré sa brièveté, son récit est plus complet, plus exact, plus précis que celui d'aucun autre écrivain (1).

Nous n'aurions dû rien ignorer, ce semble, sur le conciliabule d'Éphèse. Tant d'auteurs étaient intéressés à nous faire connaître ses crimes et ses violences, qu'il ne devrait plus y avoir rien à dire de nouveau de nos jours. C'est néanmoins le contraire qui a eu lieu ; tous les crimes particuliers sont tombés dans l'oubli ; on n'a retenu que la grande iniquité commise par les pères d'Éphèse ; quant aux détails, ils se sont évanouis. Seules, quelques données plus importantes ou plus générales ont échappé au naufrage universel, mais toutes ces données sont admirablement confirmées par les Actes. Les noms et la qualité des victimes, la manière dont on les a frappées, le sort qu'elles ont eu, les crimes qu'on leur a imputés, tout ce qu'on a cru digne enfin d'être conservé à l'histoire figure dans les pièces qui viennent de nous être rendues. Il est même étonnant de voir comment les dires de quelques écrivains de l'époque répondent exactement à ce que nous lisons dans les documents originaux. Quand Évagre, par exemple, après avoir parlé de la condamnation « d'Ibas, évêque d'Édesse, de Daniel de Carrhes, d'Irénée de Tyr et d'Aquilin de Byblos, » ajoute : « *Il fut encore fait quelque*

sanctum concilium, damnavit absentem. » (*Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1004.)

(1) *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1003-1006.

chose relativement à Sophrone, évêque de Constantine, » on a quelque peine à deviner la portée de cette parole ; mais une fois qu'on a lu les Actes conservés par le manuscrit de Nitrie, toutes les obscurités disparaissent, et on comprend pourquoi l'historien byzantin n'a pas associé Sophrone aux autres victimes des fureurs de Dioscore (1). Qui ne reconnaît également le caractère saillant de la procédure dirigée contre Domnus, dans ce mot de Théodoret : « On déposa le seigneur Domnus, parce qu'il ne recevait point les chapitres (2)? » Ne croirait-on pas également que Libératus a lu cette partie de nos Actes, quand il la résume dans les trois ou quatre mots suivants, et ne comprend-on pas enfin le mot de *remanentem* qui a créé plus d'une fois des difficultés aux critiques des siècles passés? « On déposa, après tous les autres, Domnus d'Antioche, le seul qui

(1) Évagre, *Histoire ecclésiastique,* I, 10. *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2447-2450. — « In eadem synodo, Ibas quoque Edessessorum episcopus, à communione submotus est, et Daniel, Carrarum episcopus, est destitutus : Irenæus item Tyri et Aquilinus Bybli. *Gesta sunt etiam quædam pro Sophronio Constantinensium Episcopo.* Depositus est ab iisdem etiam Theodoritus, episcopus Cyri et Domnus Antiochensis episcopus. De quo quid postea factum fuerit, invenire non potui. »

(2) « Dominum Domnum, *quod capitula non reciperet,* viri optimi deposuerunt, omni laude digna hæc affirmantes, et in his se acquiescere profitentes, *eorum enim professiones ego legi :* me vero velut *hæreseos principem* abdicarunt et alios pariter, eamdem ob causam, expulerunt.... Adversus Candidianum enim Pizidam cum libellos quidam porrexissent, multa ejus adulteria et alia scelera criminantes, synodi præsidem respondisse ferunt : si dogmata arguitis, libellos admittimus : non enim venimus ut de adulteriis judicemus. Unde et Athenium et Athanasium, ab orientali synodo exauctoratos sedes suas recipere jusserunt. » (*Épître 147 de Théodoret à Jean de Germanicie. — Patrologie grecque* de Migne, LXXXV, col. 1410.)

ne l'eût pas été encore (*remanentem*), parce qu'il avait aidé Dioscore à déposer les orthodoxes et fait absoudre Eutychès.

« Voici comment il fut déposé par la fraude de Dioscore : une fois qu'il eut souscrit à toutes les exigences du patriarche d'Alexandrie, on exhiba *les lettres qu'il avait écrites à Dioscore contre les douze chapitres de Cyrille,* prétendant qu'ils étaient obscurs, et Dioscore le condamna, quoique malade et absent (1). »

L'accord est aussi satisfaisant qu'il pouvait l'être entre nos Actes et les auteurs grecs et latins qui nous ont parlé du *Brigandage d'Éphèse*. Jusqu'à ce jour, on ne connaissait point d'autres témoignages; mais, grâce à Dieu, les temps ont marché; de nouvelles découvertes se sont accomplies dans le champ de l'antiquité chrétienne; des littératures inconnues ont paru au grand jour; des auteurs ignorés et contemporains des événements que nous rapportons sont venus se revéler à nous. Ces littératures et ces auteurs appartiennent aux peuples qui furent particulièrement intéressés dans les luttes religieuses auxquelles se rapportent les *Actes* retrouvés.

Il convient donc de demander à ces auteurs et à ces littératures s'ils n'auraient rien à nous apprendre sur le *Brigandage d'Éphèse*. Nous pouvons espérer que les chrétiens d'Asie n'auront pas gardé un silence complet

(1) « Post omnes autem et Domnum Antiochenum *remanentem* ab orthodoxorum depositione, quia particeps factus Dioscori in depositione orthodoxorum et Eutychetis absolutione.

« Depositus est autem dolo Dioscori sic. Postquam consensit in omnibus Dioscoro, datis in medio ejus epistolis, quas ad ipsum Dioscorum Antiochenus Domnus contra duodecim Cyrilli capitula scripserat, eo quod essent obscura, damnavit ægrotum et absentem illa die. » (*Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1005.)

sur cet événement, et nous ne croyons pas être téméraire en comptant sur quelque belle découverte.

CHAPITRE III

Authenticité de ces Actes démontrée par les témoignages des auteurs syriens.

N'aurions-nous à notre disposition que les renseignements fournis par les auteurs grecs et latins qu'il nous serait encore possible de démontrer la complète authenticité des *Actes du Brigandage d'Éphèse*, ainsi qu'on vient de le voir.

Les preuves *intrinsèques* et les preuves *extrinsèques*, harmonieusement combinées ensemble, seraient plus que suffisantes pour écarter tous les doutes, pour résoudre toutes les difficultés et pour engendrer une complète certitude.

Mais, grâce aux découvertes accomplies de notre temps, nous n'en sommes plus réduits à ces seuls moyens d'informations, et les littératures de l'Asie chrétienne, devenues aujourd'hui accessibles, nous apportent des matériaux précieux, sinon abondants, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres.

Il était tout naturel de demander à la littérature syrienne quelques renseignements sur le synode d'Éphèse, puisque c'est cette littérature qui nous en a con-

servé les Actes. Les documents anciens, qu'elle contient en si grand nombre, pouvaient nous apprendre des faits nouveaux. C'était là un espoir qui ne semblait pas être mal fondé, et, nous pouvons maintenant le dire, le résultat a dépassé nos espérances. Nous avons compulsé rapidement les collections de manuscrits de nos dépôts scientifiques, et en peu de temps les matériaux sont venus s'accumuler entre nos mains, en plus grand nombre que nous ne l'avions espéré d'abord. Ce ne sont plus aujourd'hui quelques allusions aux *Actes du Brigandage d'Éphèse* que nous pouvons présenter au public; ce sont des citations explicites, variées, étendues, ou, ce qui n'est pas moins concluant, des analyses détaillées de diverses procédures.

Il va sans dire que ces témoignages, très-importants par eux-mêmes, augmentent de valeur à nos yeux, par cela seul qu'ils s'échelonnent le long des siècles, de manière à nous conduire presque à des récits ou à des faits contemporains. Qu'ils émanent d'auteurs connus ou qu'ils appartiennent à des auteurs anonymes, peu importe; il faut les citer ici, car, désormais, ils deviennent la propriété de l'histoire, et la science demande à les connaître.

Nous ne parlerons pas des allusions plus ou moins concluantes qu'on rencontre dans quelques auteurs du moyen âge, comme Bar Hébréus (1226-1286) et Denys bar Tsalibi (XIIe-XIIIe siècles), mais des renseignements que nous fournissent les collections de canons, les chaînes patristiques et les auteurs syriaques les plus anciens.

Les premiers témoignages qui se présentent à nous, en suivant l'ordre des temps, se trouvent dans les col-

lections canoniques ou patristiques du VIIe et du VIIIe siècle. A cette époque de luttes théologiques ardentes, où les esprits se passionnaient pour un mot et pour un accent, les auteurs syriens composèrent d'énormes traités où la théologie et la philosophie étaient passées en revue dans les questions les plus importantes qu'elles soulèvent.

Ce n'était pas seulement à la raison qu'on faisait appel; c'est encore, et, peut-être même plus qu'à toute autre chose, au sentiment de l'antiquité chrétienne. On citait ce qu'avaient pensé ou écrit les grands auteurs du christianisme, et la parole d'un saint docteur ou le témoignage d'un écrivain inspiré suffisait pour résoudre le plus ardu problème de philosophie morale, de théologie dogmatique ou d'anthropologie. La plupart des littératures anciennes nous ont conservé des traités de ce genre, vrais monuments de patience, œuvres gigantesques, qui nous remplissent à la fois d'étonnement et d'admiration, où la tradition chrétienne tout entière défile en quelques instants sous nos yeux, dans la personne de ses plus illustres représentants.

La bibliothèque du couvent de Nitrie, déposée maintenant au Musée Britannique, contient plusieurs œuvres de ce genre, qui touchent à la fois à la philosophie, à l'histoire, à la théologie, à la patristique, au droit canon, etc., véritables encyclopédies où toute la science chrétienne de l'époque est analysée, défendue, démontrée.

Nous les avons parcourues, et nous y avons trouvé des citations textuelles de nos Actes, même des citations de notre traduction. Le manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique, par exemple, cite la traduction

syriaque contenue dans le manuscrit 14530, à quelques légères variantes près. Ce manuscrit contient : 1° deux citations de la lettre de Théodoret aux moines (1) (f° 112 *b*, 1 et 2), sous ce titre : « Fragment de Théodoret extrait du tome lu devant le synode, peu après le commencement; il y parle contre Cyrille et contre le concile qui, après avoir reçu ses chapitres, anathématisa Nestorius. » La suscription du tome présenté par Pélage (2) est rapportée de la façon suivante : « Voici comment est intitulé le livre présenté par Pélage : Livre de Théodoret en faveur de Diodore, athlète de la foi (3). » Quant aux divers extraits rapportés dans nos Actes et dont la source n'est indiquée nulle part, le manuscrit 12155 en cite plusieurs sous le titre : « Extraits du livre où Théodoret attaque l'écrit de Cyrille contre Diodore (4), » mais les citations sont moins littérales que les précédentes; plusieurs mots diffèrent dans les deux manuscrits, de telle sorte que, tout en y reconnaissant une seule et même version, on voit que les citations d'un manuscrit ne sont pas faites sur l'autre. Il a donc dû y avoir plusieurs copies de nos Actes chez les Syriens. Au folio 113 *a*, 1, le scribe ou l'auteur qui a copié le manuscrit 12155 ajoute cette note importante à la suite d'une longue citation qu'il fait de Théodoret : « Il est clair, dit-il, que Théodoret a composé cet écrit après avoir fait la paix avec Cyrille, car il a été condamné pour ce motif par Dioscore et son synode. D'ailleurs, le

(1) Voir plus loin.
(2) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* 119-120.
(3) Manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique, f° 112 *b*, 2. — Cf. W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, etc., III, 938.
(4) Manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique, f° 112 *b*, 2.

passage de Cyrille qu'il cite : Un seul fils, disons-nous, etc., est tiré de la lettre à Succensus, lettre où Cyrille dit clairement qu'il avait déjà fait la paix avec les Orientaux (1). » Le même manuscrit cite encore un autre passage des homélies de Théodoret à Antioche, et ce passage est évidemment tiré, pour le fond et pour la forme, de notre traduction.

Or, le manuscrit 12155 est du VII[e] ou du VIII[e] siècle, probablement de l'an 747 (2). Les *Actes du Brigandage d'Éphèse* étaient donc connus, à cette époque, parmi les Syriens, et on les considérait comme absolument authentiques. Un autre manuscrit du même genre et du même temps contient également quelques-unes des citations que nous venons de rapporter, mais en moins grand nombre (3). Voilà pour les témoignages anonymes extraits des auteurs syriens du VII[e] et du VIII[e] siècle.

De ce que ces témoignages sont anonymes, il ne faudrait pas en conclure qu'ils sont sans valeur. Au contraire, les ouvrages d'où ils sont tirés, leur caractère classique et leur forme doctrinale prouvent qu'on n'élevait pas alors le moindre doute sur les écrits qu'on y citait.

Arrivons maintenant aux témoignages émanant d'auteurs connus.

Nous en possédons trois : c'est d'abord la citation d'une lettre de Dioscore à Domnus, que nous rencontrons dans un traité adressé à Sergius par Sévère, le célèbre pa-

(1) Manuscrit syriaque 12155 du Musée Britannique, f° 113 *a*, 1. — *Actes du Brigandage d'Éphèse*, 119, note *c*.

(2) W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, etc., II, 921-955, surtout 955, col. *a*.

(3) W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, etc., II, 968, et manuscrit syriaque 14533.

triarche intrus d'Antioche (512-518). Sévère, écrivant en grec, citait, sans aucun doute, ce document d'après l'original. Toujours est-il que la traduction syriaque de son livre diffère de celle de nos *Actes* (1).

Quand on songe que Sévère vivait au commencement du VI[e] siècle, et qu'il connaissait toute la littérature chrétienne antérieure, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que son témoignage, même partiel et sur un seul point, est du plus grand poids. Et cependant, hâtons-nous de le dire, nous avons mieux que tout ce que nous venons d'exposer.

Que diraient les adversaires de l'authenticité de nos documents si nous citions des analyses entières de nos Actes, et si, dans ces analyses, nous retrouvions, non seulement l'ordre et la série des faits, l'ensemble et la suite des arguments, mais souvent les expressions employées par notre traducteur? Le doute serait-il possible, et pourrait-on suspecter des pièces que l'antiquité tout entière, que des écrivains presque contemporains ont admises comme émanant du synode d'Éphèse?

Voilà cependant ce que nous possédons encore aujourd'hui. Nous avons deux témoignages plus explicites que tout ce que nous avons allégué jusqu'ici : l'un du milieu du VI[e] siècle, l'autre du commencement du VI[e]

(1) Manuscrit syriaque 17154 du Musée Britannique, f° 32 *a*. — Nous avons signalé à M. S.-G.-F. Perry tous les témoignages que nous allons citer. Le docte éditeur du *Brigandage d'Éphèse* nous a fait espérer qu'il publierait les textes originaux en forme d'appendice. Voici dans quels termes Sévère cite Dioscore : « Dioscore, le martyr du Christ, le seul qui ne fléchit pas le genou devant Baal, dans l'assemblée de vanité, écrivait ainsi à Domnus, qui fut pendant un temps sur le siége d'Antioche, au sujet de ceux qui attaquaient Cyrille. »

ou de la fin du Ve siècle. Le premier est dû à un moine nommé Sarghîs, qui vivait dans un couvent de Nicée (en Syrie) (1), durant la première moitié du VIe siècle, puisqu'il était presque contemporain de Paul II, patriarche d'Antioche (518-521) (2). Voici, du reste, à quelle occasion il composa le traité que nous allons citer :

« Un jour, dit-il, Jean Haghîra, celui-là même qui a quitté le couvent de Mar Bassus, rencontra l'excellent prêtre Mar Jean Sabas, lequel a servi de maître à Mar Sarghis, le reclus du couvent de Nicée (Nìquìa). Jean Haghîra se donna beaucoup de peine pour exciter Mar Jean Sabas et le détacher de la communion du bienheureux patriarche Mar Paul (518-521). Mais, une fois qu'il eut exposé toutes ses plaintes, Sabas lui répondit avec une certaine animation : Pourquoi, seigneur, avez-vous abandonné la communion du patriarche Mar Paul, sans lui faire connaître les calomnies que vous débitez sur son compte lorsqu'il est absent ? — A cela, Jean (Haghîra) répondit : Les saints Pères ont agi ainsi dans les anciens temps.

« Le vénérable Sabas le pria alors de mettre par écrit les raisons qu'il avait de se plaindre du patriarche. Jean Haghîra accéda volontiers à ses désirs ; mais au lieu de se contenter de rédiger ses plaintes (contre Paul), il osa encore calomnier les saints conciles de l'Église, disant *qu'eux aussi avaient agi de la même manière, en excommuniant certaines personnes sans examen*. Cet écrit

(1) Cette localité est encore mentionnée par Josué Stylite, dans sa *Chronique sur les guerres de Quabad*. (Voir Assémani, *Biblioth. orient.*, I, p. 279, col. 2.)

(2) *Acta Sanctorum*, t. IV, *Julii*, p. 93-94.

est parvenu aux mains de Mar Sarghîs, dont il a été question plus haut, par l'intermédiaire de Sabas, son maître. Mar Sabas a, en outre, résolu les objections, et transmis à son disciple les réponses suivantes (1). »

On comprend sans doute déjà le sens des paroles qu'on vient de lire. Jean Sabas reprochait à Jean Haghîra d'avoir condamné le patriarche Paul d'Antioche, sans l'entendre. A quoi Jean Haghîra répondait que *les Pères et les conciles* avaient agi de la sorte dans quelques cas; et il citait des exemples pour prouver son dire.

Or, parmi ces exemples figurait, heureusement pour nous, celui du *Brigandage d'Éphèse*. Jean Haghîra disait: « Ibas et Théodoret furent excommuniés par Dioscore et par son synode, sans être cités. — Domnus, patriarche d'Antioche, fut déposé de la même manière, parce que des fidèles avaient remis des libelles contre lui, libelles qu'on trouve encore aujourd'hui parmi les actes du synode (2). »

Voilà un des faits sur lesquels Jean Haghîra s'appuyait pour légitimer sa conduite. On voit que cette objection nous porte au cœur même de notre sujet. Pour la détruire et pour montrer que, la parité n'existant pas entre les deux cas, l'induction était fausse, Jean Sabas dut discuter l'histoire d'Ibas, de Théodoret et de Domnus, et c'est précisément dans cette discussion qu'il

(1) Manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique, f° 95 *a*. — Cf. W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, etc., II, 714. — Peut-être est-il question de ce Mar Sarghîs dans le manuscrit syriaque 14155, f° 81 *b*. (Cf. W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts*, etc., III, 933.)

(2) Manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique, f° 95 *a*, 2.

nous apprend des détails de la plus haute importance pour nous.

Mar Sabas, ou Sarghîs son disciple, commence par s'écrier : « Qui donnera des eaux à ma tête et des sources de larmes à mes yeux pour que je pleure amèrement? » Et après ces exclamations bibliques, traitant Dioscore de tyran qui induit en erreur les âmes, condamnant également Ibas, Théodoret et Domnus, il s'exprime ainsi au sujet de l'évêque d'Édesse : « Les habitants d'Édesse, lassés des maux innombrables qu'Ibas leur faisait souffrir, présentèrent à l'empereur Théodose, de sainte mémoire, une requête où ils déploraient amèrement les crimes de leur pasteur. C'est pourquoi le pieux empereur, touché de compassion, ordonna à Photius, évêque de Tyr, à Eustathe, évêque de Béryte, et à Uranius d'Imérie d'examiner les accusations intentées à Ibas. Quelles étaient ces accusations? — Tout le monde peut le voir par les *Actes de Béryte.* Mais comme on différait de rendre le jugement pour des raisons que le texte des Actes nous fait connaître, et comme les accusateurs importunaient incessamment l'empereur de leurs plaintes, celui-ci ordonna au deuxième synode d'Éphèse de revoir le jugement rendu sur Ibas à Béryte. Interrogés par le concile dont ils faisaient partie, sur le jugement qu'ils avaient rendu à propos d'Ibas, Photius et Eustathe s'exprimèrent en ces termes (1). »

Mar Sabas, l'auteur du traité que nous analysons, cite ensuite la réponse des juges de Béryte : « *Ibas a été accusé devant nous au sujet de la foi,* etc. (2), » mais

(1) Manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique, f° 95 *a,* 2.
(2) Voir dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 14.

dans une traduction différente de celle que nous possédons. Ce n'est pas tout : Sabas passe ensuite aux procédures qui eurent lieu à Édesse, et continue ainsi sa narration : « Pour ma part, je crois que les dépositions des auditeurs et des compagnons habituels d'Ibas prouvent surabondamment qu'on rendit un jugement équitable à propos de sa foi. Quelle est l'étendue et la force de ces dépositions? C'est ce qu'on peut voir par ce qui fut dit et écrit, au sujet d'Ibas, dans les procédures dressées à Édesse. Les juges ont déclaré, en effet, qu'elles faisaient foi des témoignages dirigés contre lui. Elles montrent, d'ailleurs, que des personnes de toutes classes, de la ville et des environs, que les femmes même vinrent l'accuser devant le gouverneur d'Édesse, Chéréas. Pour résumer ces accusations en peu de mots, rappelons qu'on l'accusa d'avoir rédigé par écrit les mauvaises doctrines de Nestorius (1), d'avoir pillé le sanctuaire, d'avoir fondu une partie des ustensiles sacrés, qui étaient en argent, pour en faire le service de sa table (2), d'avoir vendu et volé le prix du reste, d'avoir enfin enlevé des trésors considérables destinés au soulagement des pauvres ou à la délivrance des captifs (3). On l'accusa de sorcellerie, et on nomma ses complices (4). On le traita de conducteur de chars (5), parce qu'il ne rougissait point de se livrer quelquefois à cet exercice dans ses orgies. On dressa des actes sur tous ces faits, et on les porta à la connaissance du bienveillant empe-

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 30.
(2) *Id.*, p. 20, 29, 66.
(3) *Id.*, p. 65-66.
(4) *Id.*, p. 30.
(5) *Ibid.*

reur Théodose. Celui-ci ayant lu et examiné ces actes, leur donna son approbation et les transmit au saint concile, le second d'Éphèse. On les lut, avec la lettre impie d'Ibas au Persan Marîs, en présence de Photius, d'Eustathe, des accusateurs, et ce n'est qu'après cette procédure que le saint concile rendit, sur l'évêque d'Édesse, la sentence qu'il méritait (1). »

Sabas, ayant ainsi résumé succinctement la partie de nos Actes qui concerne Ibas, termine, peu après, par cette réflexion : « A-t-on fait rien de semblable pour le patriarche Mar Paul? — J'adjure tout auditeur de prononcer là-dessus, comme s'il était en présence de Jésus-Christ, le scrutateur de toutes choses (2). »

Ensuite il aborde la cause de Théodoret : « Pourquoi raconter son histoire? dit-il. — Est-il quelqu'un qui ignore son dévoûment à Nestorius? Est-il quelqu'un qui ne sache comment il a lutté, en parole et par écrit, pour les hérétiques Théodore et Diodore? Qui ne connaît également les pamphlets qu'il a dirigés contre le docteur de l'Église Cyrille? — Pour le moment, je laisse de côté tout le reste; je me contente de citer la lettre qu'il a écrite à Jean d'Antioche après la mort du bienheureux Cyrille (3). »

Sabas cite donc plusieurs fragments des lettres de Théodoret à Jean d'Antioche (96 *b*, 97 *a*, 1), à Andrée de Samosate, à Alexandre de Maboug, à Nestorius et aux moines de la Cilicie. Pour cette dernière lettre, le passage cité est le même que dans le manuscrit 12155; seule, la traduction est différente. Après cela vient un

(1) Manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique, f° 96 *a*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, f° 96 *b*, 1. — Cf. Tillemont, *Mémoires*, XV, 259.

fragment des prédications de Théodoret en présence de Domnus : « Personne n'oblige plus maintenant son voisin à blasphémer. Où sont ceux qui disent que Dieu a été crucifié ? Dieu ne saurait être crucifié. C'est l'homme Jésus-Christ qui a été crucifié... Il n'y a plus de dispute. L'Égypte et l'Orient portent le même joug. L'envie a succombé, et avec elle est ensevelie la discorde. Silence à ceux qui font souffrir la divinité (1) ! »

Arrivant enfin au procès de Domnus, Sabas raconte très-succinctement l'ensemble des faits : « Quand ces blasphêmes et ces impiétés eurent été lus et publiés devant le second synode d'Éphèse, on lut aussi les lettres du bienheureux Dioscore à Domnus, lettres où le patriarche d'Alexandrie priait son collègue d'empêcher Théodoret d'enseigner publiquement les honteuses doctrines de Nestorius. On lut également les lettres de Domnus à saint Dioscore, lettres où il défend la doctrine de Théodoret, prétendant qu'elle est orthodoxe, et où il attaque les douze chapitres du bienheureux Cyrille. Il fut également remis contre Domnus des libelles émanant d'hommes dignes de foi, et ce ne fut qu'après un sérieux et complet examen que le saint Concile procéda à la déposition de tous ces personnages (2). »

Il n'est pas besoin de faire ressortir la valeur d'un pareil témoignage; l'auteur avait sous les yeux un exemplaire des *Actes du Brigandage d'Éphèse* quand il écrivait, car les détails dans lesquels il entre sont nombreux, précis et exacts. Jamais document ne se présenta plus à propos pour résoudre une controverse.

(1) Manuscrit syriaque 14602 du Musée Britannique, f° 97 *b*, 1.
(2) *Ibid.*, f° 99 *b*, 1 ; 99 *b*, 2.

Sabas éclaircit quelques passages de nos Actes, et nos Actes nous aident, à leur tour, à comprendre les passages du traité de Sabas qui, sans eux, demeureraient quelquefois très-obscurs.

Le traité que nous venons de citer a dû être écrit de l'an 520 à l'an 530, c'est-à-dire quelques années avant le manuscrit 14530 du Musée Britannique. Le manuscrit 14,602 est lui-même de la seconde moitié du VIe ou du commencement du VIIe siècle.

Nous possédons enfin un dernier témoignage, un témoignage peut-être plus ancien que le précédent, celui de Philoxène, le célèbre auteur monophysite, qui passa toute sa vie à guerroyer contre les orthodoxes, et qui, pour cette raison, fut exilé deux fois sous le règne de Justin et de Justinien (1). Philoxène est connu depuis longtemps comme un des plus ardents sectaires des luttes théologiques du Ve et du VIe siècle; mais ce qu'on connaît moins, c'est sa science, son érudition, sa valeur littéraire. Il passe, à juste titre, pour un des auteurs syriens les plus purs et les plus féconds. Ses écrits sont malheureusement encore à peu près complètement inédits, et il ne paraît pas vraisemblable qu'on les publie d'ici longtemps.

Dans une lettre adressée aux moines de Tel-Ada, le célèbre évêque de Maboug faisait à ses correspondants l'histoire des anciennes controverses chrétiennes et répondait, sans doute, à des difficultés semblables à celles que nous avons vu faire plus haut par Jean Haghîra, son contemporain. Dans cette vue rétrospective du passé chrétien, Philoxène dut naturellement parler du synode

(1) Assémani, *Bibliotheca orientalis*, II, page 10-46.

d'Éphèse et examiner quelques-unes des causes qui y furent jugées. Il paraît s'être étendu complaisamment sur plusieurs d'entre elles; malheureusement nous n'avons retrouvé qu'un fragment de cette lettre dans un manuscrit du Musée Britannique; mais elle existe probablement à Rome, à la bibliothèque du Vatican (1). C'est là que devront aller la chercher un jour ceux qui voudront la publier tout entière.

Dans la partie de cette lettre qui manque, Philoxène parlait de Théodoret, ainsi qu'on le voit facilement par ce qui suit. Voici comment il s'exprime dans les fragments que nous avons retrouvés : « Théodoret a couvert d'opprobres le fils de Dieu crucifié quand il a dit : « Comment celui qui donne la vie est-il devenu mortel, « ou comment ressuscite-t-il les morts, celui qui a été « livré à la mort ? Il n'est pas Dieu celui qui a souffert; « c'est un homme que Dieu a pris parmi nous. » Théodoret a dit encore : « Les souffrances appartien- « nent à l'homme qui est passible; l'impassible est au- « dessus de toute souffrance. C'est la forme de l'esclave « qui a souffert, et voilà pourquoi lui-même a dit : « Pourquoi cherchez-vous à me tuer? » Ce n'est pas à la « vie divine qu'on peut donner la mort, mais à ce qui a « une nature mortelle. » Ailleurs, il dit encore : « Celui « qui a souffert n'est pas Dieu; c'est l'homme que Dieu « a pris parmi nous. Lorsque donc nous nous servons

(1) Assémani, *Biblioth. orient.*, I, p. 569, col. *b*, *codex* XXVII, et II, p. 37, col. *b*. — La première lettre aux moines de Tel-Ada va de la page 1 à la page 29. La seconde va de la page 29 à la page 58 du manuscrit. A Londres, nous n'avons que des fragments de ces deux lettres. Il nous est impossible de dire à laquelle des deux est emprunté le fragment que nous allons citer.

« du mot incarnation, nous adorons comme un seul « fils et celui qui a pris et celui qui a été pris, tout en « distinguant les natures. Il n'y a qu'une personne, à « la façon dont Notre-Seigneur a dit de l'homme et de « la femme : *Ils ne sont pas deux, mais une seule « chair* (1). » Nous disons également, en parlant de l'union, qu'ils ne sont pas deux, mais une seule chair. De même que la dualité de l'homme et de la femme n'empêche pas qu'on les appelle une seule chair, de même la dualité des natures n'empêche pas l'unité de personne. Lorsque nous distinguons les natures, nous ne parlons pas de la *substance (q'nouma)* sans la *personne (partsoupa)*, car la nature du fils de l'homme est parfaite aussi bien que sa *partsoupa*. Il en est de même de la divinité. Mais si nous considérons l'adhérence (des deux natures), nous ne parlons alors que d'une *partsoupa*. Quand nous distinguons, au contraire, les deux natures, nous appelons parfaite la personne (partsoupa) du fils de l'homme et parfaite la personne du fils de Dieu. Théodoret disait enfin : « *Thomas toucha « celui qui était ressuscité et adora celui qui l'avait « ressuscité* (2). »

Philoxène, après avoir cité ces fragments de Théodoret, attaque avec passion le concile de Calcédoine, qui avait reçu l'évêque de Cyr : « S'il faut condamner la déposition de Théodoret, pourquoi ne pas condamner également la déposition de Nestorius? » s'écrie-t-il, en citant une parole attribuée à l'empereur Théodose.

Du procès contre Théodoret, l'évêque de Maboug

(1) Évangile de saint Mathieu, XIX, 5.

(2) Manuscrit syriaque 14663 du Musée Britannique, f° 11 *a*. — Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse*, page 154.

passe aux procédures dirigées contre l'évêque d'Édesse, Ibas, et il cite quelques-unes de ses paroles, « afin que les vrais fidèles sachent, dit-il, en quoi consiste l'orthodoxie de l'impiété. Ibas disait donc, en un endroit : « Je ne porte pas envie au Christ qui est devenu Dieu, « car je deviendrai ce qu'il est devenu, puisqu'il est de « la même nature que nous (1). » Dans une homélie, la veille de Pâques, il disait encore : « Dieu le Verbe « savait que Jésus devait se justifier par ses œuvres (2) ; » et, le jour de Pâques, il ajoutait : « Aujourd'hui, Jésus « est devenu immortel (3). » Une autre fois, parlant de l'enfer, il affirmait que « c'était une simple menace « écrite pour nous effrayer (4). » Lisant les paroles de Notre-Seigneur, il niait le jugement et blasphémait sans crainte, comme l'impie qui a dit dans son cœur : « Il « n'y a point de Dieu. » Ailleurs, il s'exprimait ainsi : « Autre est celui qui est mort, autre celui qui est aux « cieux ; autre celui qui est au commencement, autre « celui qui a commencé ; autre celui qui est né du Père, « autre celui qui est né de la Vierge (5). » N'osait-il pas même ajouter : « Si Dieu est mort, qui donc a « vivifié et ressuscité celui qui était mort? » Quelle effrayante impiété (6) ! « Quand on insulte la pourpre, « observait-il, c'est l'empereur qu'on insulte, de même « faut-il dire que la Passion doit être attribuée à « Dieu (7). » Ibas disait encore : « Que les Juifs cessent

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 45 et suiv.
(2) *Id.,* p. 48.
(3) *Id.,* p. 50.
(4) *Id.,* p. 50.
(5) *Id.,* p. 51.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*

« de se glorifier, car ils n'ont crucifié qu'un pur « homme (1)... Marie n'est pas mère de Dieu (2). » Écrivant à l'impie persan Maris, Ibas attaquait les douze chapitres du bienheureux Cyrille, soutenait que Nestorius n'avait pas été déposé, que le bienheureux Théodore avait prêché la vérité et instruit l'Église, non seulement pendant qu'il était en vie, mais encore depuis qu'il était mort. Il enseignait aussi que l'adoration est due seulement à la nature venue de Dieu (par essence), et qu'elle n'était due au fils de Marie qu'à cause de son adhérence au Verbe. Jésus-Christ, selon lui, était composé et divisible. De même que la grâce a rempli le temple né de Marie, de même remplit-elle encore ceux qui le craignent. « On teignit de sang, ajoutait-il, la tunique de « Joseph ; de même le Seigneur n'a-t-il souffert que « dans la tunique venant de Marie (3). » Il va sans dire que ces paroles d'Ibas excitent la colère de Philoxène, et que l'ardent monophysite y trouve un nouveau motif d'anathématiser le concile de Calcédoine, parce qu'il avait absous l'évêque d'Édesse de tous les crimes dont on l'accusait. Voulant même donner plus de force à sa pensée, il oppose les évêques d'Éphèse aux évêques de Calcédoine, et rappelant leurs paroles dans ces deux circonstances, rapprochant leurs sentences les unes des autres, mettant en relief leurs contradictions, il s'efforce de déverser sur la tête de ces pasteurs criminels ou pusillanimes le ridicule et l'insulte.

C'est bien, du reste, le procédé qu'employait, trente ou quarante ans auparavant, le patriarche d'Alexandrie

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 51.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Timothée, quand il écrivait son livre passionné contre le concile réparateur de Calcédoine.

« Voici, dit Philoxène, les cris que poussèrent les Pères du saint synode qui anathématisa Ibas, quand ils entendirent énumérer ses blasphèmes : « Épargnez « notre ouïe ! s'écriaient-ils. Voilà des paroles qui con- « viennent à des païens. Les démons sont plus pieux « qu'Ibas. Tous nous anathématisons Ibas ! Quiconque « parle ainsi mérite d'être brûlé (1) ! » Voilà, continue-t-il, les cris que profèrent les Pères, quand ils anathématisent Ibas ! Ils crient de la sorte, tant qu'ils demeurent fidèles à la vérité. Mais, dès qu'ils l'abandonnent, comme le firent les évêques de Calcédoine, ils changent bien vite de langage (2). »

Le témoignage de Philoxène de Maboug n'est pas seulement important pour démontrer l'authenticité d'un document qui ressort déjà du document lui-même. A ce point de vue, c'est une déposition hors ligne ; mais il est plus particulièrement important, quand il s'agit de découvrir l'auteur de la version syriaque des *Actes du Brigandage d'Éphèse*. Il paraît assez probable, en effet, qu'il n'a existé qu'une seule traduction en cette langue, laquelle traduction est citée littéralement par Philoxène au VI[e] siècle, et par les collections encyclopédiques des théologiens de la Syrie chrétienne, au VII[e] et au VIII[e] siècles. Jean Sabas paraît avoir eu le texte grec sous les yeux, et c'est pourquoi sa version diffère de la nôtre. Il semblerait donc qu'il n'existait pas de son temps d'édition de nos Actes parmi les Syriens, ou que, du moins, elle était peu connue. Aussi, en combinant tous ces

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 61-62.
(2) Manuscrit syriaque 14663 du Musée Britannique, f° 12 *a-b*.

faits et en rapprochant toutes ces observations, on serait assez facilement conduit à penser que Philoxène est l'auteur de notre version des *Actes du Brigandage d'Éphèse*. Le sujet lui est extrêmement familier ; il parle et écrit absolument comme un auteur qui cite ses précédents ouvrages (1).

C'est une conjecture que nous émettons ici ; elle ne passera peut-être jamais à l'état de certitude ; il faudrait pour cela qu'on possédât quelque texte formel, quelque témoignage explicite. Néanmoins, nous croyons que si on retrouvait tout entière la lettre de Philoxène aux moines de Tel-Ada, il serait possible de se prononcer sur ce point d'une manière plus catégorique et plus définitive.

On voit donc que l'authenticité des *Actes du Brigandage d'Éphèse*, retrouvés dans le manuscrit 14530 du Musée Britannique, ne peut être l'objet du moindre doute. Il eût suffi de les rapprocher des détails épars dans les auteurs occidentaux, grecs et latins, pour tirer cette conclusion, sans craindre de se tromper ; mais cette conclusion acquiert un degré de plus d'évidence, dès qu'on invoque les témoignages contenus dans les littératures de l'Asie chrétienne. Ce ne sont plus de simples allusions, des détails isolés que nous y rencontrons ; ce sont des analyses de pièces entières, des citations nombreuses, variées, textuelles, précises, qui se rapportent à tout l'ensemble de nos documents. La littérature syrienne nous a fourni, toute seule, une ample moisson de textes et de preuves. Que serait-ce si nous

(1) Ainsi, en rapportant les paroles de Théodoret et d'Ibas, il suit l'ordre adopté dans les *Actes*. C'est au moins une preuve qu'il avait ces *Actes* sous les yeux et qu'il ne citait point de mémoire.

explorions les littératures copte et arménienne? Nous sommes convaincus d'avance qu'elles aussi contiennent des témoignages clairs et péremptoires. Peut-être même retrouvera-t-on un jour, dans les manuscrits coptes de Turin, ou dans les manuscrits arméniens d'*Etchmiazin*, un texte complet qui permettra de combler les lacunes de nos Actes. Il serait étrange, en effet, que les monophysites d'Arménie et d'Égypte n'aient pas recueilli des pièces qui intéressaient, à un si haut degré, leur communion religieuse (1).

Les manuscrits syriaques de Nitrie nous ont conservé également la traduction d'un ouvrage que Timothée Ælure écrivit contre le concile de Calcédoine et contre le tome de saint Léon-le-Grand, dans la seconde moitié du V[e] siècle. Il y est fréquemment question du *Brigandage d'Éphèse*, et des fragments notables de la première session sont même cités, mais il n'y a qu'une courte allusion aux sessions suivantes. Timothée assistait à tous les événements, en qualité de compagnon ou de secrétaire de Dioscore. Il dit qu'on y surnomma le patriarche d'Alexandrie « le gardien de la foi, » et qu'on écouta ses discours « à l'instar des oracles de l'Esprit-Saint (2). » Nous retrouvons ces exclamations ou des exclamations analogues dans les actes syriaques. C'est une dernière

(1) Nous avons feuilleté quelques manuscrits arabes dont les titres semblaient pleins de promesses (mss. 90, 162); mais nos espérances ont été déçues. Dans l'ancien catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, on lit, sous le n° 90 : 1° *Defensio concilii Ephesini secundi cui præfuit Dioscorus, adversus Eutychium Alexandrinum, à quo in annalibus latrocinium Ephesinum appellatur*. Malheureusement, cette description est menteuse. Sous le n° 162, on lit également à tort : *Historia concilii Ephesini secundi.*

(2) Manuscrit syriaque 12156 du Musée Britannique, f° 56 *b*, 2.

confirmation à ajouter aux précédentes. Peut-être deviendra-t-elle un jour plus importante, si on arrive, comme nous n'en doutons guère, à découvrir, parmi les débris que nous a laissés la littérature copte, l'original du livre de Timothée dont nous ne possédons aujourd'hui qu'une traduction incomplète.

Et maintenant que nous voici arrivés au bout de cette exploration entreprise dans le domaine des antiques littératures chrétiennes, jetons un regard en arrière ; rappelons-nous ce que nous avons lu dans les encyclopédies du VII[e] et du VIII[e] siècle, dans Jean Sabas, dans Philoxène, dans Sévère ; condensons tous ces témoignages nombreux, variés, étendus, textuels, précis ; faisons attention qu'ils embrassent presque tous les actes qu'on vient de retrouver, et rapprochant tous les détails qu'ils nous fournissent des renseignements que nous avons recueillis chez les Grecs et chez les Latins, chez Évagre (1), chez Libératus (2), chez Victor de Tunnones (3), chez l'auteur du *Bréviculus* (4), chez Prosper d'Aquitaine (5), ou chez les épistolographes contemporains du conciliabule d'Éphèse, comme Théodoret (6) et saint Léon (7). Oui, rapprochons tous ces témoignages, et demandons-nous s'il est possible de douter que nous ayons devant nous une des plus importantes pièces historiques que nous ait léguées le passé. Il suffit de

(1) Évagre (538-593), *Histoire ecclésiastique*, I, 10. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2447-2450, 2497-2510.
(2) *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 941.
(3) *Ibid.*, col. 1003-1006.
(4) *Ibid.*, LVIII, col. 929-930.
(5) *Ibid.*, LI, col. 601-602.
(6) *Patrologie grecque* de Migne, LXXXV.
(7) *Patrologie latine* de Migne, LIV.

poser une pareille question pour que tout le monde y réponde. C'est l'antiquité elle-même, ce sont les chrétiens d'Asie et les chrétiens d'Europe, les partisans et les adversaires du faux synode qui se sont chargés, de siècle en siècle, de démontrer l'authenticité d'un document qu'un heureux hasard vient d'exhumer. L'histoire peut donc s'en servir, sans crainte de faire fausse route; désormais il lui appartient pour toujours.

CHAPITRE IV

De l'authenticité des paroles et des écrits prêtés par nos Actes à Ibas et à Théodoret.

L'authenticité des *Actes syriaques* du *Brigandage d'Éphèse* étant pleinement démontrée, et les documents que nous avons cités ne laissant plus subsister l'ombre d'un doute, il reste une question plus importante à résoudre et plus difficile à vider, à savoir l'authenticité de quelques-uns des documents qui furent lus à Éphèse. Les deux questions, on le voit facilement, sont connexes, mais ne sont pas identiques. Le faux concile a très-bien pu prendre connaissance de certaines pièces; il a pu même croire qu'elles étaient des auteurs auxquels nos Actes les attribuent, sans que la question de leur authenticité soit complètement éclaircie. Si nous avions affaire à une assemblée régulière, ce serait assu-

rément une présomption favorable à l'authenticité de tous ces documents que leur insertion parmi les instruments d'un concile; mais ici ce n'est point le cas.

Nous avons devant nous un synode tumultueux, une réunion d'hommes violents ou faibles, dominés les uns par des passions sanguinaires, les autres par des terreurs trop légitimes; des hommes, par suite, qui ne prenaient pas grand soin d'examiner les chefs d'accusation qu'on leur proposait. Subjugués par la violence ou achetés par les faveurs d'un parti, ces hommes paraissent n'avoir eu qu'une seule préoccupation, celle de trouver des coupables ou de se procurer des prétextes pour assouvir leurs haines et leurs colères. Donnée une telle situation, loin de pouvoir nous appuyer sur l'opinion du faux synode d'Éphèse pour démontrer l'authenticité des pièces que les Actes prêtent à Théodoret, ou des paroles qu'ils attribuent à Ibas, c'est pour nous un motif de nous tenir en garde et d'examiner, avec la plus grande attention, si beaucoup de ces documents ne seraient pas apocryphes ou, à tout le moins, dénaturés, interpolés, falsifiés. Les passions sont capables de tout, et les passions religieuses plus encore que les autres. Elles ne pardonnent jamais; elles bravent le temps; elles défient les siècles; mais ce qui est vrai à toutes les époques l'est surtout à celle dont nous parlons en ce moment.

En effet, au milieu du Ve siècle, la lutte était si vive, les antipathies si profondes, l'aveuglement si complet, qu'on se croyait facilement tout permis envers des hommes prétendus dangereux. Or, parmi les victimes du *Brigandage d'Éphèse*, nous rencontrons deux personnages qui ont été l'objet de discussions sans fin

pendant leur vie, et autour desquels le silence ne s'est même pas fait quand la mort les a eu couchés, à leur tour, au fond de la tombe. Il faut lire les ouvrages théologiques, historiques ou liturgiques des Orientaux pour se faire une idée de l'acharnement avec lequel on a poursuivi la mémoire d'Ibas et de Théodoret, même après leur mort. Et ce n'est pas tout : nous avons des preuves à peu près certaines que quelques-uns de ces documents sont supposés. Telle est, par exemple, la lettre qu'on attribue à Théodoret, à propos de la mort de saint Cyrille ; telles encore certaines paroles prêtées à Ibas : Ibas les a démenties au synode de Tyr, de Béryte et de Calcédoine ; quant à Théodoret, il est certain qu'il n'a pas pu écrire la lettre à Jean d'Antioche, comme on le lit communément dans les auteurs, puisque Jean mourut avant saint Cyrille, et c'est pourquoi la plupart des critiques rejettent ce document comme apocryphe (1).

N'est-ce pas un nouveau motif de soupçonner que plusieurs des témoignages, cités à diverses époques comme pièces à conviction, émanent de la même source ? Ce point d'interrogation, il faut l'avouer, a bien sa raison d'être, et ce qui nous oblige à le poser plus que tout le reste, c'est premièrement le refus fait par le concile de Calcédoine de laisser lire toutes ces pièces accusatrices. Conçoit-on, en effet, qu'il eût passé sous silence tous ces documents, s'ils lui avaient paru authentiques ? Croit-on qu'il n'aurait pas demandé quelques explications à Ibas et à Théodoret ? Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de le soutenir. Nous ne trouvons cependant rien de semblable dans les actes du

(1) Tillemont, *Mémoires*, XIV, 784-786.

concile de Calcédoine; nous voyons bien qu'on y lut la lettre d'Ibas au Persan Maris, qu'on obligea même Théodoret à anathématiser Nestorius (1), mais il n'est dit nulle part un mot des paroles attribuées à Ibas ou à Théodoret. Évidemment, un tel silence est significatif. Et ce qui ne l'est pas moins, c'est que, de tous les auteurs qui nous ont conservé des extraits de Théodoret ou d'Ibas, de tous les écrivains qui se sont acharnés à recueillir les documents contre les Trois Chapitres, aucun ne rapporte les passages cités dans nos Actes, aucun n'y fait allusion, aucun n'a soupçonné leur existence. Il y a là cependant des textes bien plus concluants que tous les autres. Ni Marius Mercator (2), ni Victor de Tunnones, ni Libératus, ni Facundus d'Hermiane, ni Prosper et Idatius, etc., aucun auteur, enfin, ne mentionne ces paroles et ces extraits.

Que penser d'un tel silence? Que penser en particulier du cinquième concile œcuménique qui examina la question à fond et qui dut se prononcer sur l'orthodoxie des écrits de Théodoret et d'Ibas? Toutes les œuvres de ces hommes fameux furent évidemment parcourues; on pouvait alors se les procurer sans peine; en tous cas, les *Actes du Brigandage d'Éphèse* n'étaient pas inconnus des Orientaux. Comment se fait-il donc que Théodore Askidas et ses partisans, qui étaient d'Asie, qui avaient des intelligences dans toute la Syrie, qui remuaient ciel et terre pour faire condamner les Trois Chapitres, et qui n'ignoraient pas, évidemment, les raisons sur lesquelles s'étaient appuyés les brigands

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 185-194. — Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 71-72.
(2) *Patrologie latine* de Migne, XLVIII, col. 1067-1084.

d'Éphèse pour flétrir Ibas et Théodoret, comment se fait-il, disons-nous, que ces ennemis acharnés des deux évêques orientaux n'aient rapporté aucun des textes ou des mots que nous lisons ici?

Il est certain que tous ces faits combinés ensemble inspirent des doutes fort légitimes sur l'authenticité des fragments que nos actes attribuent à Théodoret, ou des paroles qu'ils mettent dans la bouche d'Ibas. Ne faudrait-il pas chercher ailleurs la cause de ce silence, et ne doit-on pas expliquer par d'autres moyens l'existence de ces écrits calomniateurs? Le caractère des peuples orientaux, la vivacité des passions, la haine des partis, l'exaltation religieuse, le fanatisme enfin n'auraient-ils pas quelque part dans la composition de documents mensongers? Les Orientaux sont doués d'une imagination très-vive, tout le monde le sait; ils sont, en outre, accessibles à des passions très-violentes; il pourrait donc bien se faire, suivant nous, que l'imagination et les passions aidant, ils eussent inventé ces écrits tout d'une pièce, ou qu'ils les eussent admis sur l'autorité de témoins peu véridiques. Il est impossible de se prononcer dans l'état actuel de nos connaissances, et peut-être même le problème demeurera-t-il éternellement insoluble. Le genre, la tournure d'idées, la manière habituelle de raisonner, un certain nombre de comparaisons, quelques formules originales, tout cela est bien imité de Théodoret et d'Ibas; mais quant à aller jusqu'à dire que ces auteurs sont réellement responsables des paroles qu'on leur prête, nous ne l'osons pas. On leur a attribué tant de crimes, on a passé sur leur compte tant de faux écrits, on a poursuivi leur mémoire avec tant d'acharnement, que le doute, dans ce cas, nous semble permis.

Nous regrettons de ne pas pouvoir aller plus loin, dans un sens ou dans un autre, mais aucun document ne nous y autorise. Tout ce que nous pouvons faire, en livrant ces documents nouveaux au public, c'est de le tenir en garde contre un jugement précipité, c'est de lui manifester les doutes que tout un ensemble de faits nous inspire, c'est de l'inviter enfin à réfléchir avant de se prononcer. Voilà un de nos premiers devoirs envers deux mémoires que nous ne pouvons absoudre, mais que nous ne voulons pas davantage condamner plus sévèrement que ne l'a fait l'Église. Ce devoir, nous croyons l'avoir rempli avec impartialité pour les accusés et pour les accusateurs. La mémoire des uns et des autres est assez chargée pour que nous veillons à ne pas augmenter la responsabilité qui pèse sur chacun d'eux. Théodoret et Ibas furent, sans doute, imprudents, mais leurs ennemis se montrèrent aussi extrêmement passionnés; ils accueillirent peut-être beaucoup trop facilement les plaintes qu'on élevait contre eux; en tous cas, s'ils ne se trompèrent point sur l'authenticité des pièces qu'on leur soumit, ils se trompèrent, au moins, sur le jugement qu'ils rendirent, ou on chercha à tromper en leur nom. C'est pourquoi, après avoir examiné la question d'authenticité, il faut étudier encore celle de la véracité. C'est ce que nous allons faire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

Valeur des Actes récemment retrouvés au point de vue de l'histoire.

Il ne suffit pas, en effet, qu'une pièce émane en réalité de l'auteur dont elle porte le nom, pour mériter d'être acceptée sans aucune réserve ; il faut tenir compte encore de la faillibilité inhérente à la nature humaine, de la mauvaise foi, des passions, de l'esprit de parti, de tout ce qui, enfin, peut faire dévier l'homme du chemin de la vérité. Que devons-nous donc penser des *Actes du Brigandage d'Éphèse,* tels qu'on vient de les retrouver ?

Il est d'abord un fait incontestable : c'est qu'ils sont incomplets, non pas seulement parce que le temps a arraché quelques feuilles au manuscrit qui les contenait, mais parce qu'on ne les lui a point confiés tout entiers. Ainsi, de toute la première session, la seule vraiment orageuse, celle où furent jugés Flavien, Eusèbe de Dorylée et Eutychès, il n'y a pas un mot, pas même une allusion ; c'est cependant cette session qui a tristement immortalisé le conciliabule d'Éphèse. Est-ce par mauvaise foi que le compilateur de nos Actes passe tous ces faits sous silence, et veut-il donner le change à l'opinion publique en commençant sa compilation par la procédure d'Ibas? A-t-il eu, enfin, l'intention de tromper la

postérité en cherchant à taire des souvenirs qu'il reconnaissait être compromettants pour son parti?

Cette hypothèse serait, à la rigueur, possible, et on pourrait voir dans la rédaction de nos Actes une apologie du monophysisme, tentée sous le couvert de l'histoire. Cependant, nous ne croyons pas que telle soit la véritable explication du silence que garde le compilateur de notre collection. Tous ceux qui s'occupent de l'antiquité savent combien il est rare de trouver dans les manuscrits les actes des divers conciles reproduits d'une façon intégrale. Le plus souvent, on ne les y rencontre que par fragments ; ce sont les modernes seuls qui ont eu l'idée et le pouvoir de réaliser ces collections monumentales où toutes les reliques du passé se juxtaposent et s'enchaînent dans leur ordre logique. Autrefois, chaque auteur ou chaque Église extrayait de l'ensemble la portion qui semblait l'intéresser plus particulièrement, et négligeait tout le reste. C'est pourquoi, en examinant attentivement la rédaction de nos Actes, nous croyons reconnaître que leur compilateur s'est proposé avant tout de choisir, parmi les procédures du conciliabule d'Éphèse, celles qui intéressaient spécialement les églises d'Asie, en particulier les Églises syriennes. La première séance où avait été discutée la cause d'Eutychès et de Flavien était donc un hors-d'œuvre, et voilà, sans doute, la raison qui la lui a fait omettre tout entière. Dans nos Actes, il n'y est pas fait une seule allusion. On pourrait dire encore que le compilateur a craint de paraître approuver Eutychès en insérant dans sa collection la sentence qui l'avait absous, et qu'il n'a pas voulu courir les risques d'une confusion entre la cause de cet hérésiarque et celle du monophysisme.

Nous savons aujourd'hui, en effet, que les monophysites ne tardèrent pas longtemps à frapper d'un seul et même anathème Nestorius et Eutychès. La justice divine atteignit, dès ce monde, le principal auteur des crimes d'Éphèse, et, pour le punir de son audace, elle fit de son nom un objet de réprobation pour tous les peuples. Eutychès est peut-être plus exécré des chrétiens d'Asie que des chrétiens d'Europe.

Quelle que soit la manière dont on explique le silence et l'omission dont nous parlons, il nous paraît impossible de conclure de là à la mauvaise foi du compilateur. Il eût été, sans doute, du plus grand intérêt pour nous de posséder la première session du conciliabule d'Éphèse, car, en la comparant au texte authentique inséré dans le concile de Calcédoine, nous aurions pu porter un jugement plus motivé sur l'exactitude du traducteur syrien. Nous aurions vu de quelle façon il abordait, tournait ou résolvait les parties scabreuses de sa tâche, et ce n'eût pas été sortir des limites d'une légitime induction que de conclure du particulier au général.

Tous les éléments de contrôle nous faisant à peu près défaut, que faut-il donc penser de la véracité de nos Actes, et jusqu'à quel point faut-il les considérer comme l'expression rigoureuse des idées et du langage de l'assemblée d'Éphèse?

Avant de répondre, rappelons d'abord que les comptes-rendus anciens ne ressemblent nullement à la sténographie moderne, qui est comme la photographie de la parole. Dans les assemblées ecclésiastiques des premiers temps, des notaires recueillaient des notes au fur et à mesure que les orateurs parlaient; ensuite ils rédigeaient à loisir le compte-rendu de ce qu'ils

avaient recueilli, puis ils soumettaient leur rédaction au contrôle de l'assemblée dans les séances postérieures, et, quand leur récit avait subi cette contre-épreuve, il devenait enfin texte officiel. Or, nous savons qu'au *Brigandage d'Éphèse* on n'observa aucune de ces formalités : ainsi, pour ce qui concerne la première séance, les notaires de Dioscore ou les notaires dévoués au parti monophysite eurent seuls la permission de recueillir des notes. Tous les autres, quand ils tentèrent de remplir leurs fonctions, en furent empêchés par la violence la plus indigne d'une assemblée ecclésiastique. On leur enleva leurs papiers, on leur prit leurs écritoires, on brûla leurs notes, et quelques-uns faillirent même perdre la vie dans la lutte. C'est le concile de Calcédoine qui nous apprend ces tristes détails (1). Évidemment, ce n'était pas pour reproduire fidèlement les incidents et les discours qui se tiendraient à Éphèse que Dioscore avait donné cette consigne à ses séides et à ses notaires. Ces procédés violents trahissaient des préoccupations ultérieures, quand ils se produisaient dans le synode; il suffit de les connaître pour nous tenir en garde contre la teneur des Actes qui nous sont parvenus.

De fait et pour ce qui regarde la première session, la seule dont le compte-rendu ait été soumis à l'épreuve d'une lecture publique, nous voyons, par les rectifications qu'on y fit, que les notaires de Dioscore s'étaient conduits d'une façon très-arbitraire. D'abord, on avait obligé les évêques de souscrire des papiers blancs; ensuite on leur prêtait à tous des paroles qu'ils n'avaient

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique,* liv. XXVIII, ch. v. — Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* VI, 622-630.

pas dites ou que quelques-uns seulement avaient prononcées; enfin, on passait sous silence beaucoup d'incidents ou de discours qui étaient de la plus haute importance pour le concile et pour son histoire. On adressa tous ces reproches à Dioscore, et on prouva devant lui tous ces faits illégaux, injurieux ou violents. Lui-même fut obligé de convenir, sur certains points, d'avoir manqué au premier devoir du président d'une assemblée délibérante, et pour ce qui est du reste, il se retrancha dans des dénégations trop intéressées pour qu'elles soient de quelque poids devant la postérité.

Faut-il supposer que les mêmes procédés furent employés dans toutes les sessions du synode? On le pourrait sans doute, et cela semblerait même de prime abord fort naturel. Cependant, nous ne croyons pas que la partie des Actes récemment découverte doive nous être aussi suspecte que celle déjà connue depuis longtemps par le concile de Calcédoine; il est facile d'en voir la raison.

La première session fut, en effet, véritablement orageuse; le parti de Dioscore avait devant lui des hommes de cœur, d'esprit, de caractère; il n'était pas possible de les condamner, sans qu'ils fissent entendre des protestations. On avait eu soin, il est vrai, de choisir des hommes dociles et dévoués au parti; mais, en dépit de tout ce qu'on avait pu faire pour éclaircir les rangs de l'opposition, il y avait au moins une quarantaine d'évêques qui n'étaient pas disposés à céder sans combattre. Il fallait venir à bout de ces adversaires, avant d'exécuter les mesures arrêtées par la cour ou par le parti eutychien. Pour triompher, Dioscore était donc condamné à fouler aux pieds toutes les convenances, à

violer toutes les lois, même à recourir aux menaces et à l'emploi des armes. Il était obligé d'étouffer toutes les protestations, de terroriser tous ceux qui voudraient faire du bruit et d'empêcher au dehors tous les éclats capables de nuire au parti. De là ces agissements, ces menaces, ces coups, ces mauvais traitements, qui furent plus tard dévoilés au concile de Calcédoine. Mais, une fois ces adversaires terrassés, une fois les légats du Pape partis, une fois Flavien et Eusèbe expulsés, le parti orthodoxe, qui jouait alors le rôle de l'opposition, fut si diminué ou si abattu, que les menaces devinrent inutiles. Les évêques qui restaient encore étaient vendus à Dioscore, ou les tourments endurés les premiers jours les avaient tellement effrayés, qu'ils n'osaient plus élever la voix autrement que pour applaudir. La violence devenait inutile; les notaires pouvaient donc prendre impunément des notes. Il n'y avait rien à taire, puisque tous les évêques présents étaient unanimes. D'autre part, les adversaires qu'on avait l'intention de juger étant absents, il n'y avait plus à craindre ni réplique, ni opposition de leur part; personne ne devait prendre leur défense; les choses allaient suivre leur cours naturel.

Il n'y a donc pas lieu, suivant nous, de suspecter l'exactitude de la seconde partie des *Actes du Brigandage d'Éphèse,* celle qu'on vient de retrouver. Elle doit reproduire assez fidèlement la vraie physionomie de l'assemblée si tristement célèbre.

De quoi se composent d'ailleurs nos Actes? On peut les diviser en trois parties : la première comprend toutes les pièces officielles, lettres, rapports judiciaires, dépositions recueillies devant les tribunaux, etc.; la seconde

contient les sentences des évêques; la troisième renferme les exclamations attribuées au conciliabule tout entier. S'il y avait évidemment lieu de soupçonner, quelque part, de la fraude, ce serait dans les deux dernières parties; car, pour ce qui est de la première, bien qu'on pût présenter les documents officiels dans un ordre ou sous un côté qui les rendait défavorables aux accusés, il était difficile de les altérer substantiellement, sans s'exposer à de graves reproches. Du reste, il suffit de comparer les pièces que nous possédons en grec pour s'apercevoir immédiatement qu'il n'y a pas eu là de falsifications ou de suppressions. Pour ce qui concerne les deux dernières parties, la mauvaise foi n'était guère possible; elle n'avait aucun intérêt à dénaturer des sentences qui étaient assurées au parti eutychien. Tout au plus, pourrait-on se défier des exclamations qu'on prête souvent à l'assemblée tout entière, et ne voir là-dedans que des cris échappés à quelques personnes. Mais, quand on compare ces textes à ceux des anciens conciles, l'étonnement qui saisit de prime abord un lecteur moderne cesse aussitôt.

Nous ne sommes plus habitués à ces manifestations bruyantes de la pensée chrétienne, et nous serions grandement scandalisés, aujourd'hui, d'entendre une assemblée d'évêques proférer des cris comme nous en trouvons dans les conciles d'Éphèse, de Calcédoine ou de Constantinople. Les temps sont changés, les mœurs sont devenues plus sévères, et, tout en ne valant peut-être pas mieux que les Byzantins, le décorum nous interdit le langage qu'ils se croyaient amplement permis. On aurait donc tort, suivant nous, de suspecter l'exactitude de la partie des *Actes du Brigandage d'Éphèse*

qu'on vient de retrouver et dont nous publions aujourd'hui la traduction française. C'est à la fois et une pièce des plus authentiques et une pièce des plus véridiques qu'on ait recueillies, dans ces derniers temps, à travers les épaves du passé. Elle nous vient incontestablement du funeste conciliabule, et elle traduit avec vérité les pensées, les préoccupations, le mouvement d'idées de l'époque et du parti dont elle prétend nous faire connaître l'histoire. Elle ne dit pas tout ; elle contient des lacunes ; mais ces lacunes, qu'elles proviennent du hasard ou de la volonté du compilateur, ne nous paraissent pas devoir faire mettre en doute son honnêteté.

Du reste, pour qu'on puisse mieux juger de l'importance de la découverte, nous allons énumérer rapidement les lacunes que des témoignages positifs nous permettent de constater dans les Actes tels qu'on les a retrouvés.

CHAPITRE VI

Lacunes que présentent les Actes du Brigandage d'Éphèse.

Quoiqu'il soit impossible de déterminer exactement la durée du concile et le nombre des sessions qui eurent lieu, il paraît cependant fort vraisemblable que le faux synode siégea pendant la plus grande partie du mois

d'août de l'an 449, du 8 au 24 ou au 25. Il y eut probablement quatre sessions. La première dura du 8 au 18 ou au 19. C'est dans cette session que fut vidée la grande querelle entre Eutychès et Flavien, la querelle qui faisait le fond du débat entre les Orientaux et les Égyptiens, entre les orthodoxes et les hérétiques. De cette session, il ne nous reste dans nos Actes que quelques lettres de convocation adressées par l'empereur Théodose à Dioscore et aux moines orientaux. Tout le reste est omis. Les Orientaux ne se sont, en effet, jamais préoccupés beaucoup de la condamnation de Flavien et de l'absolution d'Eutychès. Eutychès ne tarda pas à devenir pour eux un hérétique; ils l'anathématisèrent dans leurs livres, mais ils ne songèrent pas à réhabiliter la victime, le patriarche de Constantinople. Nous n'avons pas trouvé une seule fois le nom de ce grand martyr dans les écrits des auteurs orientaux. Ceux même qui nous parlent au long d'Ibas, de Théodoret et de Domnus ne disent pas un mot de Flavien. Quelle étrange chose que l'esprit humain, et que de bizarres revirements nous présente l'histoire! Voilà Eutychès qui fonde le monophysisme, et les monophysites l'anathématisent! Ibas, Théodoret et Flavien combattent Eutychès, et la mémoire des deux premiers se perpétue, de siècle en siècle, pour être un objet d'horreur et de malédiction, tandis que celle du troisième s'efface complètement et disparaît dans un éternel oubli! De Flavien, pas un mot dans Philoxène de Maboug, dans Sévère d'Antioche, dans Jean Sabas, etc. La tombe l'a enseveli tout entier. Le saint martyr est mort pour toujours dans la mémoire des chrétiens d'Asie !

Cette première session du *Brigandage d'Éphèse* nous

a été conservée *en partie*, parmi les Actes du concile de Calcédoine (1). Quelque longs, en effet, que soient les Actes restants, ils ne sont pas entiers; il y manque, en particulier, le fameux papier qu'on fit signer en blanc et par force aux malheureux pères de cette assemblée prévaricatrice. Jusqu'ici on s'était demandé que pouvait contenir ce papier, et on n'avait pas répondu à cette question, car on voyait bien qu'il ne s'agissait d'aucune portion des Actes que nous a légués le synode régulier de Calcédoine. Aujourd'hui, nous pouvons répondre, car nous croyons avoir retrouvé enfin la pièce qui fut signée en blanc, c'est-à-dire avant d'être rédigée par le concile. On la trouvera plus loin : c'est la lettre que le conciliabule adressa à l'empereur Théodose II, après la condamnation de Flavien et d'Eusèbe de Dorylée. Timothée Ælure nous l'a transmise, dans son traité contre le concile de Calcédoine.

La seconde session aurait eu lieu, selon nous, le samedi 20, à la reprise des séances, après la déposition de Flavien, et on y aurait discuté plusieurs affaires d'importance secondaire. L'assemblée étant sous le coup de la terreur inspirée par les violences commises la veille ou l'avant-veille ; beaucoup d'évêques se trouvant, en outre, fatigués ou refusant de venir, comme, par exemple, les légats du Pape et Domnus, on employa le temps à discuter des questions qui ne pouvaient souffrir de difficultés, et on renvoya au lundi les affaires plus importantes.

Nous aimerions donc à placer dans cette seconde ses-

(1) Mansi, *Conciliorum omnium, nova et amplissima collectio*, VI, col. 563-938. — Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 14-30.

sion l'examen de Candidien, évêque d'Antioche de Pisidie (1), dont parle Théodoret dans une de ses lettres à Jean de Germanicie, et contre lequel on soumit en vain plusieurs plaintes au concile.

A la même session encore, nous rapporterions la cause d'Athénius (2), dont nous connaissons seulement le nom par Théodoret, et le différend de Sabinien de Perrha avec Athanase, différend beaucoup mieux connu, puisqu'il fit l'objet d'une session spéciale au concile de Calcédoine (3). Mais, en énonçant cette opinion, nous devons observer que c'est là une simple conjecture, et une conjecture que nous ne pouvons appuyer sur aucun document explicite.

La troisième session aurait eu lieu le lundi 29 de Meçori ou le 22 août. On y discuta la cause d'Ibas et probablement aussi celles de Daniel de Carrhes, d'Irénée de Tyr, d'Acylin de Byblos, de Sophrone de Tella, peut-être même celle de Théodoret. C'est surtout à cette session qu'on doit appliquer le mot de l'évêque de Cyr qui la traite de παραπλησία σφαγὴ (4). Au commencement des Actes concernant cette session, il manque, dans le manuscrit de Londres, trois feuillets. Cette lacune est extrêmement regrettable, car il semble qu'il y avait là

(1) Épître CXLVII de Théodoret.

(2) *Ibid.*

(3) Mansi, *Conciliorum omn. ampl.*, VII, 314-358. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 524; III, 94-96. — Cfr. Théodoret, Épître 126; Libératus, *Breviarium*, XII; *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1005: « Deposuit quoque et Sabinianum episcopum perrhensium. »

(4) Οὐδὲ ἐνέπλησεν αὐτοῦ τὸν θυμὸν τῶν ἄλλων ἐπισκόπων ἡ παραπλησία σφαγὴ. (Théodoret, épître LXIII; *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col, 1316 *b*.)

des renseignements du plus haut intérêt au point de vue de la chronologie et de l'ordre des sessions. Cette lacune vient, en effet, immédiatement après le compte-rendu des députés envoyés à Domnus et aux légats de saint Léon-le-Grand.

La quatrième session aurait eu lieu, d'après nous, le mardi 23, et on y aurait déposé Domnus, peut-être même Théodoret. Il nous semble difficile, en effet, qu'on ait pu en un seul jour, le 22 août, examiner et trancher toutes les questions soulevées par les Actes récemment découverts. Il fallut certainement plus d'une journée pour lire tous les documents accumulés ici, et ce n'est pas trop, pensons-nous, que d'admettre qu'il y eut deux sessions, sinon trois. C'est dans la partie des Actes concernant Domnus qu'existent les lacunes les plus considérables; plusieurs lettres ne s'y trouvent qu'à l'état de fragments. Rien d'essentiel pourtant ne semble omis, et on devine même souvent des choses contenues dans les feuillets disparus. Quelques autres pièces extra-conciliaires, que le compilateur avait ajoutées à la fin, ont également péri; mais elles sont loin d'avoir la même importance que le reste du recueil, et on en connaît la teneur générale par d'autres documents historiques.

On le voit donc, les Actes que nous publions aujourd'hui ne sont pas complets; ils présentent plusieurs lacunes, et néanmoins ils constituent, malgré leur imperfection, une des trouvailles les plus intéressantes qui aient été faites pendant ces derniers temps. Saurions-nous par d'autres sources ce qui se passa au pseudo-synode d'Éphèse, connaîtrions-nous en détail les incidents qui s'y sont produits et les résultats qu'il a eus,

qu'il serait encore du plus haut intérêt pour nous de posséder cette page originale d'histoire; mais nous sommes loin de connaître tout ce qui se passa dans cette assemblée. On verra, par le récit que nous allons esquisser, ce que les pièces retrouvées nous apportent de nouveau, ce qu'elles répandent de jour, d'éclat et de lumière sur des problèmes demeurés insolubles; comment enfin elles aident l'érudition contemporaine à trancher des difficultés que la science et les efforts des hommes les plus habiles n'avaient pu faire disparaître. Les Baronius, les Pagi, les Tillemont et les Baluze auraient salué l'apparition des *Actes du Brigandage d'Éphèse* comme une des plus belles découvertes accomplies de leur temps, et se seraient hâtés de les faire pénétrer dans la trame de l'histoire. Espérons que les critiques contemporains sauront apprécier comme ces grands hommes les documents que nous leur offrons, et que nos Actes serviront souvent désormais à faire le récit des luttes religieuses du Ve siècle.

LIVRE II

PRÉPARATION DU CONCILE

CHAPITRE PREMIER

**Situation de l'Orient chrétien après le concile d'Éphèse.
Jean d'Antioche. — Cyrille. — Proclus.**

Peu d'époques sont fécondes en surprises comme les vingt ans qui séparent les deux grands conciles d'Éphèse (431) et de Calcédoine (451). L'Empire romain était alors dans toute sa force; l'Église dominait partout en souveraine; de grands hommes et de grands saints leur prêtaient, à tous les deux, l'éclat de leurs vertus et l'appui de leurs œuvres; et cependant, peu de périodes attristent autant que l'histoire de ces vingt années de luttes et de déchirements. A chaque pas on se heurte à quelque nouveau scandale, on va de surprise en surprise, on aperçoit partout des germes de dissolution et de décadence, on sent que la vie politique et l'unité religieuse s'effrondrent; et si, un instant, ce coup de tonnerre, qui s'appelle le *Brigandage d'Éphèse*, semble réveiller le monde en sursaut, imposer silence aux passions qui le minent, recueillir toutes les âmes dans une

même pensée; si les divisions paraissent s'évanouir et se fondre dans cette grande assemblée de Calcédoine, la plus nombreuse et la plus belle que l'univers ait vue jusqu'à nous, il n'est pas difficile néanmoins d'entrevoir, à travers cette unité apparente, des divisions qui déchireront encore l'univers et compromettront l'avenir. Le mal est profond et la décadence se manifeste partout, excepté sur un seul point du globe, Rome : Rome est toujours Rome; à elle de sauver la civilisation en sauvant le christianisme! Quand on se trouve en présence de cette assemblée composée des princes de l'Église, et que l'histoire, depuis le jour où elle eut lieu, ne cesse de flétrir du nom de *Brigandage,* on se demande comment on a pu réunir ensemble cent quarante évêques chez lesquels le respect d'eux-mêmes et l'amour des âmes fussent assez éteints pour ne les arrêter devant aucun crime. L'âme chrétienne s'étonne, s'indigne et proteste, lorsqu'elle ne tombe point dans le doute et l'incertitude. Elle ne comprend pas un mystère d'iniquité pareil; elle l'aurait à peine cru possible.

C'est là assurément un des plus grands scandales de l'histoire, et il est heureux pour l'Église qu'on n'en ait pas souvent vu de pareils. Néanmoins, lorsqu'on étudie les années qui précèdent et qu'on examine attentivement ce qui se passe dans le monde, on arrive à comprendre par quel enchaînement de faits on aboutit à cette impasse dont l'Église a flétri le triste souvenir par le terme énergique de *Brigandage,* ληστρικῆ σύνοδος. Le sens chrétien s'était affaibli dans le clergé et parmi les peuples fidèles; la société chrétienne était devenue mondaine. Le pouvoir et l'opulence avaient altéré sa pureté native; elle n'était plus l'ancienne Église des persécu-

tions : zélée, vaillante, invincible ; ses prêtres partageaient les idées du monde, et ses évêques n'étaient trop souvent que des courtisans travestis. Aussi, avec la disparition ou l'amoindrissement des anciennes vertus, on avait vu s'évanouir les anciennes mœurs, le respect de l'autorité, l'esprit de subordination, l'amour de la discipline, l'obéissance aux lois. Tout le monde voulait discuter les questions les plus ardues, et personne ne consentait à admettre de contrôle. Les pouvoirs publics eux-mêmes donnaient l'exemple des errements dont le monde était épris, de telle sorte que le désordre apparaissait partout et le remède nulle part.

Le gouvernement impérial, qui aurait pu étouffer le mal dans son germe, en s'abstenant de toute immixtion maladroite dans les affaires qui n'étaient pas de son ressort, et en laissant à l'Église la liberté absolue de régler les questions qui ne sortaient pas du domaine spirituel, le gouvernement impérial assuma, au contraire, volontiers le rôle de protecteur et ne fit qu'aggraver la situation. D'abord, il voulut couvrir Nestorius et son parti de sa protection ; il alla même jusqu'à sévir rigoureusement contre ceux qui représentaient, dans cette grande controverse, l'Église, le droit, la vérité ; et puis cependant, par un de ces revirements qui, étant la maladie de l'époque, sont aussi un des caractères du temps, il menaça ceux qu'il avait encouragés, proscrivit, frappa, punit, exila ceux qu'il avait soutenus.

Le trouble était donc profond dans les âmes, et les cœurs aigris par les passions voyaient s'amonceler insensiblement en eux des orages qui ne demandaient qu'à éclater dès qu'une occasion propice se présenterait.

On essaya bien, sans doute, de pacifier le monde oriental, et la cour s'entremit avec assez de zèle pour obtenir ce grand résultat. Théodose II réussit même au-delà de ses espérances, et, quand son tribun Aristolaüs eut, en se rendant de Constantinople à Antioche et d'Antioche à Alexandrie, rétabli la bonne harmonie entre Jean d'Antioche et saint Cyrille (433), Théodose crut peut-être que tout était fini et que désormais ses sujets, retrouvant leur unité de croyance, retrouveraient aussi leur unité d'action contre les ennemis de l'empire. Il se trompait : l'accord conclu entre Paul d'Émèse agissant au nom des Orientaux, et saint Cyrille représentant le monde occidental, l'accord de 433 devait traverser bien des tempêtes et finir par être rompu, au grand détriment de la religion et de l'empire. Sans doute, si des hommes comme Jean d'Antioche, saint Cyrille, saint Proclus et saint Célestin eussent toujours vécu, peut-être que cette paix aurait fini par se consolider, et que, les esprits recouvrant à la longue le calme et la possession d'eux-mêmes, la paix serait rentrée dans l'Église. De tels hommes auraient arrêté les fauteurs de désordres, nombreux en tout temps, mais plus nombreux dans les époques troublées comme celles dont nous parlons; ils auraient écarté les causes de dissension par leur sage conduite, et quand la génération qui avait lutté à Éphèse aurait disparu, le monde chrétien aurait été bien près de se voir uni dans une seule et même foi.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi; tous ces grands personnages quittèrent la scène avant que l'apaisement fût complet; saint Célestin ne fit qu'entrevoir la réunion des divers partis créés par le concile

d'Éphèse. Il mourut le 6 avril 432. Les autres personnages lui survécurent plusieurs années, mais ils le suivirent dans la tombe avant que leur tâche eût été remplie : Jean d'Antioche mourut en 441 ou 442 ; saint Cyrille ne tarda pas à l'accompagner (27 juin 444), et saint Proclus finit lui-même par les rejoindre tous (24 octobre 447). Cette dernière date mérite d'être retenue, car les troubles étaient déjà bien près de recommencer.

L'accord, conclu en 433 par Paul d'Émèse, avait couru, en effet, bien des risques, pendant les quatorze ans qui avaient suivi, et, sans la sagesse des personnages que nous venons de nommer, sans leur autorité morale, sans leur zèle éclairé, sans leur dévoûment à toute épreuve, sans leurs efforts incessants enfin, il eût été souvent rompu, car la division était presque partout. Il y avait, en beaucoup d'endroits, des partisans déclarés de Nestorius ou d'Apollinaire, et ceux qui ne partageaient aucune idée hérétique avaient de la peine à se garantir contre les soupçons et la malveillance générale : les partisans de Cyrille accusaient leurs adversaires de nestorianisme, tandis que ceux-ci rejetaient sur ceux-là le repróche d'apollinarisme ou de docétisme. La défiance couvait au fond des cœurs; la confiance n'existait qu'à la surface. Le plus léger événement pouvait donc provoquer un éclat retentissant. Plusieurs fois, en effet, la paix faillit se rompre, et la guerre aurait, sans doute, recommencé à propos des écrits de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste, qu'on propageait en Arménie, en Syrie et en Perse, au grand scandale des partisans de Cyrille et au détriment de la foi, si Proclus, Jean et Cyrille n'avaient étouffé cette

querelle dans son germe. Ils arrivèrent à assoupir les dissentiments tant qu'ils vécurent, parce qu'ils joignaient à leur sagesse une grande influence personnelle ; ce ne fut pas cependant sans éprouver bien des difficultés, et, s'ils avaient eu moins de prudence, ils auraient échoué dans leurs efforts.

Les esprits trop zélés, comme il y en a eu et comme il y en aura toujours, ne se résignaient pas aux demi-mesures et supportaient avec peine des maux que le temps et le silence pouvaient seuls guérir radicalement. Les évêques du patriarcat d'Orient surtout étaient en butte à la calomnie ; comme ils ne voulaient pas anathématiser Diodore et Théodore, qui étaient tombés dans plus d'une erreur, mais qui étaient morts dans la communion de l'Église, on les accusait fréquemment d'incliner vers les idées et vers les opinions nestoriennes. Ils furent obligés de se défendre, et ils écrivirent souvent à ce propos à saint Cyrille et à saint Proclus, mais sans parvenir à convaincre tous leurs adversaires.

Jean d'Antioche avait beau dire : « Tous les évêques d'Orient, comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu et condamné l'erreur de Nestorius et approuvé sa déposition. Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter ni ajouter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints évêques nos prédécesseurs : en Occident, Damase, Innocent, Ambroise ; en Grèce et en Illyrie, Méthodius ; en Afrique, Cyprien ; à Alexandrie, Athanase, Théophile, etc.

« Nous vous mandons ceci pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être ; car, pour nous, nous avons fait et dit tout ce qu'il fallait, il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. Mais je ne sais d'où vient ce fâcheux

retour sur nous et sur toutes nos Églises; tous les évêques de la côte maritime ont consenti et souscrit ; ceux de la seconde Phénicie, les Ciliciens, dès l'année passée; les Arabes par Antiochus leur métropolitain; la Mésopotamie, l'Osroène, l'Euphratésie et la seconde Syrie ont approuvé tout ce que nous avons fait; vous avez reçu, il y a longtemps, la réponse des Isaures; tous ceux de la première Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Aristolaüs comment notre clergé a reçu ceci et a loué vos soins. Faites donc cesser désormais tout ce tumulte, afin que, respirant des maux que nous avons soufferts à cause du maudit Nestorius, nous puissions résister aux païens de Phénicie, de Palestine et d'Arabie, aux Juifs principalement de Laodicée, et aux Nestoriens révoltés de Cilicie (1). »

Cette lettre, écrite l'an 437, ne peint que d'une manière très-imparfaite l'état de l'Orient à cette époque. Les esprits étaient extrêmement divisés ; chaque diocèse contenait deux partis enclins à s'anathématiser mutuellement, et on rencontrait partout, sur les chemins de Constantinoplé et d'Alexandrie, des moines ou des clercs passionnés pour ou contre les précurseurs de Nestorius, Diodore et Théodore. Néanmoins, la bonne harmonie qui régnait entre Jean d'Antioche, Cyrille et Proclus empêcha tout éclat, et les mesures sagement combinées qu'ils adoptèrent, d'un commun accord, rétablirent peu à peu le calme dans le patriarcat d'Orient (2). Vers 441 ou

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVI, 35. — Cfr. *Synodicon adversus tragœdiam Irenæi*, chap. CXCVII; dans Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, V, 972-974.

(2) Labbe, *Sacro sancta concilia*, III, col. 1205-1210. On peut

442 (1), au moment où Jean descendait dans la tombe, la controverse était déjà en voie de s'assoupir.

CHAPITRE II

Mort de Jean d'Antioche. Domnus lui succède.

Domnus, son successeur, n'avait ni la même trempe de caractère, ni la même portée d'esprit. Ce personnage, assez terne et fort discuté dans l'histoire, semble avoir réalisé, dans son épiscopat, les prédictions que lui avait faites, dit-on, saint Euthymius, avant qu'il quittât le dé-

voir aussi là-dessus Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XIV, articles 145, 146, 147, pages 640-647 de l'édition in-4o ; les épîtres de saint Cyrille, 57-72, surtout cette dernière, qui exprime la dernière pensée du grand archevêque d'Alexandrie (*Patrologie grecque* de Migne, LXXVII, col. 343-346. — Cf. *ibid.*, épître 66, col. 329-332. — Cyrille dit : *Dispensatio vero in his optima res est et sapiens. Si enim adhuc in vivis esset, et Nestorii blasphemiarum fautor, aut suffragari vellet iis quæ scripsit ipse, anathema etiam in propria persona subiisset. Quoniam vero ad Deum abiit, sufficit, ut ego puto, ea quæ absurde ab ipso scripta sunt rejici ab iis qui recte sentiunt, cum iis, qui in ipsius libros incidunt, etiam ulterius progredi tumultuum occasiones nonnumquam pariat,* etc. (*Ibid.*, col. 346.) — Voir Labbe, *Sacro sancta concilia*, V, 479. — Cf. 486. — Socrate, *Hist. eccl.*, VII, 41.

(1) Jean d'Antioche gouverna cette église pendant treize ans, d'après Théodoret (épître 83, *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII), c'est-à-dire de l'an 428 à l'an 441 ou 442. — Voir Tillemont, *Mémoires*, XIV, 644.

sert (1). Faible à l'excès et incapable de se soustraire à l'influence de ses amis, il faisait bien, quand il était soutenu par eux, mais il était impuissant, par lui-même, à résister aux entraînements et aux passions de la lutte. L'événement le fit bien voir. Il avait quitté son désert pour convertir, disait-il, son oncle Jean d'Antioche; mais, au lieu de convertir son oncle, il fut converti lui-même, et, arrivé à l'épiscopat, il continua la ligne de conduite tracée par son prédécesseur. Il eut toutes les faiblesses de Jean d'Antioche, sans avoir presque aucune de ses vertus. Il n'avait ni grandeur d'esprit, ni fermeté de volonté, et cependant la succession qu'il avait à recueillir n'était point facile; pour ne pas ployer sous le fardeau, il eût fallu, avec sa bonté de cœur, une netteté de vue et une force de caractère qu'il ne possédait aucunement.

Saint Cyrille et saint Proclus vivaient encore; grâce à eux, on s'aperçut à peine, tant qu'ils vécurent, des défauts de leur collègue; ils parèrent à toutes les éventualités que le manque de direction créait dans le patriarcat d'Antioche.

Que se passa-t-il durant les premières années de Domnus et avant la mort de saint Cyrille? L'histoire ne nous apprend pas grand chose; elle nous parle seulement de deux évêques en faveur desquels saint Cyrille et saint Proclus écrivirent à leur collègue, pour les recommander à sa

(1) « Sin autem, his neglectis et tolerantiæ contemptis cogitationibus, à Laura tentabis discedere, obtinebis quidem administrationem, quam tuus habet avunculus, *sed eam rursus tibi auferent mali homines et præstigiatores, cum ab illis prius seductus fueris ignoratione*. Et Hæc quidem, qui est in sanctis, Euthymius. » (Bollandus, *ad diem* 20 januarii, XIV, 513, 646.)

bienveillance. L'un était un vieillard qui prétendait avoir été grièvement lésé dans sa dignité et dans ses droits épiscopaux. Saint Cyrille réclama auprès de Domnus et le pria de revoir son jugement (1). L'autre était un vilain personnage, probablement titulaire de Perrha, dans l'Euphratèse, auquel saint Cyrille et saint Proclus auraient bien fait de ne pas s'intéresser, car Théodoret en trace un portrait singulièrement sombre (2). Après s'être volontairement démis de l'épiscopat, cet évêque avait voulu rentrer dans son diocèse, et comme ses ouailles s'y étaient opposées, il allait partout calomniant les Orientaux, en particulier son métropolitain, Jean d'Hiéraples, et Théodoret de Cyr. Saint Cyrille et saint Proclus prièrent Domnus d'examiner sa cause.

C'est ce qui eut lieu dans plusieurs synodes. Cet évêque, nommé Athanase, ayant refusé de comparaître, fut déposé par un concile d'Orient (443-445) (3).

(1) Épître 78 de saint Cyrille, tome LXXVII de la *Patrologie grecque* de Migne, col. 361-364. Cet évêque se nomme Pierre. « Ipse lamentatur, seque ab Ecclesia sibi attributa præter rationem ejectum esse dicit. Erat autem consentaneum ut vel sacerdotii nomen cum re haberet, vel, si non erat dignus ut altari præesset, nec ipsa quidem episcopatus vocatione dignus haberetur. Sed id fortasse quod dico, durum esse et charitatis expers videbitur. Res autem revera non ita se habet. Nos enim senis utique misereri putamus, si solum ei nomen reliquerimus; sed multo melius erat aliud quoque considerare. Dicit enim se suam quidem posse causam probare, at defensionis tempus sibi non esse datum, nec auditionem canonicam sibi fuisse concessam. » (Cyrilli, epist. LXXVIII, alias LIX; *Patrologie grecque*, LXXVII, col. 362.)

(2) *Épîtres de Théodoret*, 43, 44, 45, 47. — Mansi, *Conciliorum omnium*, VII, 317. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 493-494; III, 94-95. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XIV, 444-445, 794; XV, 259-260.

(3) Sur Athanase de Perrha, voir Tillemont, *Mémoires*, XIV, 647-

Nous le retrouverons sur notre chemin. Saint Cyrille, dont Athanase avait surpris la bonne foi, mourut pendant qu'on instruisait la cause de son protégé, et celui-ci sut se prévaloir, plus tard, de cette circonstance, au concile de Calcédoine (2). Il donna, en effet, à entendre que, si saint Cyrille avait vécu, sa cause se serait terminée différemment. Y a-t-il quelque chose de fondé dans cette assertion? Domnus n'entretenait-il pas avec saint Cyrille des relations aussi cordiales que son prédécesseur? On l'a prétendu; on a même allégué des discours et des lettres de Théodoret qui sembleraient le prouver, si, de l'aveu des meilleurs critiques, ce n'étaient là des documents apocryphes. Rien n'autorise, en effet, à prêter à l'évêque de Cyr le langage qu'on lui

654, et Concile de Calcédoine, xiv[e] session (Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, col. 314-358). On trouve en cet endroit les lettres de saint Cyrille (col. 319-322) et celles de Proclus (col. 322-326), avec les *Actes du concile d'Antioche* (445). Théodoret semble avoir été particulièrement haï de cet évêque, qui le récusa comme juge. Il paraît en parler dans sa lettre 43 (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1219-1222). Le portrait est au moins ressemblant : « *A Dei amantissimo sanctissimoque archiepiscopo magnæ civitatis Antiochenorum, Domino Domno, excommunicationis vinculis astrictus, cum pontificale concilium convocandum esset, ut de objectis illi criminibus cognosceret, fuga elapsus, regiam urbem petiit, delatorisque munere suscepto regionem impetit, quam matrem vocat, simulque pauperes innumeros impetit, et propter odium, quod in unum gerit, linguam adversus omnes exacuit.* »

(2) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 319 *b*. « Cyrillus et Proclus certas formas scripserunt Domno, qui fuit Antiochenus episcopus; promisitque ille eas complere. Et cum cognovisset mortem beati Cyrilli resilivit, et ad judicium me vocavit. Ego rescripsi, quia, si vellet permanere in datis sententiis ab archiepiscopis, paratus essem, si vero vellet aliud aliquid, non audire me ejus citationem. »

fait tenir après la paix conclue par Paul d'Émèse, et ce n'est qu'à la condition d'admettre en lui une duplicité dont toute sa vie le montre incapable qu'on peut défendre l'authenticité de ces textes (1). On était à une époque où la haine des partis ne reculait devant aucun moyen ; les moines, qui allaient se plaindre partout des Orientaux, ont très-bien pu inventer les lettres et les écrits dont nous parlons. L'histoire du *Tome* de Proclus aux Arméniens nous montre ce dont ils étaient capables.

En l'absence de témoignages explicites, on ne peut que former des conjectures sur l'état des églises d'Orient, durant les années qui séparent la mort de Jean d'Antioche de celle de saint Cyrille et de saint Proclus (441-447). Cependant, beaucoup d'indices sembleraient indiquer quelque recrudescence dans l'antagonisme latent qui existait entre les évêques d'Asie et les Alexandrins. Domnus, manquant de cette justesse de vue et de cette fermeté de caractère qu'avait son oncle, excita bientôt quelques murmures par la manière dont il administrait son patriarcat, et, au lieu d'être une recrue pour les intrigues d'Eutychès, ainsi qu'on l'a écrit, il fut plutôt un appui pour les ennemis de Cyrille et des Alexandrins (2). Si la lettre 78e de saint Cyrille est adressée à Domnus, comme on le pense communément, il faut bien reconnaître que l'union avait reçu quelque atteinte.

Le langage du patriarche d'Alexandrie paraît, en effet, un peu dur, quand on pense qu'il s'adresse à un collègue

(1) Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XIV, 784-786.
(2) Darras, *Histoire générale de l'Église*, t. XIII, 229.

sur lequel il n'a aucune juridiction, et on s'étonne, à bon droit, de trouver sous sa plume certaines expressions, même en supposant que Domnus se les fût attirées par sa conduite. Saint Cyrille joue un peu au pape oriental. Mais, outre ce que nous avons dit plus haut de l'espèce de droit de surveillance dont les patriarches d'Alexandrie avaient été investis par les Souverains Pontifes, il faut remarquer encore que la discipline ecclésiastique était très-affaiblie depuis un siècle, et rien n'était plus commun alors que de voir, même des hommes de grande vertu, s'immiscer, par suite de certaines coutumes, dans des affaires qui n'étaient point de leur ressort. Saint Chrysostôme s'était permis des actes qu'il serait difficile de justifier, au point de vue de la stricte interprétation des lois, et ses successeurs, s'appuyant à tort sur le IIIe canon du concile de Contantinople, que l'Église n'avait jamais approuvé, étendirent encore démesurément le cercle de leur juridiction. Les patriarches d'Alexandrie étaient plus fondés en droit à agir de la sorte, puisqu'ils étaient les vicaires du Pape en Orient. Cependant, comme leur autorité reposait sur une délégation plutôt tacite qu'expresse et sur un usage simplement consacré par le temps, leur intervention pouvait facilement paraître illégale, surtout après les canons de Nicée et de Constantinople. Aussi sommes-nous porté à croire que leur immixtion dans les diocèses qui ne relevaient pas d'eux directement sema des germes de divisions profondes entre les divers partis.

Dans nos Actes, on fait un crime à Domnus d'avoir refusé d'adjuger l'évêché d'Antaradus et d'Aradus à un évêque élu, à Constantinople, par saint Cyrille, de concert avec saint Proclus, et approuvé ensuite par le métropo-

litain de Tyr, quoiqu'il se recommandât, dit-on, par la pureté de sa vie. En 449, il y avait, assure-t-on encore, sept ans que cet évêque était retenu prisonnier à Antioche. Cela reporterait l'élection de ce personnage à l'an 442, époque à laquelle saint Cyrille paraît, en effet, s'être trouvé à Constantinople, et il y a bien quelque point de ressemblance entre ces faits et ceux rapportés par saint Cyrille dans sa lettre 78e; mais les noms des deux évêques sont différents. Celui dont parle saint Cyrille s'appelait Pierre, tandis que nos Actes appellent l'évêque d'Antaradus Alexandre. Nous retrouvons, d'ailleurs, au concile de Calcédoine un évêque qui porte ce dernier nom (1). Domnus vit-il avec peine cette immixtion des deux autres patriarches dans les affaires de son église, et répondit-il par des fins de non recevoir à des plaintes ou à des actes qu'aucune loi ecclésiastique universellement reconnue ne semblait justifier ? Fut-ce là une des causes qui rouvrirent des plaies mal fermées, ou qui ranimèrent le feu mal éteint des anciennes discordes ? Nous serions porté à le croire. L'affaire n'eut pas de retentissement, mais il dut y avoir des froissements secrets; peut-être même entendit-on pousser des plaintes et des murmures, et c'est alors, sans doute, qu'on vit se former l'orage qui éclata plus tard.

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII. L'évêque Pierre, dont parle saint Cyrille, ne peut pas être davantage Pierre d'Emèse, qui fut, dit-on, déposé par Domnus et remplacé par Uranius. En effet, ce Pierre aurait, dans ce cas, succédé à Pompéien ; or, Pompéien ne mourut qu'après saint Cyrille, ainsi qu'on le sait par la XIVe session du concile de Calcédoine, relative à Sabinien et à Athanase de Perrha. Pompéien assista au concile qui déposa ce dernier personnage en 445, époque à laquelle saint Cyrille était mort depuis près d'un an.

Les plaintes de Domnus contre les deux patriarches d'Alexandrie et de Constantinople nous expliqueraient la différence de ton que nous croyons saisir entre les deux lettres de recommandation données à Athanase de Perrha. Celle de Proclus est courtoise, pleine de déférence, de bienveillante amitié, tandis que celle de Cyrille a quelque chose de plus impérieux (1).

De là à en venir à une lutte ouverte, il y a loin; mais, sans parler des soupçons blessants que des rapports ainsi tendus faisaient naître, ces procédés peu délicats, ces agissements tortueux, ces plaintes réitérées, ces conseils intempestifs ou mal fondés ne contribuèrent pas peu à rompre la bonne harmonie qui s'était rétablie peu d'années auparavant. Les Orientaux sentirent qu'ils demeuraient toujours suspects aux chrétiens d'Alexandrie et à ceux de Constantinople dont la ligne de conduite était la même. Dès lors, Domnus, par suite de ce manque de caractère que nous avons constaté chez lui, Domnus chercha à s'appuyer davantage sur ses suffragants ; il se lia plus intimement avec Théodoret, déjà très-influent sous son prédécesseur, et il ne fit plus rien sans prendre son avis. Il alla même plus loin : il accorda trop de faveur à des personnages que leur rôle, dans les luttes suscitées par le nestorianisme, aurait dû, ce semble, condamner à un silence éternel. Ce fut là, sans doute, ce qui occasionna, plus tard, cette recrudescence d'antipathie d'où sortirent bientôt l'eutychianisme et le brigandage d'Éphèse, c'est-à-dire le schisme et le déchirement de l'Orient chrétien.

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 326-354. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 492; III, 95-97.

Nous n'en sommes pas encore là, mais déjà on peut prévoir qu'on marche vers cette fatale issue. De grands événements viennent, en effet, de s'accomplir dans les deux églises d'Alexandrie et de Constantinople : leur contre-coup ne tardera pas à se faire sentir dans le monde chrétien.

CHAPITRE III

Mort de Cyrille et de Proclus. — Dioscore et Flavien leur succèdent.

Saint Cyrille étant mort, on lui donna pour successeur un de ses parents, nommé Dioscore, lequel parut mériter le souverain pontificat, tant qu'il ne l'eut pas obtenu. Malheureusement il s'en rendit bientôt indigne par des crimes que l'histoire ose à peine raconter. Ses derniers excès ont apparemment contribué, pour beaucoup, à rendre sa mémoire odieuse ; mais aussi, il faut l'avouer, rien n'égale les sombres tableaux que l'antiquité nous a laissés de ce personnage (1). Violent, avide, dépravé dans ses mœurs, haineux et sans pitié pour ses

(1) *In Cyrilli locum Dioscorus flagitiosus, et omnis expers doctrinæ, nulli bonus, sed sola naturæ ferocitate conspicuus suffectus est. Hæc ejus summa laus, quod inter Cyrilli affines numeraretur.* (Théophane, *ad ann.* 439.) — *Post Cyrillum in Alexandriæ throno Dioscorus impietatis officinam instituit.* (Nicéphore, *Hist. eccl.*, XIV, 47.)

adversaires, il avait tous les vices que peut avoir un chef de brigands, et peu de ces vertus qui font l'ornement et la grandeur d'un évêque. Comment était-il parvenu à cacher tous ses défauts aux regards de son oncle et du clergé d'Alexandrie ? — C'est ce qu'on ne saurait dire ; seulement l'habileté et l'astuce dont il fit preuve plus tard montrent qu'il était capable de tout. Il eût pu sauver l'Orient, s'il eût employé pour le bien des âmes ce que la nature lui avait départi de grandes qualités ; il aima mieux ne s'en servir que pour la ruine de la religion et de l'Église Les premiers temps de son pontificat semblent n'avoir été signalés par aucun scandale retentissant. On sait seulement, par les actes du concile de Calcédoine, qu'il persécuta les parents de saint Cyrille et qu'il donna à ses ouailles le spectacle peu édifiant d'une vie mondaine et dissolue.

Tant que Proclus vécut cependant, le peu d'harmonie qui subsistait encore entre les églises d'Asie et d'Egypte ne paraît pas avoir été troublée d'une manière grave et compromettante. Cet illustre patriarche dominait suffisamment la situation pour imposer silence aux inquiétudes qui agitaient sourdement les trois patriarcats orientaux ; mais la paix tenait à sa personne, et il n'eût pas plutôt disparu de la scène que cette paix se rompit pour toujours (24 octobre 447).

Son successeur, Flavien, nous apparaît dans l'histoire comme digne en toutes choses de lui succéder. Il est vrai, néanmoins, qu'il se montre aux regards de la postérité, le front ceint de l'auréole des persécutés, le corps empourpré du sang des martyrs, et la réprobation dont la mémoire de ses bourreaux a été frappée n'a pas peu contribué à le grandir aux yeux de la postérité. Rien ne

grandit les saints comme les persécutions que le monde leur inflige.

L'élection de Flavien ne se fit pas sans murmures. Il y avait alors à Constantinople un vieillard, blanchi dans les luttes contre le nestorianisme et dans la pratique de la vie monastique, qui briguait le patriarcat. C'était un esprit étroit et ignorant, dont le fanatisme égalait seul la vanité. Eutychès était son nom. Son ardeur contre les nestoriens lui faisait dépasser les limites de l'orthodoxie, mais lui conciliait, jusqu'à un certain point, la faveur publique. Sa persévérance dans la lutte, son âge, sa longue vie religieuse, ses excès même lui avaient conquis quelque influence auprès de tous ceux qui, en Égypte ou en Asie, défendaient bruyamment la cause de saint Cyrille. Il était tenu au courant de tous les événements, et, par ses partisans dévoués comme par son crédit à la cour, il devenait un adversaire extrêmement dangereux. Son influence était d'autant plus considérable que le faible empereur Théodose, aussi incapable d'avoir une opinion personnelle que de vivre en dehors de toute tutelle, était dominé alors par un de ses plus mauvais génies, l'eunuque Chrysaphius (1). Or, Chrysaphius était le filleul et l'ami d'Eutychès.

Le désappointement que causa à ces deux hommes la nomination de Flavien fut grand et ne tarda pas à

(1) Voir, sur ce singulier personnage, Théophane, *Chronographie, ad ann.* 440 et 441. — Nicephore Callixte, *Hist. eccl.*, XIV, 47. — Tillemont, *Mémoires*, XV, 179, 267, 438-439, 446-447, 488, 491, 524, 528, 610. — *Histoire des Empereurs*, VI, 89, 289. — Ang. Mai, *Spicilegium Roman.*, II, pars III, 17. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXV, col. 1816.



se traduire en menées destinées à le renverser. Les historiens nous racontent ces menées assez en détail, mais leur récit semble quelquefois tenir un peu du roman (1), et il paraît difficile d'en soutenir toutes les particularités. On prête cependant à Eutychès et à Chrysaphius le dessein d'avoir voulu faire éloigner de la cour la pieuse princesse Pulchérie, sœur de l'empereur, l'ange protecteur de l'Église et le bon génie des derniers jours de la race de Théodose. Elle entravait beaucoup, en effet, les projets des conspirateurs. Ce détail semble assez vraisemblable, et ce qui ne l'est pas moins, c'est que Flavien, ayant refusé, comme il devait le faire, de se prêter à ce complot byzantin, encourut dès lors toute la haine d'Eutychès et de Chrysaphius. Leur colère ne connut bientôt plus de bornes, et rien ne parut devoir les arrêter.

CHAPITRE IV

Différends entre Domnus et Dioscore. — Ordination d'Irénée pour la métropole de Tyr.

Voilà quelle était la situation de l'Orient chrétien vers la fin de l'an 447, c'est-à-dire à la veille des troubles qui devaient ensanglanter l'Asie et dechirer le monde

(1) Théophane, *Chronographie,* à l'année 440 et 441. — *Patrologie grecque* de Migne, CVIII, col. 253-258. — Nicéphore Callixte, *Hist. eccl.,* XIV, 47

pour des siècles. A Constantinople le parti de la violence était conduit par Eutychès et Chrysaphius ; en Egypte Dioscore et ses parabolans (1) terrorisaient les orthodoxes, et faisaient trembler tous ceux qui croyaient devoir leur résister. Partout enfin, la cour et l'administration impériale penchaient du côté des monophysites ; la faveur de Chrysaphius leur valait cet appui. Si les évêques d'Asie et le clergé tout entier eussent été, à la fois, plus unis entre eux et mieux conduits par leurs chefs, peut-être auraient-ils détourné l'orage et écarté les coups qu'on se préparait déjà à leur porter; mais il n'en était rien. Théodoret de Cyr, ce joûteur habile des premières luttes nestoriennes, cet esprit de feu et cette tête de bronze, dominait le parti orthodoxe et dirigeait le mouvement, en dirigeant Domnus. Or, Théodoret était suspect à tous ceux qui inclinaient vers les Alexandrins, et, si son amour de la discipline le faisait craindre de tous les agitateurs des diocèses d'Asie, sa grande influence, l'éclat de son talent, sa supériorité scientifique ou oratoire l'exposaient à toutes les rancunes de la jalousie. On l'avait souvent calomnié auprès de saint Cyrille ; l'illustre patriarche d'Alexandrie paraît même avoir douté, à un certain moment, de la sincérité de son retour. Quelques années plus tard, Athanase de Perrha refusa de l'avoir pour juge (2) ; les esprits brouillons le poursuivaient de leurs calomnies ; et, à Alexandrie ainsi qu'à Constantinople, on ne cessait de le présenter comme l'ennemi le plus dangereux de ce qu'on

(1) Voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Au mot, c'étaient primitivement des espèces de garde-malades.

(2) « Detulerat Athanasius sacram, ut non sederet, neque Domnus *Theodoretus* (incertain) in causa, neque Joannes metropolita. » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, IV, 751 c.)

appelait l'orthodoxie. Ces détails nous ont été transmis par la correspondance de Théodoret lui-même, et les renseignements de l'évêque de Cyr sont confirmés par d'autres documents tout à fait dignes de foi (1). Ce n'était donc pas en s'appuyant ouvertement et en toutes circonstances sur un tel homme que Domnus pouvait tourner les difficultés de sa situation et parer aux terribles éventualités de l'avenir.

Il paraîtrait même qu'il alla au devant de l'ennemi et qu'il provoqua ses adversaires (2). D'après Facundus d'Hermiane, qui écrivait un siècle plus tard, au moment où la querelle des *Trois Chapitres* venait de raviver tous les anciens souvenirs, Domnus aurait dénoncé le premier l'hérésie d'Eutychès (3), « l'accusant de renouveler les erreurs impies d'Apollinaire, d'ébran-

(1) Voir les *Actes du Brigandage d'Éphèse.*

(2) Tillemont (*Mémoires*, XV, 486), citant les paroles de Facundus, suppose que Domnus a écrit cette lettre après le Concile de Constantinople; mais on ne comprend pas alors comment Facundus peut dire : « Accedat etiam venerabilis Domnus Antiochenus, qui sui decessoris Joannis aliorumque præcedentium collegarum sententiam tenens, Eutychi Apollinaris hæresiarchæ impietatem renovare tentanti, et ob hoc Diodorum atque Theodorum anathematizare præsumenti *primus restitit ad imperatorem Theodosium scribens.* » (Facundus Hermianensis, *Pro defensione trium capitulorum,* lib. XII, cap. v. — *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 852. — Cf. Quesnellei, *Dissertationes in S. Leonis Magni opera,* Dissertatio VII, *De causa Eutychis.* — *Ibid.*, t. LV, col. 651. Cf. col. 219, note *b;* tome LIV, col. 713. Cf. lib. VIII, cap. IV et V. — *Ibid.*, col. 715-720.)

(3) « Vestram, docere cogitur pietatem, quoniam Apollinaris hæresiarchæ impietatem Eutyches presbyter renovare pertentat, et apostolicas labefactare doctrinas, mysterii Incarnationis dogma corrumpens et divinitatem Unigeniti et humanitatem unam naturam vocans, commixtionemque et confusionem asserens factam, et salutarem passionem ipsi incontaminabili deitati adnectens, et hos

ler les croyances transmises par les apôtres, de corrompre le dogme du mystère de l'incarnation, d'appeler une seule nature l'humanité et la divinité du fils unique, d'affirmer qu'il y avait entre elles confusion et commixtion, d'attribuer les douleurs de la passion à l'immuable divinité, et d'oser anathématiser Diodore et Théodore, qui avaient soutenu la vérité et défendu la vraie religion contre toutes les hérésies (1). » Facundus d'Hermiane revient sur ce fait à deux reprises ; comme il cite les termes mêmes de la lettre de Domnus, il est difficile de croire qu'il s'est trompé, sur un point de cette importance. Toutefois, il paraît un peu étrange de supposer que l'hérésie d'Eutychès fût devenue assez publique à Antioche pour être attaquée par Domnus, quand elle était encore ignorée à Constantinople de ceux qui avaient mission de veiller à l'intégrité de la foi. Or, nous voyons, par les actes même du concile de Constantinople, qu'à la fin de 448 Flavien « s'étonnait de l'accusation qu'Eusèbe de Dorylée soulevait contre la foi du digne prêtre et archimandrite Eutychès (2). »

qui columnæ veritatis et propugnatores pietatis fuerunt, et adversus omnem hæresem clare virtutem exercuerunt, Diodorum et Theodorum anathematizare præsumit, et in hoc Apollinaris similis vanitati. » (Facundus Hermianensis, *Pro trium defensione capitulorum*, lib. VIII, cap. v. — *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 723-724. — Cf. t. LV, col. 219, 651 ; t. LIV, col. 713.)

(1) *Ibid.* Cf. Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 518. — Cette opinion, qui ferait de Domnus le premier adversaire d'Eutychès, nous expliquerait pourquoi le nom de ce patriarche serait passé sous silence dans le passage suivant : « Eutyches, dum legeretur damnatio, appellavit sanctum concilium sanctissimi episcopi Romani et Alexandrini, et Hierosolymitani et Thessalonicensis, et hæc in gestis non sunt inserta. » (*Concil. Calced.*, act. I, *circa finem.*)

(2) Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 510. — Mansi, *Conciliorum*

Il y a évidemment entre ces deux faits une apparence de contradiction, à moins qu'on ne suppose, dans Flavien, le désir de mettre en relief son impartialité dans la cause d'Eutychès, précisément parce qu'il avait en celui-ci un calomniateur et un ennemi. Il est fâcheux que l'auteur du *Synodicon* n'ait pas poussé plus loin sa collection. Les lettres qu'il nous eût conservées auraient jeté incontestablement beaucoup de jour sur les faits que nous étudions.

Ce qui est plus certain, c'est l'animosité que nourrissait Dioscore contre son collègue d'Antioche, animosité à laquelle Domnus fait allusion dans une lettre qu'on a cru à tort, jusqu'à ce jour, être de Théodoret (1). D'après un passage de cette lettre, existant dans le grec et dans la version syriaque, on voit que Dioscore avait essayé de sortir des limites que le VIe canon de Nicée et le IIe de Constantinople avaient fixées au patriarche d'Alexandrie, et qu'il s'était immiscé dans les affaires du patriarcat d'Antioche, sous prétexte qu'il venait avant Domnus, en qualité de successeur de saint Marc (2). « Nous recourons à Votre Sainteté, dit Domnus à saint Flavien, et nous l'exhortons à prendre la défense de la foi et des canons foulés aux pieds.

« En effet, quand ils s'assemblèrent dans la capitale de l'empire, les saints et bienheureux pères de l'Église, s'inpirant des pensées de ceux qui s'étaient autrefois

omn. ampl. coll., VI, 654 : « *Stupefaciunt nos quidem quæ lecta sunt, eo quod talis ingeritur reprehensio reverendissimo presbytero et archimandritæ Eutychi.* »

(1) Voir épître 86 de Théodoret, et *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 139-143.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 142.

réunis à Nicée, délimitèrent les diocèses, donnèrent à chacun le sien, et défendant à tous, comme contraire au droit, de s'immiscer dans les affaires d'un diocèse étranger, ils ne donnèrent à l'évêque d'Alexandrie que le pouvoir de gouverner l'Égypte, chaque évêque devant administrer son diocèse en particulier (1). Or, Dioscore ne veut pas se soumettre à ces lois, ainsi que les faits l'ont montré ; il nous parle à tort et à travers du siége du bienheureux Marc, bien qu'il sache certainement que la grande ville d'Antioche est le siége de Pierre, lequel a été le maître du bienheureux Marc, et, en même temps, le chef de tous les apôtres. Nous supplions donc Votre Sainteté de ne pas laisser impunément fouler aux pieds les canons et de lutter volontiers pour la foi. »

Les lettres de Dioscore, qu'on vient de retrouver, nous le montrent bien, en effet, s'occupant de l'église de Tyr; mais ce qui avait le plus irrité Dioscore contre Domnus, c'est que celui-ci avait, paraît-il, toléré que Proclus prenne le pas sur ses deux collègues, en vertu sans doute du canon IIIe de Constantinople. Ceci avait eu lieu évidemment dans les derniers temps de Proclus, probablement en 446 en ou 447 ; on a même prétendu qu'il s'était tenu, à cette occasion, un concile à Constantinople (2). Le passage où Domnus nous apprend ce

(1) Allusion au canon II du Concile de Constantinople (381). — Héfélé, *Histoire des conciles,* II, 202-203. « Les évêques appartenant à un autre diocèse ne doivent pas s'occuper des églises étrangères, et doivent respecter les limites des églises; mais l'évêque d'Alexandrie peut s'occuper des affaires de l'Égypte. » — Cf. canons V et VI de Nicée, dans Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* II, 669-672. — *Id., ibid.,* 559-560.

(2) « Il faut que Votre Sainteté n'ignore pas que Dioscore est animé

fait n'existe pas dans la version syriaque ; il y est remplacé par un fragment qui, à son tour, ne se trouve pas dans le grec, ainsi que nous aurons accasion de le dire bientôt.

A quel propos Dioscore avait-il cherché à s'immiscer dans les affaires du patriarcat d'Antioche? Il est difficile de le dire, en l'absence de tout document positif; mais nous ne croyons pas dépasser les limites des conjectures permises, en affirmant que le premier éclat se produisit à propos de l'élection d'Irénée de Tyr (1). Ce fut, en effet, par la déposition de cet évêque que commença cette série de violences dont le dénoûment eut lieu au brigandage d'Éphèse. Le sacre d'Irénée pour la métropole de Tyr dut mettre le comble à la mesure et faire crever enfin l'orage depuis longtemps amoncelé sur la

à notre égard de mauvais vouloir depuis que nous avons adhéré, suivant les canons des Pères, aux réglements synodaux intervenus sous Proclus d'heureuse mémoire. A une ou deux reprises, il nous a gourmandé comme ayant trahi, à ce qu'il dit, les droits des églises d'Antioche et d'Alexandrie. N'ayant pas perdu ces souvenirs et croyant avoir trouvé le moment favorable, à ce qu'il croit, il a manifesté son inimitié. Mais rien n'est plus fort que la vérité, car elle peut vaincre, même avec peu de défenseurs. Je prie Votre Sainteté de se rappeler de nous dans ses prières à Dieu, afin que nous puissions résister à tous les orages. » (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1280-1281. La lettre tout entière occupe les colonnes 1277-1282.)

(1) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 163: « ACCORDE DONC, TOUT DE SUITE, UN ÉVÊQUE A L'ÉGLISE DE TYR, et impose les mains à celui que tu chercheras et que tu examineras, suivant le pouvoir qui t'a été donné par Dieu.

« Nous participerons à toutes tes prescriptions, si elles répondent à la vérité, ô ami de Dieu; car il est vrai que, quand un membre est glorifié, tous les membres sont glorifiés avec lui, mais le contraire a lieu aussi. »

tête des évêques d'Asie. En tout cas, cet évêque fut le premier atteint, et il faut bien reconnaître que tout le désignait aux coups du parti monophysite. On se demande même comment Domnus osa élever ce personnage à la digité de métropolitain de Tyr, après le rôle qu'il avait joué dans la controverse nestorienne.

On avait soupçonné, avant ce jour (1), que cet évêque était le même que le comte Irénée, qui avait patronné si ardemment la cause de Nestorius, au concile d'Ephèse, en qualité de représentant de la cour, et qui s'était permis tant de violences à l'égard des évêques orthodoxes. Aujourd'hui les soupçons se changent en certitude, et l'identification devient incontestable : les *Actes du Brigandage d'Ephèse* l'affirment ouvertement et nous apprennent même quelques autres particularités d'une importance assez considérable (2).

Irénée partagea d'abord le sort de Nestorius : il fut exilé à Pétra, sur les frontières de l'Arabie, vers 435, et ce fut là, sans doute, qu'il composa la *tragédie* dont nous connaissons seulement le contenu par l'auteur du *Synodicon adversus tragœdiam Irenæi* (3), mais à laquelle nous sommes redevables de tant de documents précieux sur les dix premières années du nestorianisme (430-440). Comment fut-il rappelé de l'exil ? — On ne le sait. L'histoire n'en dit rien ; toujours est-il qu'il revint à de meilleurs sentiments et qu'il conquit, par ses vertus et par sa foi, l'amitié de ceux qu'il

(1) Tillemont, *Mémoires,* XV, p. 264, 871-872. — Cf. XIV, articles 135, 133.

(2) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 138.

(3) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* V, coll. 731-1022. — Tillemont, *Mémoires,* XIV, 605-607.

avait violemment attaqués dans son livre (1). Théodoret, par exemple, célèbre sa bienfaisance, sa générosité, l'intégrité de sa foi, et Domnus lui rend le même hommage dans une autre lettre qu'on a encore cru jusqu'ici appartenir à Théodoret. Le patriarche d'Antioche affirme même qu'Irénée a été choisi avec l'approbation de tous les évêques de la province de Phénicie.

Irénée fut sacré par Domnus : les Actes du *Brigandage d'Éphèse* l'affirment en plusieurs endroits (2); l'auteur du *Synodicon* le dit également (3). Ce n'est donc plus un problème, et, si quelques auteurs ont pensé différemment, c'est par une méprise qu'ils ont été amenés à soutenir cette opinion (4). Ils n'ont pas vu que

(1) Dans l'épître 110, qui est de Domnus, quoiqu'on l'attribue habituellement à Théodoret (voir *Actes*, etc., p. 138), Domnus dit : « Quare ad clericos, qui ex urbe regia scripserunt, scribi oportere censeo, adductum me Deo charissimorum *Phœniciæ episcoporum decreto*, Deo charissimum episcopum Irenæum ordinâsse. *Cum illius et zelum, et magnanimitatem et amorem in pauperes, et alias ejus virtutes perspectas haberem, ac præterea dogmatum rectitudinem. Nec enim scimus unquam recusasse Deiparam appellare sanctam virginem aut aliud quidpiam a decretis Evangelicis, sensisse.* (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1306.)

(2) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 138.

(3) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, V, col. 930, chap. 161 du *Synodicon*. — Voir là-dessus Tillemont, *Mémoires*, XV, note 5 sur Théodoret, p. 871-872; Baronius, *Annales ad ann.* 448, 6; Baluze, *Nova collectio conciliorum*, col. 860, note 8, au chapitre 161 du *Synodicon*. — Voir aussi les *Notes* de Pagi, au même endroit des *Annales* de Baronius. — Tous ces auteurs, à l'exception de Tillemont, croient que Théodoret avait été, au moins, un des prélats consécrateurs d'Irénée.

(4) Baronius, *Annales ad ann.* 408, 31-32; 411, 71. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, XIV, 802, au mot *Acace*; 813, au mot *Alexandre* d'Antioche, et pages 174, 224-225; XV, 265, 268. — Dom Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésias-*

l'épître 110e de Théodoret, sur laquelle ils s'appuient, n'était point de l'évêque de Cyr, et ce fait est cependant incontestable: cette lettre est de Domnus, tout aussi bien que la 86e, adressée à Flavien (1). Comment s'expliquerait-on, d'ailleurs, qu'un simple évêque de Cyr eût été appelé à sacrer un métropolitain de Tyr, même avec le consentement de Domnus? C'est en dehors de presque tous les usages connus chez les anciens.

Le sacre d'Irénée comme évêque de Tyr, quelque converti qu'on le suppose, était une action d'éclat. Il ne fallait rien moins que l'autorité du patriarche d'Antioche pour empêcher les esprits de s'émouvoir et la guerre d'éclater. Si on eût choisi Théodoret pour accomplir cette fonction religieuse, on aurait nécessairement ameuté toutes les passions, et les Alexandrins n'auraient pas manqué de crier au scandale. Un tel choix devait avoir tout l'air d'une bravade, et, dans l'état où était alors l'Asie, c'était courir les chances de terribles aventures que d'élever un converti du nestorianisme aux honneurs de l'épiscopat, surtout aux honneurs d'un siége métropolitain comme celui de Tyr. Les événements ont bien montré, du reste, tout ce que cette entreprise avait de téméraire, d'imprudent, de dangereux.

Il serait plus aisé de comprendre l'influence que ce fait exerça sur l'avenir de l'Asie chrétienne et sur les événements qui se déroulèrent bientôt dans l'Église, si

tiques, in-4, éd. Vivès, X, ch. IV, § VII, p. 72. — Garnerii, *Dissertatio IIa de libris Theodoreti,* epist. 110. — *Patrologie grecque* de Migne, 84, col. 287. — Suivant nous, l'épître 110 est une lettre de Domnus à Théodoret, dont l'épître 112 est la réponse.

(1) Voir les preuves que nous avons données, *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p, 145, note *b.*

on pouvait déterminer d'une manière bien précise à quelle date il faut rapporter l'intronisation d'Irénée sur le siége de Tyr. Cette métropole avait pour titulaire Cyrus, à l'époque du concile d'Éphèse; après Cyrus vint Béronicien, auquel saint Cyrille adressa deux lettres, relativement aux nestoriens de Phénicie, lesquelles lettres semblent visées par Dioscore dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse,* quand il parle d'Irénée (1).

Mais Béronicien eut-il un successeur? Irénée vint-il immédiatement après lui? Aucun document positif ne permet de le dire. — On ne peut former que des conjectures probables. Il paraît d'abord qu'Irénée n'était pas métropolitain de Tyr en 442, car, à l'endroit où les *Actes du Brigandage d'Éphèse* nous parlent de l'élection d'Alexandre pour l'évêché d'Antaradus, ils font mention de l'évêque de Tyr, sous la forme générale de « *l'évêque de Tyr alors existant* (2). » Or, il ne paraît pas vraisemblable qu'on eût parlé ainsi d'Irénée, s'il eût été revêtu, en ce moment, de la dignité de métropolitain.

On nous dira peut-être que les Actes retrouvés récemment paraissent déterminer bien exactement l'époque précise de l'élection d'Irénée, quand ils disent qu'il « *était demeuré douze ans sans prendre aucune part aux assemblées chrétiennes, depuis la déposition de Nestorius jusqu'au moment où il fut élevé à l'épiscopat* (3). » Rien ne semble en apparence plus précis,

(1) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* 87. — Cf. lettre 59 de saint Cyrille. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXVII, col. 323-324, et le *Synodicon,* ch. CCIX. — Mansi, V, 996. — Cf. Tillemont, *Mémoires,* XV, 872, 264-266.

(2) Voir les *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 150.

(3) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 138.

mais il demeure incertain si le point de départ de ces douze années doit être placé en 431 ou en 435. C'est en 431 que Nestorius fut déposé par le concile d'Éphèse; mais comme cette déposition ne fut ratifiée officiellement que par l'édit rendu contre les nestoriens en 435, on peut croire que c'est de cette dernière date qu'il est question. Et qu'on ne dise pas que ce soit là un point indifférent. Car si c'est à partir de 431 qu'il faut compter les *douze années,* l'ordination du comte Irénée se rapporte à l'année 443. Or, est-il possible d'admettre que Domnus se soit cru assez d'autorité pour accomplir un pareil acte au moment même où il venait de s'asseoir sur le trône patriarcal? N'avait-il pas à craindre d'exciter contre lui tous les monophysites? N'était-ce pas aller contre les lois de la prudence la plus vulgaire que d'inaugurer son pontificat par une pareille témérité? En outre, Domnus, dans une lettre qu'il écrivit à Théodoret après la déposition d'Irénée, nous apprend que l'élection de ce dernier avait été faite par tous les évêques de Phénicie, approuvée par les évêques du Pont et de la Palestine, ratifiée par Proclus dans des documents écrits, et qu'elle n'avait provoqué aucune opposition (1). Si saint Cyrille eût vécu, Domnus aurait-il omis de se couvrir de l'autorité de son nom, comme il se couvre de l'autorité du nom de saint Proclus? Nous ne le pensons pas davantage. Il est donc probable que

(1) « Beatæ memoriæ Proclus, Constantinopolitanorum episcopus, *et ordinationem ipse admisit, et laudans et approbans rescripsit.* Similiter etiam Ponticæ Diœceses primarii Deo charissimi episcopi, et Palæstini omnes: neque ulla orta est hac de re controversia. » (Épître 110, dite de Théodoret. *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1386 *c*.)

le choix d'Irénée pour la métropole de Tyr eut lieu après la mort du patriarche d'Alexandrie. Si on songe enfin qu'Irénée ne figura pas au concile de l'an 445, et qu'on en parle pour la première fois au moment où on le dépose, on n'hésitera pas, croyons-nous, à reculer son ordination jusques aux derniers temps de Proclus, c'est-à-dire jusques à l'an 446 ou 447.

Comment ne pas voir d'ailleurs l'enchaînement qui résulte des événements ainsi présentés ? En effet, si l'hypothèse que nous soutenons est vraie, l'ordination d'Irénée pour l'église de Tyr précède d'un an au plus celle de Flavien pour l'église de Constantinople ; mais Flavien était dévoué aux Orientaux, à Domnus et à Théodoret, ainsi que le prouve la correspondance de ces personnages. On comprend donc sans peine que le parti monophysite, irrité de tous ces mécomptes et heurté par tous ces actes, ait inauguré les hostilités en frappant, dans le parti adverse, l'homme qui était, à tout point de vue, le plus vulnérable. C'était une première revanche des échecs subis et un symptôme des luttes prochaines. L'ordination d'Irénée avait mis le comble à la mesure et fourni aux adversaires des Orientaux un prétexte, en apparence légitime, de les accuser de nestorianisme. Cette ordination, qui avait été, sans doute, destinée à cimenter la réconciliation des partis, dans la pensée de ceux qui y avaient pris part, devint au contraire le signal de nouvelles luttes, de luttes plus acharnées que les premières, de luttes dont l'Orient ne s'est pas encore remis. La déposition d'Irénée fut, en effet, le premier acte d'hostilité qui rompit définitivement la paix, ou plutôt la trêve des partis.

CHAPITRE V

Déposition d'Irénée et commencement des troubles dans les Églises de Phénicie et d'Osroène.

Que la déposition de l'évêque de Tyr ait suivi de près ou de loin son élection et son sacre, il est au moins un fait certain : c'est que, dans la pensée de l'empereur Théodose et de ses conseillers, cet acte de sévérité était destiné à servir d'exemple. On voulait montrer aux Orientaux qu'on ne reculerait devant rien pour mettre un terme à leurs agissements. On se proposait de les effrayer, mais on désirait, en même temps, se donner l'air de faire un acte de justice, et c'est pour cela sans doute qu'on choisit, dans le parti, l'homme qui était le plus justement suspect de sentiments hétérodoxes. A supposer que le parti eutychien fût de mauvaise foi, en agissant de la sorte, on ne peut pas au moins contester qu'il ne se soit conduit avec une grande habileté.

Il y avait peu de temps que Proclus était mort et que Flavien lui avait succédé, lorsque l'empereur Théodose crut devoir renouveler ses anciens édits contre les nestoriens. Il condamna de nouveau leurs livres au feu, et défendit d'enseigner tout autre symbole que celui de Nicée et d'Éphèse. L'empereur ajoutait : « Ceux qui violeront notre décret encourront les peines édictées par les lois rendues contre Nestorius. Or, *afin qu'on sache, par un exemple, toute l'horreur qu'inspirait à*

notre Majesté les sectateurs impies de Nestorius, nous condamnons Irénée, qui, après avoir encouru autrefois, pour ce motif, notre indignation, est devenu plus tard, nous ne savons comment, évêque de Tyr, quoique bigame et malgré la défense des canons apostoliques; nous condamnons Irénée, disons-nous, à quitter l'église de Tyr, à se retirer dans sa patrie et à déposer complètement le costume et le titre de prêtre (1). »

Les termes de ce décret sont presque une révélation, et ils viennent admirablement confirmer les conjectures que nous avons présentées. Humilié par ses échecs, et irrité par la nomination d'Irénée au siége de Tyr, le parti monophysite considérait ce dernier événement comme une tentative de restauration nestorienne. Il pensa donc qu'il était de son devoir d'agir et crut étouffer le mal dans son germe en frappant un de ces coups qui servent à tous d'exemple et de leçon.

Le coup porta, en effet, et tous les écrits contemporains témoignent de la stupeur qui accueillit cet important décret, quand il parut, dès le commencement de

(1) « Qui vero sacrum hoc nostrum decretum violaverint, non dubitent, eamdem se pœnam incursuros, quæ in lege contra impiam Nestorii fidem lata continetur. *Ut autem omnes experimento discant*, quantopere majestas nostra impii Nestorii fidei zelatores detestetur, statuimus ut Irenæus, qui hac de causa nostram indignationem olim incurrit, et postea, nescio quo modo, post secundas nuptias, sicuti accepimus, contra apostolicos canones Tyriorum urbis episcopus creatus est, a sancta quidem Tyriorum ecclesia expellatur, privatus autem in patrio tantum solo degat, habitu et nomine sacerdotis prorsus exutus. Magnificentia itaque tua nostræ pietatis propositum sequens curet hæc observare et ad finem perduci. » (Mansi, *Conciliorum omn.*, V, 417, et Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. III, col. 1216. — Cf. Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 504-505.)

l'an 448. Il est daté du 17 février (1) et fut publié, le 18 avril, au fond des déserts de l'Égypte, mais il fut connu de bonne heure en Asie. Domnus, Théodoret et tous les Orientaux demeurés fidèles au traité d'union conclu par Paul d'Émèse en furent attérés. Le parti monophysite releva partout la tête ; les divisions éclatèrent en tous lieux, en particulier dans la Palestine et dans la Phénicie. Le trouble en vint bientôt à son comble, et de toutes parts, au dire de Théodoret, on n'entendit que des gémissements et des larmes (2). Toutes les lettres écrites par ce grand évêque, durant le cours de l'année 448, nous transmettent un écho fidèle de ces plaintes; elles respirent la tristesse la plus profonde; on sent que le découragement s'empare de cette âme vieillie au milieu des luttes pour la foi.

Bientôt, cependant, l'énergie de l'évêque de Cyr reprit le dessus, et ce premier moment de faiblesse passé, le vieil athlète retrouva sa première ardeur. Il ressaisit la plume pour combattre l'hérésie naissante, et, quoique abandonné de tous, il ne désespéra jamais du salut du l'Église ni du triomphe de la foi. Ce n'était plus seulement un grand écrivain, un puissant génie qui s'adressait à l'univers ; c'était un confesseur et un martyr qui animait ou soutenait tout le monde, et qui signait toutes ses lettres de ses larmes, en attendant peut-être qu'il les

(1) Héfélé dit que ce décret n'a point de date (*Histoire des conciles*, II, 504-505); mais il est facile de la découvrir, car la loi est du 17 février, et comme on sait qu'elle fut publiée en Égypte l'an 448, le 18 avril, il est aisé de reconnaître que cette loi est du *17 février* (448). (Voir *Code Théodosien*, I, 3; Labbe, *Sacro sancta concilia*, III, 1215-1216, et Tillemont, *Mémoires*, XV, 266-267.)

(2) Voir épîtres 79 et suivantes.

signât de son sang (1). Tandis, en effet, que le décret rendu contre Irénée était accueilli à Antioche avec stupeur et étonnement, un mot d'ordre, parti de Constantinople, était donné à tous les sectaires du monophysisme répandus en Asie, pour qu'ils eussent à mettre en accusation ou à chasser de leurs siéges les évêques suspects de nestorianisme; et, pour être suspect de nestorianisme, il suffisait, d'après la remarque fort juste d'Évagre, de ne pas faire preuve d'un zèle très-ardent pour le monophysisme. Ceux qui se montraient simplement tièdes ou réservés devenaient l'objet de la défiance des eutychiens. Des troubles éclatèrent un peu partout, mais il paraît qu'ils furent surtout violents en Phénicie, en Palestine et en Osroène. Théodoret ne cesse de déplorer les maux des églises de Phénicie, et il dit même que ses ennemis ne lui pardonnent pas ses plaintes (2). On avait espéré qu'abattu par les coups portés à Irénée il se condamnerait au silence, et on ne demandait pas davantage, parce qu'on croyait que, Théodoret vaincu ou silencieux, l'hérésie monophysite, qu'on traitait d'orthodoxie, ferait facilement son chemin.

L'agitation la plus sérieuse commença dans l'Osroène. Édesse était alors gouvernée par Ibas, l'auteur de la célèbre lettre au Persan Marîs qu'une réaction contre Rabbulas (4) avait élevé sur le siége épiscopal.

Quoique défenseur chaleureux de Théodore de Mop-

(1) *Épîtres de Théodoret*, 16, 80, 81, 82, 111.

(2) « Indignantur nonnulli quod Phœnices Ecclesiarum ruinam lugemus; sciat magnitudo vestra, non posse nos non dolere, cum Judæorum cornu in altum erectum, christianos in lacrymis, luctuque cernimus, etiamsi ad ultimas oras nos transmittant. » (Épître LXXIX à Anatole; *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1255.)

(4) Prédécesseur d'Ibas sur le siége d'Édesse, 413-434. — Assé-

sueste, Ibas avait cependant fait la paix avec le patriarche d'Alexandrie et gouverné assez pacifiquement son église. On assure, toutefois, qu'il avait à son tour dû subir les attaques des amis de son prédécesseur, et on trouve, parmi les actes du cinquième concile œcuménique, une lettre que Proclus écrivit à Jean d'Antioche pour se plaindre du métropolitain d'Édesse (1). Jean ne donna, paraît-il, aucun cours à cette plainte, et Domnus imita cette sage réserve. L'ordre semblait donc se rétablir peu à peu dans l'église d'Édesse, quand plusieurs membres du clergé, poussés par Eutychès et Uranius, évêque d'Imérie (2), recommencèrent leurs attaques. Quelques-uns d'entre eux se transportèrent auprès de Domnus au moment où le décret rendu contre Irénée était affiché dans Antioche, c'est-à-dire vers le commencement de mars 448; car on était déjà dans le carême, et les Pâques tombaient, cette année-là, le 11 avril. Tous ces détails nous sont connus par les *Actes du Brigandage d'Éphèse*, par ceux du concile de Calcédoine ou par les lettres de Théodoret (3).

mani, *Bibl. orient.*, I, 425. — Tillemont, *Mémoires*, XV, 465-466. — Voir encore G. Bickell, dans la *Biblioteck der Kirchenvæter*, 104e livraison.

(1) « Multi inclamant hic religiosissimum edessenorum episcopum Ibam, *non solum quidam clerici edesseni et monachi, sed etiam primates et clari militia,* quibus rectæ fidei calidus zelus accenditur, quod tantum diligit Nestorii insaniam, ut et quædam capitula quæ supposui scripto à nobis ad Armenios tomo, et direxi tuæ reverentiæ, quæ sunt stulta et profana, et omni plena impietate transferret voce syrorum et transmitteret ubique. » (*Epistola Procli episcopi Constantinopolitani ad Joannem episcopum Antiochenum.* — Labbe, *Sacro sancta concilia,* V, 512.)

(2) Ibas le dit expressément au concile de Calcédoine.

(3) *Actes du Brigandage d'Ephèse,* 64-68, et épître CXI de Théodoret.

L'évêque de Cyr était à Antioche lorsque les clercs d'Osroène s'y présentèrent. Il les accueillit avec charité, s'interposa en leur faveur, et Domnus obtint d'Ibas la faculté de les relever de la sentence d'excommunication dont ils étaient frappés (1), à condition, toutefois, qu'ils ne quitteraient pas Antioche avant d'être jugés, c'est-à-dire avant le concile que le patriarche se proposait de réunir après Pâques. Théodoret s'était peut-être rendu à Antioche, afin de conférer avec Domnus sur la conduite qu'il fallait tenir après la déposition d'Irénée, pour conjurer l'orage dont cette mesure semblait être le prélude. Les documents nouveaux attestent, en tout cas, qu'il se trouvait à l'église, un jour de dimanche, vers cette époque, et ils ajoutent que le peuple, mécontent de la sentence qui venait de frapper Irénée de Tyr, s'écria « qu'il fallait arracher les décrets, et que personne ne devait prendre des édits impériaux pour des règles de foi (2). » Il y a bien peut-être quelque chose

(1) Voir plus loin. Cfr. Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 218. — Théodoret, épître 111. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1307-1308. — Liberatus Diaconus (*Breviarium causæ eutychianorum*, etc., ch. x ; *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 992) dit que les clercs d'Osroène accusaient Ibas auprès de Domnus *à l'époque où Flavien fut fait évêque de Constantinople*, « *superveniente festivitate quadragesimæ* ASCENSIONIS, *jussi sunt a Domno excommunicatione absolvi,* sub ea conditione ut Antiochia non exirent. » — D'après l'annotateur, col. 998 *b*, Ibas aurait été accusé auprès de Domnus en 446 ; l'appel aurait eu lieu en 447 ; le jugement de Tyr aurait commencé en 448, en février, et se serait terminé à Béryte en septembre.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, pages 136-138 : « Jean, prêtre et premier des notaires, dit : Théodoret faisant l'homélie (*M'facheq*) disait : « Dieu a pris l'homme, quoique cela ne plaise « pas à quelques-uns. » [Il disait] encore : « Thomas a touché celui « qui est ressuscité, mais il a adoré celui qui a opéré la résur-

d'inexact dans cette déposition du prêtre Euloge et des autres accusateurs d'Ibas, mais on peut admettre, sans invraisemblance, que le peuple se permit quelques protestations, et qu'on chercha plus tard à les transformer en cris de révolte.

Une fois le premier moment de stupeur passé, Domnus ayant reçu, ainsi que nous venons de le dire, les avis de Théodoret qui était, ce semble, son grand inspirateur, Domnus prit le parti de se renfermer dans le silence et de suivre plutôt que de diriger les événements. Il attendit qu'on l'obligeât de nommer un successeur à Irénée et chercha à temporiser, pour voir s'il ne s'offrirait pas quelque occasion favorable de rétablir son suffragant, en obtenant le rappel du décret lancé contre lui (1). Domnus semble, en effet, avoir nourri quelque temps cette espérance. C'était, hélas ! une chimère, et il fallait bien mal connaître les violences habituelles aux passions religieuses, pour croire qu'elles s'arrêteraient en tel chemin.

Le noyau de monophysites qu'il y avait à Antioche

« rection. » A cela le peuple criait : « Voilà la foi des apôtres ! « Voilà la foi orthodoxe ! Voilà la foi de Diodore et de Théodore ! « C'est ainsi que nous croyons. Personne ne croît sur un édit ! « Personne ne reçoit la foi d'un édit ! Nous sommes les serviteurs « des apôtres ! Chassez dehors les ennemis de l'Église ! Dehors les « hérétiques ! Dehors ceux qui font souffrir Dieu ! Dehors les ca- « lomniateurs ! Dehors Eutychès et Maximin ! Dehors les hé- « rétiques ! Anathème à tous les deux ! Au feu tout de suite le « couvent de Maximin ! Allons-y dès maintenant ! C'est Satan, et « non pas un moine ! »

(1) Épître 110, faussement attribuée à Théodoret. — *Patrologie grecque*, LXXXIII, col. 1303-1306. — Héfélé (*Histoire des conciles*, II, 504-505) semble croire que cette lettre 110e est antérieure à la déposition d'Irénée, mais cette opinion est insoutenable.

fut extrêmement mécontent de ces lenteurs calculées, et, prenant la tristesse publique pour un reproche, transformant quelques cris échappés à des officiers subalternes de l'église en cris séditieux (1), il entra résolument dans la voie de la persécution. C'en était fait désormais : la guerre était déclarée, l'Orient était en feu, et les événements allaient se précipiter avec une extrême rapidité.

Quels étaient ces monophysites d'Antioche? Ils sont demeurés pour la plupart inconnus. Cependant, les *Actes du Brigandage d'Éphèse* nous ont conservé quelques noms dans les exclamations populaires qu'ils reproduisent : « A bas les calomniateurs! s'écriaient les fidèles d'Antioche. A bas Eutychès et Maximin! A bas les hérétiques! Anathème contre eux deux! Au feu le couvent de Maximin (2)! »

Ce Maximin est peut-être le même que celui dont il est quelquefois question dans les documents de l'époque sous le nom de Maxime (3). Quant à Eutychès, il est impossible de dire s'il s'agit de l'archimandrite de Constantinople ou bien de quelque moine d'Antioche. Il nous serait agréable de pouvoir penser, avec M. Hoffmann (4), que la première hypothèse est la plus vrai-

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, 64-66 : « Et pendant qu'au milieu du peuple les enterreurs, les porte-bières, les ordonnateurs et d'autres frères poussaient ces cris, Théodoret disait aux fidèles, au cours de son homélie, etc. »

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 155.

(3) Il y avait alors à Antioche un personnage de ce nom, qui était connu pour ses opinions anti-nestoriennes. (Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVI, 30. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, 589.)

(4) *Verhandlungen der Kirchenversammlung zu Ephesos*, 90,

semblable, car alors la succession des événements s'expliquerait bien mieux; mais rien ne nous autorise à faire cette supposition. Parmi ces monophysites, il faut ranger aussi quelques autres moines dont l'un, appelé Théodose, était destiné à se faire, quelques années plus tard, un nom tristement célèbre au milieu des troubles qui assaillirent le patriarcat de Jérusalem, après le concile de Calcédoine (1). Il ne faut pas oublier non plus de ranger parmi eux les clercs et les moines de l'Osroène, quoiqu'ils semblent ne pas avoir embrassé, dès le principe, les opinions du parti eutychien. Ayant recouru à la médiation de Théodoret, et n'ayant eu qu'à se louer de ses services, ils n'avaient pas craint de rendre publiquement hommage à sa bienveillance. Ce ne fut que plus tard, et quand ils virent à Constantinople la faveur dont jouissait le parti monophysite, qu'ils entrèrent dans ses rangs (2).

C'était une recrue assurée d'avance au monophysisme. Nommons enfin les moines Marcellus, Syméon, Abra-

note 303. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse en cet endroit de deux moines de Constantinople, comme le pense Hoffmann (*Verhandlungen*, etc., note 303). Il nous semble peu probable qu'en 447 les chrétiens d'Antioche connussent ainsi, par le menu, les personnages qui jouaient un rôle religieux à Constantinople. Ce Maximin doit être quelque abbé d'Antioche, peut-être le correspondant de Cyrille. (Tillemont, *Mémoires*, XIV, 818.)

(1) Voir dans Mansi (*Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 483, 487, 506, 510, 514, 620) divers édits de Marcien contre ce moine. — Épître 119 de Saint-Léon. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, 672, 731-733, 925, 936.

(2) Théodoret dit de ces clercs de l'Osroène : « Nam et Edessenos istos arbitror, *non sua sponte*, hanc contra nos calumniam texuisse, sed *de nobis didicisse ex illis, qui ibi sunt.* » (Épître CXI, *Anatolio patricio*. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1387 *d*.)

ham, Gérontius, le diacre Héliodore, le prêtre Pélage, et nous aurons fait connaître à peu près tous les chefs du parti eutychien en Orient (1). On les retrouvera plus tard, au conciliabule d'Éphèse, parmi les accusateurs de Théodoret et de Domnus.

Le dernier surtout, le prêtre Pélage, semble avoir joué un certain rôle, quoique l'histoire se taise complètement sur lui. D'après les *Actes* dont nous suivons le récit, il fut obligé de rétracter quelques-unes de ses opinions, et on exigea même de lui une profession de foi dans un concile tenu alors, car cette profession de foi est adressée à une douzaine d'évêques (2). Peut-être est-ce dans un de ces conciles qui se réunissaient généralement chaque année, à Antioche, après les fêtes de Pâques.

Tandis que les clercs de l'Osroène attendaient à Antioche qu'on écoutât leurs plaintes et qu'on jugeât leur différend, le parti monophysite ourdissait ses trames et cherchait à englober Domnus dans la ruine d'Irénée. Plusieurs moines se rendirent à Alexandrie conduits par ce Théodose que nous avons nommé plus haut (3). C'était un homme d'énergie, prompt à la calomnie, incapable de reculer devant aucune violence. Il trouva les esprits préparés à accueillir ce qu'il pourrait dire contre les évêques d'Orient, et il s'acquitta brillamment de son rôle. Par ses rapports calomnieux, il souleva les Alexandrins contre les Orientaux, en particulier contre Théodoret et contre Domnus. Il savait sans doute à qui il s'adressait, et il n'ignorait pas que, pour gagner les

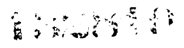
(1) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 132 et suiv.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 153-154.

bonnes grâces de Dioscore, il n'avait qu'à noircir la réputation de ses rivaux de gloire, d'autorité et de pouvoir. Bientôt, paraît-il, le désordre fut au comble dans les monastères d'Égypte : on proféra des cris séditieux dans les assemblées chrétiennes, et Dioscore ne put, assure-t-on, les apaiser qu'en promettant d'admonester son collègue d'Asie (1).

Tandis que ce nouvel orage se formait en Égypte, Domnus paraît avoir espéré un moment que ses efforts aboutiraient et qu'il obtiendrait le rétablissement d'Irénée. C'était ce dont ses ennemis avaient peur, et ce qu'ils lui reprochaient amèrement de poursuivre. Théodoret et plusieurs autres personnages s'étaient entremis en faveur de l'évêque exilé; on écrivit même, de Constantinople à Antioche, que ces démarches étaient sur le point d'aboutir (2). Domnus le désirait, car il ne savait comment agir. Il ne pouvait pas nommer un successeur à Irénée, parce que sa déposition n'était point régulière, et, d'autre part, la rumeur publique disait que c'était là la volonté de l'empereur. Il craignait, et avec raison, qu'on ne voulût lui tendre un piége, comme on l'avait fait autrefois à un évêque nommé Prinkyps. Il attendait donc des ordres et laissait aux événements à lui dicter sa conduite. Il fit connaître à Théodoret l'embarras où il se trouvait et échangea là-dessus plusieurs lettres aux environs de Pâques de l'an 448. Théodoret était, en effet, rentré dans son diocèse pour ne fournir à ses ennemis aucun motif de le persécuter. L'avenir lui

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 153-154.

(2) Épître cx de Théodoret : « *Indicant res Deo charissimi episcopi Domini Irenæi meliori loco futuras.* » (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1306.)



prouva qu'il avait eu raison d'agir ainsi, mais il vit par expérience que la sagesse et la modération ne désarment jamais la haine et ne détournent pas toujours les coups de l'envie. Il nous reste encore une lettre écrite à cette époque par Domnus à Théodoret. On l'avait attribuée jusqu'à ce jour à l'évêque de Cyr, et cette méprise n'a pas créé peu d'embarras aux érudits, quand ils se sont demandé si c'était Domnus ou bien Théodoret qui avait ordonné le comte Irénée métropolitain de Tyr (1).

Domnus ne se fit pas longtemps illusion : ses espérances s'évanouirent bientôt ; il venait à peine d'écrire à Théodoret, que deux prêtres d'Alexandrie, nommés Isaïe et Cyrus, lui apportèrent une première lettre de Dioscore, peu faite pour le rassurer. Elle était, en effet, conçue en termes assez vifs, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un patriarche en ait été offensé. Dioscore se plaignait notamment de deux choses : de ce que Théodoret, prêchant à Antioche en présence de Domnus, s'était permis de *diviser en deux le fils unique de Dieu* (2), et de ce que Domnus lui-même *tardait à donner un*

(1) Épître CX. Tillemont, *Mémoires,* XV, 872. — Baronius, *Annales, ad annum* 448, n° 6. — Garnier et Baluze ont discuté aussi la même question.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*. C'est l'accusation qui revient sans cesse dans la controverse de l'époque. « Qui Marcionis, et Valentini et Manetis, aliorumque Docitarum hæresim, hac nostra tempestate, renovant, ægre ferentes hæresim à me aperte confutari, imperatoris aures circumvenire conati sunt, hæreticos nos appellantes, *et unum Dominum nostrum Jesum Christum incarnatum Deum verbum, in duos filios dividere calumniantes.* Sed verbis suis, ut sperabant, non persuaserunt. Quare scriptum est commonitorium magnificentissimo et gloriosissimo magistro militum consuli. » (Theodoreti, epist. LXXXII. — *Eusebio Episcopo Ancyræ,* LXXXIII, col. 263.)

évêque à l'Église de Tyr. On allait, disait Dioscore, jusqu'à craindre qu'Irénée ne reprît possession de son siége.

Ces détails ne permettent pas de placer la date de cette lettre plus tard que la fin d'avril, car on voit d'une part qu'Irénée était banni depuis un certain temps, mais que Théodoret n'était pas encore relégué dans le diocèse de Cyr. La lettre est donc assez antérieure au synode qui fut rassemblé à Antioche, après les Pâques de l'an 448, pour juger l'affaire d'Ibas. On ne s'écarterait probablement pas beaucoup de la vérité en fixant l'époque de l'arrivée de cette lettre à Antioche aux derniers jours de mars ou aux premiers jours d'avril 448.

CHAPITRE VI

Synode d'Antioche. — Exil de Théodoret et jugement des clercs d'Osroène.

Les perplexités de Domnus augmentèrent alors : il communiqua cette lettre de Dioscore à l'évêque de Cyr, sans le conseil duquel il ne voulait rien faire, et tous les deux répondirent au patriarche d'Alexandrie : Théodoret, par l'épître qui porte dans ses œuvres le nu-

méro 83 (1); Domnus, par l'écrit *synodique* (2) que les *Actes du Brigandage d'Éphèse* nous ont conservé. L'épître de Théodoret est une des plus remarquables qu'il ait écrites. On y sent un homme de cœur, d'esprit, de caractère, toujours prêt à rendre témoignage de sa foi; c'est une lettre irréprochable à tous points de vue. Quant à celle de Domnus, nous ne l'avons plus tout entière. Dans la partie qui nous reste, le patriarche d'Antioche demande qu'on s'en tienne au traité d'union conclu par Paul d'Émèse et, tournant la difficulté que lui créait la question encore pendante de l'église de Tyr, prévoyant l'impasse où on cherchait à l'acculer, ainsi qu'il l'écrivait peu auparavant à Théodoret (3), ne voulant pas cependant fournir d'armes à ses adversaires, il se contente de dire que les prêtres Isaïe et Cyrus feront connaître sa pensée à Dioscore. On sent que Domnus ne veut pas s'aventurer à écrire ce qu'il désire ou ce qu'il espère. Peut-être, d'ailleurs, ne le savait-il pas bien lui-même, au moment où il écrivait.

Ce n'était pas aussi sans un certain soulagement qu'il voyait approcher le concile convoqué pour l'affaire des clercs de l'Osroène. Il comptait apparemment trouver, dans ses suffragants, quelque appui et quelque lumière pour délier les mailles du réseau où on cherchait à l'enfermer. Peut-être est-ce pour mieux préparer ce

(1) Cette lettre est évidemment antérieure à l'exil de Théodoret. Il faut en dire autant de la lettre 85. Celles qui portent les nos 79-82 sont postérieures.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 169. — C'est ainsi que Domnus l'appelle dans sa lettre à Flavien. On nommait quelquefois de la sorte des lettres importantes, sans qu'elle eussent été rédigées dans des synodes.

(3) Épître CX, attribuée à Théodoret.

concile qu'il différa quelque temps de le tenir. Nous savons, en effet, que deux clercs de l'Osroène, nommés Samuel et Cyrus, se fatiguèrent d'attendre et partirent pour Constantinople.

Ce synode fut peu nombreux. Est-ce que les évêques craignaient de se compromettre dans les circonstances où était l'Asie chrétienne? Domnus voulut-il s'entourer plus spécialement de ses amis? On peut faire toutes ces suppositions, mais aucun document n'appuie l'une plutôt que l'autre.

Théodoret avait été sans doute convoqué, et il paraît même certain qu'il vint à Antioche pour y assister. Nous n'en avons pas de preuves incontestables, mais divers passages de sa correspondance, rapprochés les uns des autres, semblent assez concluants; il serait difficile de les entendre d'une autre manière. On était alors arrivé à la fin de mai ou au commencement de juin; les événements allaient se précipiter, car les réponses de Domnus et de Théodoret n'étaient pas faites pour calmer l'irritation des monophysites ou pour satisfaire Dioscore. Il était trop évident que l'exil d'Irénée n'avait pas abattu les Orientaux; l'ennemi portait la tête haute, déplorait la ruine des églises de la Phénicie et de la Palestine, et protestait courageusement contre les persécutions, les schismes ou les disputes que les apollinaristes nouveaux fomentaient partout. Il semblait donc nécessaire de frapper un grand coup, un coup qui jetât le désespoir et la terreur dans l'âme des défenseurs de l'ancienne union. Théodoret était la victime désignée. Ce fut sur lui que tomba l'animadversion impériale.

Le comte Rufus alla le trouver, quelque temps avant l'ouverture du synode, et lui intima l'ordre de rentrer

dans son diocèse (1), de n'en plus sortir et de s'occuper uniquement du soin de ses ouailles.

Cet ordre était écrit de la main de l'empereur. Peut-être était-ce une précaution suggérée par les motifs que Domnus avait allégués pour ne pas donner d'évêque à l'église de Tyr, et voulait-on empêcher Théodoret d'esquiver l'exil, sous prétexte qu'on ne lui avait point notifié sa condamnation. Il obéit aussitôt, quitta Antioche malgré les efforts qu'on faisait pour le retenir, sans dire même adieu à ses amis, et, sept ou huit jours plus tard, on vint lui demander, à Cyr, d'accuser par écrit réception de l'ordre qui le confinait dans son diocèse (2). Ce sont là des procédés qui étonnent, et il est impossible de n'y pas voir une allusion à des propos courants, analogues à ceux que Domnus semblait tenir quelques mois auparavant, quand il écrivait à Théodoret la lettre que nous avons plusieurs fois citée.

Pour ce qui est de l'époque précise à laquelle il faut rapporter l'internement de Théodoret dans le diocèse de Cyr, il est difficile de la déterminer autrement que par à peu près, en l'absence de tout renseignement précis (3).

Voici seulement des faits certains qui peuvent aider à retrouver cette date d'une façon approximative : 1° Théodoret était à Antioche lorsque les clercs de l'Osroène

(1) Épître LXXIX de Théodoret. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1255-1258.

(2) Épître LXXX au préfet d'Orient Eutréchius, 448, juillet-août. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1258 : « Scit enim quo pacto, Antiochiam cum venissem, non valedicto exierim, propter eos qui me inibi detinere cupiebant. »

(3) On a donné plusieurs dates pour cet événement, depuis 445 jusqu'à 448. Cette dernière est la seule certaine aujourd'hui.

vinrent se plaindre d'Ibas; or, cette date est déterminée par celle du décret rendu contre Irénée. Comme on sait que ce décret est du mois de février 448, on peut rapporter l'arrivée des clercs d'Osroène à Antioche à la fin du même mois ou au commencement de mars 448, époque à laquelle l'édit dont nous parlons devait être déjà connu et affiché dans la capitale de la Syrie (1). 2° Ce fut Théodoret qui, *à l'approche des fêtes de Pâques*, obtint, par l'intermédiaire de Domnus, que les clercs d'Osroène fussent relevés momentanément et sous certaines conditions de leurs censures (2). Il paraît que ces accusateurs d'Ibas recherchaient volontiers les conseils et la médiation de Théodoret; plus tard ils regrettèrent qu'il n'assistât pas au synode qui devait les juger (3). 3° Théodoret n'était pas à ce synode; il était déjà rélégué dans son diocèse; c'est lui-même qui nous l'apprend en deux endroits de ses lettres (4).

Toute la difficulté revient donc à savoir à quelle époque eut lieu le synode d'Antioche qui condamna les clercs d'Edesse. Or, il paraît 4° que ce synode se réunit assez tard après Pâques (11 avril 448) : les accusateurs d'Ibas se plaignirent en effet de ces délais au *Brigandage d'Éphèse*, et les attribuèrent à la malveillance de Domnus (5). En outre, d'autres faits certains semblent

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, 64-66. — Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 214. — Épître CXI de Théodoret, et surtout LXXXVII. — Voir *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1281-1282 *c.* « *Communionem eis, quod sanctitas tua novit, in Pascha dari rogarim.* »

(2) Épître CXI de Théodoret.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, 64-68.

indiquer qu'il s'écoula un assez long intervalle entre ce synode et la fête de Pâques, car il faut y placer plusieurs lettres entre Domnus et Dioscore, avec toutes les allées et venues qu'elles supposent. Ainsi Dioscore écrivit une première fois à Domnus pour se plaindre : 1° des prédications de Théodoret, et 2° du retard qu'on mettait à nommer un successeur à Irénée. Domnus et Théodoret répondirent, et ce furent leurs réponses, communiquées par Dioscore aux meneurs de l'intrigue résidant à Constantinople, qui décidèrent l'empereur à frapper un nouveau coup. Évidemment tous ces faits ne s'accomplirent pas en moins d'un mois et demi ; peut-être même deux ou trois mois seraient-ils nécessaires. Comment d'ailleurs expliquer le retard que la cour mit à ordonner la révision du synode d'Antioche ? Si ce synode eut lieu en juin, les clercs d'Osroène durent arriver à Constantinople en juillet, et ce n'est qu'à la fin *d'octobre*, c'est-à-dire trois mois plus tard, que l'empereur ordonna au tribun Damascius de faire revoir le jugement rendu par Domnus. Ce délai semble bien long dans la situation où étaient alors les esprits à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche et partout en Orient.

Que ce synode se soit tenu en juin ou en juillet 448, il est certain qu'il fut fort triste. La disgrâce de Théodoret avait jeté la terreur dans les esprits plus encore que la déposition d'Irénée (1) ; personne n'osait rien dire, mais tout le monde tremblait. On agita sans

(1) Épître LXXXII de Théodoret. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 263 : « Nam, cum quieti ageremus, patriæque finibus circumscripti, atque orientales omnes mœrerent, et acerbo in luctu essent, sed silere ob injectum terrorem cogerentur (*quæ enim gesta in nos fuerant terrorem omnibus metumque incusserunt.*) »

doute bien des questions dans ce synode, et peut-être y arrêta-t-on une ligne de conduite à tenir ; mais les Actes ne nous étant point parvenus, il nous est impossible de rien dire de certain. Tout ce qu'on en sait se rappporte à l'affaire d'Ibas et de ses clercs. Quelques-uns de ces derniers avaient perdu patience et, voyant que l'affaire traînait en longueur, ils étaient partis pour Constantinople, avant l'arrivée de l'accusé. Ils manquaient ainsi aux conditions qu'on leur avait prescrites, quand on les avait relevés de l'excommunication ; on interrogea leurs collègues pour savoir ce qu'ils étaient devenus, et comme ces collègues ne purent rien répondre de certain, on les condamna tous, ou du moins on opposa à tous des fins de non recevoir (1). Au conciliabule d'Éphèse, les accusateurs d'Ibas prétendirent avoir convaincu leur évêque de dilapidation, mais sans succès, parce que le patriarche avait refusé de les entendre et lassé leur patience, en différant le jugement. Quant aux questions touchant la foi, ils ne les avaient pas abordées, prétendirent-ils, parce qu'ils savaient que Domnus était favorable à leur adversaire. Il est difficile de préciser exactement quelle fut la sentence du concile d'Antioche. Ni les *Actes du Brigandage d'Éphèse*, ni ceux du concile de Calcédoine ne nous la font connaître, et les allusions qu'on trouve à ce synode dans les lettres de Théodoret manquent de clarté. Il paraîtrait cependant que Domnus aurait transmis sa décision à Siméon d'Amid et à Ibas, les chargeant d'examiner ensemble la

(1) On ne voit pas bien au juste la décision qui fut prise. — Voir Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 213-218. — Tillemont, *Mémoires*, XV, 473-474. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 498-501.

question en litige (1). Les accusateurs d'Ibas prétendirent plus tard avoir remis au concile une protestation, dont le texte nous a été conservé dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse* (2), et n'être partis pour Constantinople qu'après avoir sollicité leur jugement, sans pouvoir l'obtenir.

Après ce concile, Dioscore et Domnus échangèrent encore deux lettres, mais ce furent très-probablement les dernières. Dioscore se plaignait beaucoup des Orientaux, prétendait que tous les moines étaient scandalisés du langage de certains prédicateurs et priait Domnus de faire lire sa lettre dans l'assemblée des fidèles. Le patriarche d'Antioche, dans sa réponse, se retranchant derrière la paix conclue entre Paul d'Emèse et Cyrille, déclara nettement à son collègue qu'il n'avait pas donné connaissance de sa lettre à ses ouailles, de peur d'allumer un vaste incendie (3). Un tel langage dut irriter fortement tous ceux qui représentaient à Constantinople le parti monophysite. On cria dès lors, plus que jamais, que le nestorianisme relevait la tête et qu'il cherchait de nouveau à jeter le trouble dans l'Église ; on chercha à ameuter contre les prétendus nestoriens d'Orient toutes les passions, et on alla même jusqu'à solliciter une condamnation de l'Église de Rome. On sait, en effet, par une lettre de saint Léon, qu'Eutychès avait écrit au Pape pour lui dénoncer la réapparition du nestorianisme. Saint Léon félicita le futur hérésiarque du zèle qu'il déployait pour la défense de la foi et lui promit « de prendre les mesures nécessaires

(1) *Ibid.*, et épître CXI de Théodoret.
(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 66.
(3) *Ibid.*, p. 172.

pour couper le mal dans sa racine, dès qu'il serait plus amplement informé sur le compte des personnages qui se prêtaient à cette manœuvre impie (1). » Nous ne possédons pas la lettre d'Eutychès, mais la réponse du Pape est datée du 1er juin 448. Il est donc assez vraisemblable que la lettre d'Eutychès était destinée à prémunir saint Léon contre les plaintes que les évêques d'Orient pourraient lui adresser. Tous ces événements, la déposition d'Irénée, les calomnies de Théodose et des autres moines orientaux à Alexandrie, les plaintes des clercs d'Osroène contre leur évêque, le bannissement de Théodoret, les lettres de Dioscore et d'Eutychès, déterminent exactement l'époque où recommencèrent les dissensions religieuses, qui devaient ensanglanter l'empire, déchirer l'Église et bouleverser l'Asie. Ces faits sont tous du premier semestre de l'an 448.

CHAPITRE VII

Les clercs d'Osroène à Constantinople. — Photius évêque de Tyr.

Ce n'étaient là que des escarmouches; les partis prenaient position sur le terrain et se disposaient à en-

(1) Épître xx de saint Léon. — *Patrologie latine* de Migne, LIV, col. 713. — Cfr. LV, col. 219, et 645-650. — Voir Darras, *Histoire générale de l'Église*, XIII, 231.

gager bientôt une lutte formidable. Que se passa-t-il dans l'intervalle, pendant les mois de juillet, d'août et de septembre? C'est ce que nous ne savons plus qu'imparfaitement: aucun fait grave ne paraît s'être accompli; Dioscore avait envoyé un ou plusieurs évêques à Constantinople (1) pour agir plus vigoureusement contre les Orientaux et pousser la cour à des mesures violentes, et ce sont probablement ces évêques qui avaient demandé et obtenu le bannissement de Théodoret dans le diocèse de Cyr.

Théodoret ne courba pas la tête sous ce coup; il obéit à l'ordre qui le confinait dans son diocèse, mais il protesta de son innocence, flétrit les procédés iniques et illégaux qu'on employait à son égard, et ne cessa de réclamer un tribunal, des juges et un jugement. « Pourquoi me punir sans m'entendre? disait-il. Pourquoi me refuser à moi qui, depuis trente ans, ai joui de l'estime des plus grands hommes, ce que la loi ne refuse pas à des voleurs, à des adultères, à des coquins notoires? Et que peut-on me reprocher? Est-ce ma foi qu'on attaque? Mais d'abord je n'enseigne pas ce dont on m'accuse; je ne divise pas le Christ, comme on le prétend; j'ai prêché devant des milliers d'auditeurs, j'ai parlé devant des hommes comme Théodote, comme Jean, comme Domnus; tous mes collègues dans l'épiscopat m'ont entendu, et personne n'a critiqué ma foi; tous m'ont approuvé et applaudi. Pourquoi donc me reléguer dans mon diocèse, sous prétexte que je rassemble des synodes (2)? D'ailleurs, c'est là une allégation menson-

(1) Épître de Domnus à Flavien (*Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 139-143) et épître LXXXV de Théodoret.

(2) Voir épîtres LXXIX-LXXXII de Théodoret, et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, art. 28 sur Théodoret,

gère : je me suis rendu au synode lorsque j'y ai été convoqué, parce que la loi ecclésiastique condamne celui qui agirait autrement, et encore même je ne m'y suis pas toujours rendu (1). Que veut-on dès lors? Ah! je le comprends : ce sont les larmes que je verse sur les Églises de la Phénicie et de la Palestine, ce sont les flétrissures que j'imprime à la conduite des eutychiens qui les irritent! On voudrait que je me taise ou que je devienne complice de l'iniquité; mais je ne le ferai jamais. Grâce à Dieu, je suis incapable d'une telle bassesse, et c'est pourquoi on m'exile. Eh bien! qu'ils le sachent, ceux qui oppriment l'Église, ils m'enverraient au bout du monde que je protesterais encore, que je ferais retentir la terre de mes cris et que je fatiguerais le ciel de mes plaintes (2). »

p. 273-275 : « Quoniam ille civitatis illius episcopus, *disait l'arrêt de Théodose contre Théodoret,* assidue congregat synodos, turbatque ea res orthodoxos, da operam congruenti moderatione ac prudentia, ut in Tyro se contineat, nec ad aliam civitatem profisciscatur. » (Épître LXXX de Théodoret. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1258 *c*.)

(1) « Noverit enim magnitudo tua me nec tempore beatissimi sanctique Theodoti, nec sub beatæ memoriæ Joanne, nec sub sanctissimo episcopo Domno, sponte mea intrasse Antiochiam, sed quinquies ac sexies vocatum vix paruisse. Parebam autem ut ecclesiastico canoni obsequerer, qui reum haberi jubet eum qui ad synodum vocatus adesse noluerit. » (Épître LXXXII. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1262.)

(2) Épître LXXIX et suiv. de Théodoret. Après les synodes incessants qu'on l'accusait de convoquer à Antioche, la principale accusation qu'on lui intentait était de déplorer les désordres où étaient tombées les églises de Phénicie : « *Licet enim,* dit-il, *decies millies indignentur, quod Phœnices damna defleo, id ego facere non desinam, quamdiu hoc video.* » (Épître LXXX au préfet Eutréchius. — Cf. épître LXXIX. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1259 *a*, et 1255 *d*.)

Tel est le langage qu'on retrouve partout dans la correspondance de Théodoret, en particulier dans les lettres au consulaire Nomus (1), au patrice Anatole (2), au préfet du prétoire Eutréchius (3), qui datent de cette époque ou qui sont de la fin de cette même année 448.

Pendant que Théodoret protestait de la sorte et faisait agir tous les personnages influents avec lesquels il avait eu quelques relations, ses ennemis ne demeuraient pas oisifs. Il paraît même qu'il ne fut pas toujours heureux dans le choix des hommes qu'il prit pour confidents de ses douleurs. Le consulaire Nomus ne répondit à aucune de ses lettres : c'était un personnage entièrement dévoué à Dioscore et à Eutychès (4).

Il avait soutenu leur parti, et il devait leur rendre encore plus d'un service. Ainsi tenus au courant de ses plaintes, les adversaires de l'évêque de Cyr mirent plus de zèle à poursuivre vigoureusement la campagne qu'ils avaient entreprise contre les prétendus nestoriens du patriarcat d'Antioche. On ne s'arrête pas facilement, d'ailleurs, une fois qu'on est entré dans la voie de la violence; il n'y a guère que le premier pas qui coûte, et, ce premier pas accompli, on est entraîné par les événements plutôt qu'on ne les guide.

(1) Épîtres LXXXI, XCVI.
(2) Épître LXXIX.
(3) Épître LXXX.
(4) Nomus ou Nomius, consul de l'an 445 (Voir Théodoret, épîtres LVIII, LXXXI, XCVI. — Mansi, VI, 563-566. — Tillemont, *Histoire des emp.*, VI, 102. — *Mémoires*, XV, 267, 268, 276, 438, 449, 643), fut *maître des offices* en 439 et en 443, *patrice* en 446; il assista au concile de Calcédoine, où un neveu de Cyrille, Athanase, se plaignit de lui. (*Cod. Theodos. Novel. lib.*, tit. 31 et 32.)

Cependant, les adversaires du parti eutychien se tenaient aussi sur leurs gardes. Théodoret recommanda une extrême prudence à tous ceux qui étaient soupçonnés de partager les opinions de Nestorius ou de Théodore de Mopsueste, et il écrivit, dans ce sens, aux évêques de la Cilicie (1). Mais la prudence ne pouvait désarmer la faction ennemie; les professions de foi les plus orthodoxes passaient pour hérétiques; quiconque ne pensait pas comme Dioscore ou comme Eutychès était nestorien (2).

Cependant, les clercs d'Osroène condamnés à Antioche venaient d'arriver à Constantinople. Ils y trouvèrent une coterie puissante très-animée contre les évêques d'Orient, surtout contre Théodoret; ils se laissèrent séduire, et, plaçant leur intérêt propre au-dessus des intérêts de la vérité, au-dessus même des intérêts de la justice, comme cela arrive trop souvent en ce monde, ils répandirent ou appuyèrent les calomnies les plus atroces contre leur ancien bienfaiteur. Le patrice Anatole crut devoir en donner avis à Théodoret (3), qui se justifia avec sa grandeur d'âme habituelle; mais, s'il pouvait se justifier auprès de ses amis en leur découvrant la fausseté des crimes qu'on lui imputait, cela ne lui était pas aussi facile auprès de ses ennemis; aussi, est-il certain que les calomnies des clercs de l'Osroène indisposèrent encore un peu plus la cour contre les évêques d'Asie.

(1) Épître LXXXIV.

(2) Ce jugement est suffisamment motivé par la profession de foi du prêtre Pélage, qu'on lira plus loin.

(3) Le patrice Anatole, un des amis de Théodoret. (Voir épîtres LXXIX, XCII, CXI.) — Tillemont, *Histoire des empereurs,* VI, 83-84. — *Mémoires,* XV, 232-263, 274-275, 282, 286, 292, 630, 642.

Que se passa-t-il dès lors? On ne saurait le dire exactement, mais il paraît certain que l'empereur ordonna à Domnus de remplir enfin le siége métropolitain de Tyr, vacant depuis la déposition d'Irénée. On ne concevrait pas, en effet, qu'après les craintes manifestées dans une de ses lettres à Théodoret, Domnus eût osé prendre sur lui seul la responsabilité d'un acte si contraire aux lois ecclésiastiques. Il faut évidemment qu'il ait eu la main forcée par des ordres venus d'en haut, ainsi que nos Actes le disent assez ouvertement (1), car il n'aurait jamais pris autrement une pareille décision. Un prêtre, du nom de Photius, fut choisi pour succéder à Irénée (2). Les documents nouveaux ne disent point qui fit l'ordination. Est-ce Domnus? Est-ce un autre évêque de la province? On n'en sait rien. Ce qui est probable, c'est que Photius était désigné, sinon imposé, au choix des évêques de la Phénicie. Il montra bien d'ailleurs, dans la suite, qu'il avait pris des engagements envers le parti monophysite.

Photius fut élu ou sacré le 9 septembre 448; Domnus donna cette nouvelle à Flavien quelques jours plus tard, quand il lui écrivit la lettre classée sous le numéro 86, parmi celles de Théodoret. Dans cette lettre, le patriarche d'Antioche racontait au patriarche de Constantinople les derniers événements qui s'étaient accomplis en Orient et le suppliait de s'entremettre auprès du gouver-

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 134: « A l'époque où [notre prince] songea à déposer du ministère Irénée de Tyr, ledit Domnus n'a pas voulu exclure celui-ci de sa communion; il s'est posé même en adversaire et a parlé contre les ordres divins, rendus par l'empereur ami du Christ. Il n'a pas confirmé la déposition d'Irénée, malgré les désirs du souverain. »

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 143.

nement en faveur des évêques d'Asie. Il réclamait ses bons offices dans cette circonstance critique et le suppliait de combattre les évêques égyptiens, qui étaient allés plaider la cause des monophysites à Constantinople (1). Cette lettre, qui n'est pas absolument la même dans le texte syriaque que dans le texte grec (2), est très-importante, d'abord, à cause de la date de l'élection de Photius qu'elle nous fait connaître, ensuite à cause de certaines particularités qu'elle nous apprend sur Dioscore. Il paraît que son inimitié à l'égard de Domnus venait de ce que celui-ci avait accepté quelque lettre synodale de Proclus où l'on affirmait la préséance du patriarche de Constantinople sur les autres patriarches orientaux (3). C'était sans doute un écrit relatif au troisième canon du deuxième concile œcuménique. Dioscore accusait son collègue d'Antioche d'avoir trahi leur cause commune, et c'est pourquoi il accueillait avec tant de facilité toutes les calomnies des moines orientaux. Domnus dit même à Flavien que le patriarche d'Alexandrie a osé l'excommunier, à l'église, et en pleine assemblée (4).

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 139-143.

(2) En admettant que la lettre, qui porte le nº 86 parmi celles de Théodoret, est une lettre *synodique,* on s'explique facilement les différences qui existent entre le grec et le syriaque. On a ajouté ou on a retranché un paragraphe, suivant le personnage auquel on adressait l'exemplaire.

(3) Épître LXXXVI, attribuée à Théodoret. Variante du texte grec.

(4) Cette lettre a été attribuée jusqu'ici à Théodoret, quoique beaucoup d'indices eussent pu faire soupçonner qu'elle n'était pas de lui. On ne comprend pas, en effet, pourquoi il y est tant question des prérogatives du siége d'Antioche, si Théodoret l'a composée; mais on s'explique parfaitement toutes ces particularités, quand on sait que Domnus en est l'auteur. Un patriarche d'Antioche ne pouvait parler autrement. (Voir Fleury, *Histoire ecclésiastique,*

Qui porta cette lettre à Constantinople? On l'ignore. Peut-être fut-ce un des évêques qu'on expédia d'Orient pour combattre l'influence de Dioscore, quoique, d'après des renseignements fournis par Théodoret, ces évêques semblent être partis plus tard (1). On peut penser cependant, sans s'écarter des vraisemblances, qu'il y eut plusieurs députations et que la première eut lieu vers la fin de septembre ou vers le commencement d'octobre 448, tandis que la seconde ou les suivantes partirent vers la fin de cette année ou vers le commencement de l'an 449.

Nous savons, en effet, par les Actes mêmes du *Brigandage d'Éphèse*, qu'Uranius d'Émèse assista au concile tenu en novembre 448 contre Eutychès, et qu'il en signa les Actes, quoique ces Actes ne portent plus aujourd'hui sa signature (2). Or, cet évêque était très-lié avec Domnus et avec Théodoret; on l'accusait de pencher vers le nestorianisme, et plus tard il devint, au conciliabule d'Éphèse, un des points de mire du parti eutychien (3). Il est donc bien probable qu'il fut envoyé à Constantinople pour se défendre lui-même et pour défendre ses collègues.

Ce qui paraît certain, c'est qu'avant la lettre de

liv. XXVII, 16. — Cfr. XVIII, 28. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, 278-281, en particulier 280-281. — Garnier, *Historia Theodoreti, dissertatio prima,* VIII, 10. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIV, col. 130-131. — Henrion, *Histoire ecclésiastique,* in-4. Paris, 1859, XV, col. 1404. — Dom Ceillier, *Histoire générale des auteurs ecclésiastiques,* in-4. Paris, Vivès, t. X, chap. IV sur Théodoret, § VIII, 21, p. 71, etc.)

(1) Épître XCIV à Protogènes.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 147.

(3) *Ibid.*

Domnus et avant l'arrivée des évêques orientaux, Flavien, patriarche de Constantinople, avait fait bon accueil aux clercs d'Osroène. On dit même qu'il aurait cassé la sentence du concile d'Antioche (1). Ce fait assez étrange n'est pas cependant impossible. A cette époque les principes de juridiction étaient tellement oubliés ou méconnus, les patriarches de Constantinople s'arrogeaient tant de droits, et les évêques avaient tellement l'habitude de souffrir ces abus que les plus saints personnages ne résistaient pas toujours à l'entraînement général. On recourait de toutes parts aux patriarches de Constantinople; on implorait, à temps et à contre-temps, leur intervention auprès de la cour, si bien qu'ils pouvaient se croire permis par la coutume ce qui, en droit, n'était rien moins qu'une criante énormité.

Un des accusateurs d'Ibas, Euloge, raconta plus tard au conciliabule d'Éphèse qu'il avait porté ses plaintes au σύνοδος ἐνδημοῦσα, espèce de concile permanent formé à Constantinople par les évêques qui y étaient de passage ou qui y résidaient habituellement; mais il ne parle pas de Flavien, et on comprend pourquoi. Il eût été trop dangereux pour lui de se recommander alors d'une pareille autorité. Ce fait ne sera donc jamais complètement éclairci (2).

Ce qui est plus certain, c'est que les clercs d'Osroène, restés jusqu'alors assez étrangers au mouvement monophysite, entrèrent dès ce moment dans la ligue formée

(1) Tillemont, *Mémoires,* XV, 473. — Héfélé, *Histoire des conciles,* II, 499.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 64-68. — Cfr. Héfélé, *Histoire des conciles,* II, 509. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, 472-474.

par Eutychès, Dioscore et Chrysaphius, et qu'ils furent mis au courant des projets du parti. La haine que le chef de l'intrigue Eutychès portait à l'évêque d'Édesse à cause de l'attachement de celui-ci pour Théodore de Mopsueste, et les calomnies qu'ils répandirent eux-mêmes contre les Orientaux, les servirent efficacement dans leurs projets. Ils se donnèrent comme des confesseurs de la foi injustement persécutés, et on finit par s'en rapporter à leur parole. Ayant pu un jour approcher et entretenir l'empereur dans l'église de Saint-Jean, ils l'intéressèrent à leur cause et lui dénoncèrent Domnus, à la fois comme un rebelle et comme un hérétique (1). Toutes ces accusations ne tardèrent pas à porter leur fruit.

Théodose, mécontent de voir les troubles renaître de toutes parts et entraver les efforts qu'il faisait pour défendre son empire contre les barbares, se résolut à en finir. Indisposé contre tous les évêques d'Orient, qu'on lui présentait comme des nestoriens, et facilement porté à les trouver coupables, il prêta l'oreille aux sollicitations puissantes qui lui étaient adressées en faveur des clercs de l'Osroène. Eutychès, gagné par Uranius d'Imérie, un de ses amis, les protégeait ouvertement : il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir la révision de leur procès, et il alla même jusqu'à la faire confier à Photius de Tyr, à Eustathe de Béryte et à Uranius

(1) A notre avis, la déposition d'Euloge, pour ce qui concerne la question de l'orthodoxie des Orientaux, ne mérite aucune créance. C'est une pure invention qui lui a été inspirée ou imposée par ses protecteurs monophysites à Constantinople. Pour se convaincre de la vérité de notre assertion, il suffit de lire la profession de foi demandée à Pélage.

d'Imérie (1). Le dernier de ces délégués était un ennemi déclaré d'Ibas.

Quant aux deux premiers, s'il est vrai qu'ils aient été choisis sur les indications d'Uranius, ainsi que l'évêque d'Édesse s'en plaignit plus tard à Calcédoine (2), il n'est pas probable qu'ils fussent précisément animés d'une grande impartialité. Du reste, ils montrèrent bien, par la suite, qu'ils avaient contracté plus d'un engagement envers le parti monophysite.

Ces événements se passaient en octobre 448. Uranius d'Imérie s'était rendu à Constantinople pour appuyer la demande des clercs d'Osroène. Il réussit dans ses desseins, car, le 26 octobre, l'empereur ordonna au tribun Damascius de se transporter en Orient en compagnie d'Uranius et des accusateurs d'Ibas, pour traduire les évêques d'Édesse, de Carrhes et de Théodosiopolis devant un tribunal composé de Photius de Tyr, d'Eustathe de Béryte et d'Uranius d'Imérie. Flavien, de Constantinople, envoya de son côté un de ses diacres, nommé Euloge, pour le tenir au courant de ce qui se passerait (3).

Il n'y avait évidemment, dans cette manière de procéder contre les évêques, rien de légal au point de vue des lois ecclésiastiques. C'était aller contre toutes ces lois que de déférer le jugement de plusieurs évêques à

(1) Mansi, VII, 210. — Héfélé, *Histoire des conciles,* II, 499-500; III, 73.

(2) « Jubete ea quæ judicata sunt à Photio et Eustathio reverendissimis episcopis relegi. *Uranius enim episcopus Himerorum in gratiam Eutychis omnia agens, præparavit ut quidam clerici accusarent me, et judicium sibi prædictisque transmitteretur,* etc. » (Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* VII, 193. — Cfr. 203.)

(3) *Ibid.,* 210.

un tribunal quelconque, par un simple décret impérial. Et néanmoins les esprits étaient si troublés, que personne ne protesta contre cette illégalité : juges, accusés, accusateurs, témoins, tout le monde accepta ce mode d'arbitrage. Le fait en lui-même n'a pas grande importance, mais il révèle à quel point toutes les idées d'ordre et de droit étaient bouleversées, dans la conscience chrétienne, au milieu du Ve siècle.

Tandis que Damascius prenait le chemin de l'Asie, de graves événements se préparaient à Constantinople, et ces événements devaient avoir, sur l'avenir de l'Orient chrétien, la plus funeste influence.

CHAPITRE VIII

Synodes de Constantinople (novembre 448) et de Béryte (février 449).

Le 8 novembre 448, Flavien de Constantinople rassemblait un concile nombreux, pour juger un différend survenu entre le métropolitain de Sardes et deux de ses suffragants, différend, ce semble, de peu d'importance, puisque les actes du synode n'en ont conservé aucun souvenir. Cette affaire fut bientôt réglée, et c'est alors qu'on en vit soudainement apparaître une autre, qui a rendu ce concile immortel. On entrevoit déjà que nous allons parler d'Eutychès.

A peine avait-on, en effet, terminé le différend pour lequel le concile s'était réuni, qu'Eusèbe de Dorylée, si célèbre déjà dans l'histoire du nestorianisme, s'avançant au milieu de l'assemblée, présenta un acte d'accusation contre Eutychès, son ancien ami, et le dénonça comme entaché d'une hérésie contraire à celle de Nestorius.

Flavien parut étonné de cette accusation, et, pour éviter de nouveaux malheurs, il conseilla à Eusèbe de s'aboucher avec l'accusé, afin de le ramener à de meilleurs sentiments. Cet étonnement du patriarche de Constantinople est pour nous une cause de surprise, ainsi que nous l'avons déjà dit, car il ne pouvait ignorer les agissements de l'hérésiarque, puisqu'ils étaient déjà assez publics pour être connus, nous dirions presque du monde entier(1). Le pape saint Léon avait déjà conçu quelques doutes sur la pureté de la foi de cet archimandrite (2); Domnus l'avait dénoncé à Théodose, et Théodoret l'avait probablement en vue, quand il parlait de ceux qui cherchaient à renouveler l'hérésie de de Valentin et d'Appollinaire. Peut-être même est-ce contre lui qu'il écrivait alors, ou peu auparavant, son livre de dialogues, intitulé *l'Eraniste* (3). Comment Flavien peut-il donc s'étonner qu'Eutychés soit imbu de sentiments hérétiques? — Ce n'est pas évidemment qu'il n'eût conçu quelques soupçons; mais se sachant attaqué, en secret, par la cabale dont l'archimandrite était le chef et l'instigateur, il voulut éviter de fournir aucune prise à la malveillance; et c'est pourquoi il laissa à d'autres le soin de démasquer le venin que l'hérésiarque avait dans le cœur.

(1) Voir plus haut, p. 78-80.
(2) Épîtres XX et XXXV.
(3) Tillemont, *Mémoires,* XV, 268-273.

Quoi qu'il en soit, cette affaire, qui paraissait surgir devant le concile d'une manière si imprévue, n'en fut pas moins la plus importante qu'il eut à traiter, et c'est cette cause qui a immortalisé son souvenir. A la suite des débats que nous n'avons pas à raconter ici, Eutychès fut condamné, et condamné comme cherchant à renouveler les hérésies de Valentin et d'Apollinaire (1). Flavien fit connaître la sentence rendue contre Eutychès à tous les évêques du monde ; Sabas, évêque de Paltus, en Syrie, lui donna le conseil d'envoyer les actes du synode aux évêques d'Asie, pour qu'ils y apposassent leurs signatures. C'est ce qui fut fait ; Domnus déclara plus tard les avoir signés (2).

Eutychès, de son côté, ne se tint pas pour battu : il feignit d'appeler de la sentence du synode à celle des principaux évêques du monde, mais on remarque qu'il omet de mentionner le patriarche d'Antioche (3), et c'est là une preuve nouvelle de l'inimitié qu'il nourrissait contre Domnus. Cependant, sa condamnation tomba comme un coup de foudre sur le parti monophysite et y jeta pour quelque temps la consternation. Le faisceau que formaient les principoux chefs se détendit ou se rompit ; ceux qui s'étaient engagés dans le camp cherchèrent à en sortir ; quant aux indécis, ils recouvrèrent un peu leur équilibre. Les orthodoxes, au contraire, reprirent courage, ainsi qu'on le voit par diver-

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 747-748 (8-22 novembre 448). Cfr. épître III de saint Flavien à saint Léon (*Patrologie latine* de Migne, LIV, col. 750), et épître XXII de saint Léon (*ibid.*, col. 725). Flavien dit d'Eutychès : « *Antiqua impii Valentini et Apollinaris mala dogmata renovans.* »

(2) Mansi, VI, 693 et 836.

(3) Voir plus haut, p. 79, *note* 1.

ses lettres de Théodoret (1), et c'est probablement alors que les Orientaux crurent devoir envoyer à Constantinople une députation plus nombreuse que les précédentes, pour dissiper les soupçons qu'on avait conçus sur leur compte. Les évêques qui en faisaient partie se mirent en route au milieu de l'hiver, malgré la mauvaise saison, et il semble probable qu'ils n'arrivèrent à Constantinople qu'au commencement de l'an 449 (2).

Cette députation n'eut pas tous les bons résultats qu'on en avait attendus. L'empereur Théodose s'était tellement livré à Chrysaphius, et, par lui, à Eutychès, qu'au lieu de se rallier publiquement à la cause de l'orthodoxie, il se borna tout simplement à attendre les événements. Lui aussi fut étonné par l'issue inattendue du concile de Constantinople. C'était le moment de se rapprocher de Flavien et de se soustraire à la déplorable influence qui menait l'empire à sa ruine. Malheureusement ce prince n'avait ni assez de grandeur d'âme, ni assez de force de caractère pour revenir sur ses pas après s'être tant avancé. Il portait le nom qu'il avait hérité de son aïeul ; mais il n'en avait pas les mâles vertus. Il se renferma donc dans l'inaction et le silence, et rien ne l'en fit sortir, pas même les touchantes exhortations du grand pape saint Léon. C'est ainsi que se

(1) « *Dominus ipse de cœlo prospexit et calumniæ auctorum calumniam redarguit atque impiam illorum mentem patefecit.* Isti et Alexandriam contra nos concitarunt, omnium auribus per dignos ipsis ministros ingerentes nos pro uno duos filios prædicare. » (Theodoreti, Epist. LXXXII, Eusebio episcopo Ancyræ, LXXXIII, col. 263.)

(2) Voir épitres XCII-CI de Théodoret.

passèrent les derniers mois de l'an 448 et les premiers de l'an 449. Le gouvernement impérial se sentait atteint par la sentence du synode de Constantinople ; il n'osait ni avancer ni reculer ; il n'avait pas le courage du repentir, et il avait la peur de l'impénitence. Il hésitait entre des torts qu'il aurait dû réparer et entre des fautes qu'il se préparait à commettre. Triste situation qui ne se prolonge jamais impunément pour les âmes, mêmes les plus nobles et les plus élevées, et qui se dénoue presque toujours par le crime et par la persécution !

C'est probablement à cet état moral de l'empereur Théodose qu'il faut attribuer le calme relatif et les espérances des évêques orthodoxes, pendant les trois ou quatre mois qui suivirent le concile de Constantinople, et c'est aussi à la même cause qu'il faut encore rapporter l'étrange issue qu'eut la commission donnée au tribun Damascius. Il est probable, en effet, qu'Ibas ne fût point sorti absous de son procès, s'il eût comparu quelques mois plus tôt, et avant la condamnation d'Eutychès, devant les trois évêques qui devaient le juger. Mais, malheureusement pour lui, le concile de Constantinople avait tout changé.

Liés comme ils l'étaient au parti monophysite, les juges avaient peur de se compromettre en affichant leurs opinions ; Eutychès, leur appui et leur inspirateur, était frappé ; le gouvernement était indécis, le parti orthodoxe semblait reconquérir la prépondérance ; il fallait donc se ménager une issue propre à se concilier les bonnes grâces du vainqueur, quel qu'il fût, tant que la victoire demeurerait indécise. Les procédures de Tyr et de Béryte, l'impartialité avec laquelle les débats furent

conduits, et le dénouement que reçut le procès, tout justifie absolument notre manière de voir. La condamnation d'Eutychès fit le triomphe d'Ibas, et le triomphe d'Ibas releva la cause presque perdue d'Eutychès.

En effet, tandis que le parti monophyte, humilié par la condamnation de son chef, cherchait à se relever de ce coup et à reconquérir les bonnes graces de la cour, les affaires avançaient en Orient Le tribun Damascius avait convoqué les accusés ; ils comparurent dans les premiers mois de l'an 449 devant Photius, Eustathe et Uranius.

On savait avant ce jour, par les neuvième et dixième sessions du concile de Calcédoine, que l'affaire d'Ibas avait été examinée à Tyr et à Béryte ; seulement les altérations du titre des Actes et l'absence de tout moyen de contrôle avaient induit plusieurs habiles chronologues en erreur (1). Ainsi, quelques-uns, faisant plus de cas de la date relative au jour que de celle relative à l'année, plaçaient la réunion de Tyr en février, et celle de Béryte en septembre 448. D'autres, au contraire, ne croyant pas qu'on puisse interpréter ces mots : « *Post consulatum Flavii Zenonis et Posthumiani,* » comme s'il y avait dans le texte : « *sub consulatu Flavii Zenonis et Posthumiani* (2), » renvoyaient les deux assemblées

(1) « Post consulatum Flavii Zenonis et Posthumiani venerandorum virorum consulum, sub die quinto kalendarum Martiarum, in colonia Tiro clarissima metropoli consulari, anno quingentesimo septuagesimo quarto, mensis Perithu die decima, secundum Romanos autem februarii quinta et vicesima, indictione prima. » (Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.,* VII, 198.)

(2) « Post consulatum Flavii Zenonis et Posthumiani virorum clarissimorum, kalendis septembris, indictione secunda, in colonia Christi amica Beryto... in novo episcopio Beryti... » (*Ibid.,* 211.)

à l'année 449. Quelques-uns, enfin, allaient plus loin : comprenant qu'après le *Brigandage d'Éphèse* une réunion à Béryte n'avait plus de raison d'être, et tenant, dès lors, pour fausse l'indication chronologique *kalendis septembris*, ils lisaient, au lieu de *kalendis septembris*, *kalendis februariis*, et plaçaient les deux assemblées en février 449. Aujourd'hui, il est évident que Tillemont, Pagi et Walch ont eu raison de soutenir ce dernier sentiment. Les preuves qu'ils faisaient valoir n'étaient pas toutes assez fortes pour entraîner l'assentiment des esprits réfléchis, mais l'exposé que nous venons de faire prouve clairement que cette opinion est la seule vraie. Ce n'est pas en février 448 qu'Ibas a pu être jugé à Béryte par Photius, puisque d'abord Photius n'était pas encore évêque de Tyr, et qu'Ibas lui-même n'était pas accusé auprès de Domnus. Tous les événements qui ont quelque rapport avec le *Brigandage d'Éphèse* se placent entre le mois de février 448 et le mois d'avril 449. — N'aurions-nous qu'une date certaine, elle suffirait pour déterminer la suite des faits ; mais, au lieu d'une date certaine, nous en avons un grand nombre. C'est donc en 449 que Photius, Eustathe et Uranius eurent à juger Ibas, Daniel et Jean, conformément à la commission donnée au tribun Damascius, le 26 octobre de l'année précédente, c'est-à-dire le 26 octobre 448 (1). Mais où commença, où finit le jugement? — Ici encore, les critiques ont été partagés à cause des difficultés que

(1) Il est clair que la conférence de Tyr et de Béryte avait eu lieu quand se tint le Brigandage d'Éphèse. Par conséquent, la date des conférences de Béryte (Mansi, VII, 211) est fausse. — Il n'y a qu'un seul arbitrage, lequel, commencé à Tyr, s'est continué à Béryte et est revenu se terminer à Tyr, le 25 février 448. (Voir Pagi,

nous venons de signaler. Aujourd'hui, il ne semble plus possible d'hésiter. Les réunions de Tyr et de Béryte se confondent et se continuent. Ce ne sont pas deux jugements rendus à quelques jours de distance; c'est une seule et même procédure; l'instruction a lieu surtout à Béryte, et la conclusion se fait à Tyr. Il paraît même qu'on s'était d'abord réuni dans le palais épiscopal de Photius, à Tyr; mais les moines et les prêtres d'Édesse firent tant de vacarme que la ville en fut extrêmement scandalisée (1); c'est pourquoi les évêques délégués à la connaissance de cette cause se transportèrent au palais épiscopal de Béryte. On y discuta toutes les accusations intentées à Ibas et aux autres évêques; seulement il ne nous est rien resté des procédures relatives à Daniel de Carrhes et à Jean de Théodosiopolis. Il est même probable que nous n'avons pas tout ce qui concerne l'évêque d'Édesse. Ce qui est certain, c'est que l'arbitrage fut conclu à Tyr. Au lieu de se poser en juges, les commissaires impériaux, Uranius excepté, se posèrent en arbitres. Ne pouvant vérifier toutes les charges qu'on faisait peser sur Ibas, tenant compte, en outre, d'une pétition du clergé d'Édesse qui demandait le retour de son évêque, à cause de la proximité de la fête de

dans Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 499. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, XV, 474, 578, et note 13ᵉ sur saint Léon, p. 897. — Cfr. Héfélé, *Histoire des conciles*, II, p. 499-502. — *Acta sanctorum*, au 2 avril, p. 93, vie de saint Abundius. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2448, note 41.)

(1) « Nos tanquam mediatores, et pro mole blasphemiarum et *pro importunitate monachorum et presbyterorum*, jussimus egredi eos à Tyro. Scandalizabatur enim civitas, quæ nunquam tale aliquid vel cogitaverat vel audierat. » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. IV, p. 636.)

Pâques (1), ils amenèrent les partis à conclure un arrangement à l'amiable. Ibas promit de faire administrer les biens ecclésiastiques comme on le faisait à Antioche, de traiter ses accusateurs en amis, et, au cas où il aurait avec eux de nouveaux différends, de déférer leur cause à Domnus (2). L'acte de cette convention fut rédigé et signé à Tyr, le 20 du mois de *périthou*, c'est-à-dire le 25 février 449. Uranius seul refusa d'apposer sa signature (3).

CHAPITRE IX

Convocation d'un concile à Éphèse. — Révision des procédures dirigées contre Eutychès et Ibas.

L'issue de ce procès ne répondit pas aux espérances que les monophysites avaient d'abord conçues et jeta

(1) Mansi, *Conciliorum omn. nova et ampliss. collectio*, t. VII, col. 251 : « *Rogamus*, disent-ils, *et deprecamur vestram sapientiam, ut eidem reverendissimo episcopo suadeatis, quatenus velociter ad suum gregem reverti festinet, qui periclitatur ab omnibus lacerari cum nullus sit qui ei præesse valeat ; et maxime festivitate salutifera sancti diei paschalis imminente, in quâ et propter catechismos et propter eos qui digni sunt sancto baptismate, opus est ejus præsentiâ.* » (Mansi, *ibid.*, t. VII, col. 251.)

(2) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 202 *c*.

(3) Cette procédure de Tyr-Béryte-Tyr existe parmi les actes du concile de Calcédoine dans Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 210 et suiv.

dans leurs rangs une irritation qui ne tarda pas à éclater en menaces et en provocations. Il est très-probable, en effet, que ce fut là ce qui détermina l'empereur à entrer enfin dans les voies de fait contre les orthodoxes. La condamnation d'Eutychès l'avait piqué au vif, et Flavien, déjà en défaveur auprès de lui, était tombé dans la disgrâce. Théodose alla jusqu'à lui demander une profession de foi. Bientôt même, cédant aux instances de la faction eutychienne, il commença à parler de convoquer le concile œcuménique que les monophysites réclamaient partout. C'était là le rêve d'Eutychès et de Dioscore ; Flavien, au contraire, et les orthodoxes, saint Léon en tête, n'en voulaient pas et le considéraient comme extrêmement dangereux, dans les conjonctures où se trouvaient l'Église et l'empire. Pendant quelque temps, on eut l'espoir de détourner ce malheur, ainsi que nous l'apprend Théodoret dans sa lettre 112e (1). L'empereur parut se rapprocher de Flavien et renoncer à la convocation du concile œcuménique; mais ses bonnes dispositions ne durèrent pas. Un mauvais génie s'empara de nouveau de son âme et le poussa dans la voie fatale du schisme et de l'hérésie.

Les lettres de convocation pour le concile furent lancées le 30 mars 449, trois jours après les fêtes de Pâques. Elles étaient adressées à Dioscore, qui était chargé de présider l'assemblée. Les précautions qu'on y prit, pour assurer la majorité aux monophysites, indiquent suffisamment que le résultat de l'arbitrage de Tyr ne fut pas étranger à ces dernières décisions : le nombre des Pères du futur concile était limité; ils devaient être choisis parmi les évêques d'Orient.

(1) *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1301.

Théodoret était exclu du synode, et l'empereur avouait enfin publiquement qu'il avait interné dans son diocèse l'évêque de Cyr (1).

L'influence et les préoccupations qui avaient présidé à la rédaction de ces lettres sont manifestes. Mécontents de l'arbitrage de Tyr-Béryte-Tyr, Uranius d'Imérie et Euloge, un des accusateurs d'Ibas, étaient partis pour Constantinople, aussitôt après l'acquittement de l'évêque d'Édesse, pour se plaindre de cette nouvelle injustice et réclamer le redressement des torts prétendus qu'on venait de leur faire. Eutychès, qui avait recouvré son crédit auprès de Théodose et qui était devenu plus puissant que jamais, appuya leurs demandes et leur obtint la faveur d'un nouveau jugement. Désormais ce fut la force qui dut avoir raison des opposants; l'empire se fit persécuteur.

Tandis qu'Eutychès obtenait pour lui-même la révision des actes de Constantinople, qu'il prétendait avoir été altérés par les notaires de Flavien, il demandait la même faveur pour les clercs de l'Osroène. Sans parler des motifs généraux qu'il avait de détester Ibas et tout son parti, il était, sans doute, très-irrité des déclarations faites contre lui par l'évêque d'Édesse dans un sermon public, et de l'adhésion qu'il avait donnée au nouveau *synode de Constantinople* (2). C'était là un coup qui l'atteignait directement lui-même, et il était bien heureux de pouvoir exercer sa vengeance. Aussi, pendant

(1) 30 mars 449. L'original grec de ce décret se trouve dans Labbe, *Sacro sancta concilia*, IV, 99-102. — Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 588-590.

(2) Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 73, et Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 199.

qu'on révisait à Constantinople (8, 13, 27 avril 449) (1) les actes du synode tenu l'année précédente par Flavien, on faisait une nouvelle instruction de la cause d'Ibas à Édesse même. C'est une phase de la première période de la lutte qui était demeurée complètement inconnue jusqu'à ce jour et sur laquelle il faut nous arrêter quelques instants.

Le tribun Damascius dut faire son rapport à la cour de Constantinople vers la fin de février ou vers le commencement de mars 449. Ce n'était pas évidemment le résultat qu'on avait attendu et désiré, pendant plusieurs mois; ce n'était pas surtout un résultat en harmonie avec les dispositions présentes de l'empereur et d'Eutychès.

Théodose était irrité contre Flavien et contre tous ses partisans, parmi lesquels il rangeait avec raison Domnus, Théodoret et Ibas. Aussi, quand Uranius et Euloge vinrent protester contre l'arbitrage de Béryte, ils trouvèrent le terrain si bien préparé qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir le bénéfice d'un nouvel examen sur les lieux. C'est pourquoi, loin de donner ordre aux autorités militaires et civiles, comme le portait la commission donnée à Damascius au mois d'octobre 448, de faire exécuter la sentence arbitrale prononcée par Photius et par Eustathe, le gouvernement impérial fit procéder à une enquête dans Édesse même. C'était en apparence un moyen très-légal, puisque les accusateurs se plaignaient qu'on n'avait pas entendu leurs témoins, et que les juges reconnaissaient eux-mêmes ne s'être posés en arbitre qu'à cause de l'impossibilité où ils étaient de citer tous les intéressés.

(1) Mansi, VII, 727-761. — Héfélé, *ibid.*, II, 530.

Tandis que le gouvernement impérial s'arrêtait à ce projet, Ibas, absous par les juges de Béryte et de Tyr, rentrait à Édesse avec trois de ses accusateurs. Il semble qu'il fut assez mal accueilli par la population, puisqu'il dut quitter la ville et recourir au maître de la milice pour obtenir l'appui de la force publique (1). Ce sont au moins les intentions et les actes que ses ennemis lui prêtent, et il n'est pas vraisemblable qu'ils calomnient tout à fait sa conduite. Il était, du reste, dans son droit en agissant de la sorte; le gouvernement s'était engagé à le soutenir, s'il était reconnu innocent, quand il l'avait traduit devant les trois évêques Photius, Eustathe et Uranius.

Mais la cour était bien éloignée de vouloir tenir un pareil engagement. Au contraire, elle envoyait l'ordre de commencer contre lui une instruction, et elle se disposait déjà à le faire arrêter comme un malfaiteur. Ibas est formel; il n'est pas permis de douter que Chrysaphius l'ait, à l'instigation d'Eutychès, fait traîner de prison en prison, même avant le conciliabule d'Éphèse. Son témoignage est, d'ailleurs, confirmé par celui de Libératus. Nous ne pensons pas, comme l'a fait Héfélé (2), que l'évêque d'Édesse ait été emprisonné seulement après sa déposition. Le décret d'arrestation suivit, au contraire, de bien près l'instruction que le comte Chéréas fit dans la capitale de l'Osroène ou le rapport qu'il adressa à la cour (3).

On serait tenté de croire, de prime abord, que le comte Chéréas n'avait aucune mission officielle quand

(1) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 17, 21, 22, surtout 26.

(2) Mansi, VII, 194-203. — Libératus, *Breviarium,* ch. XII.

(3) *Histoire des conciles,* II, 541, note 3. — Cfr. III, 74.

il recueillit les plaintes des Édessiens contre leur évêque ; mais il est difficile de supposer qu'il se soit ingéré de lui-même dans une cause purement ecclésiastique, surtout en l'absence du principal accusé, et on ne conçoit pas, d'ailleurs, comment il aurait reçu l'ovation qu'on lui fit à son arrivée, si on ne supposait pas que les habitants d'Édesse étaient instruits des motifs de sa venue.

Les acclamations du peuple, le concours de clercs, de religieux et de fidèles qui l'accueille, les demandes qu'on lui adresse, tout montre qu'on savait déjà ce qu'il venait faire. Il y a évidemment dans cette partie des *Actes du Brigandage d'Éphèse* des sous-entendus et des réticences qu'une phrase nous eût expliqués ; mais ce qu'il est impossible de ne pas déduire de l'ensemble, c'est que Chéréas n'ait pas été officiellement envoyé à Édesse avec des instructions relatives à l'affaire d'Ibas. Chrysaphius et Eutychès organisèrent évidemment ce coup pour faire pendant à ce qui s'accomplissait dans la capitale de l'empire. La coïncidence n'a rien de fortuit.

Le comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas était juge ou gouverneur civil de l'Osroène. Il s'était déjà occupé de cette affaire et avait eu à ce sujet un commerce de lettres, soit avec le consul de l'année, soit avec le maître de la milice. Il était donc plus apte que personne à l'examiner encore et à diriger l'enquête dans le sens qu'on lui désignait. Pour ce qui est du temps où cette enquête eut lieu, la minute que nous ont conservée les *Actes du Brigandage d'Éphèse* est très-explicite. En voici l'analyse sommaire (1) :

(1) Cette analyse a paru déjà dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1874. Nous la republions, mais en la remaniant.

« Après le consulat des illustres Flavius, Zénon et Postumien (1), disent les Actes qu'on vient de retrouver, la veille des ides d'avril, c'est-à-dire le 12 avril 449, la seconde indiction durant encore, tous les habitants d'Édesse se réunirent aux vénérables archimandrites, aux moines, aux femmes, aux hommes de la ville, pour aller à la rencontre du grand et glorieux Chéréas, comte de premier ordre et juge d'Osroène. Quand il fut entré sur le territoire d'Édesse et qu'il se fut rendu au *martyrium* (2) de saint Zachée, tout le monde se prit à crier en ces termes :

Après des acclamations pour les empereurs Théodose II et Valentinien III, pour le consul Protogènes, pour Domnus, patriarche d'Antioche, pour Zénon, maître de la milice, pour le patrice Anatole, pour Chrysaphius, pour le comte Théodose et pour Chéréas, le peuple fit entendre contre Ibas des clameurs qui se reproduisirent à peu près les mêmes durant tout le cours de la procédure, à intervalles assez rapprochés :

« Un autre évêque pour la métropole ! Personne n'accepte Ibas ! Personne ne reçoit le nestorien ! Au feu l'engeance nestorienne ! A l'Église ce qui appartient à l'Église ! Chassez Ibas de l'Église ! Que l'Église ne souffre plus violence ! Un seul Dieu ! Le Christ triomphe ! Seigneur, ayez pitié de nous ! Nous ne faisons

(1) Consuls de l'an 448.

(2) *Martyrium*. On appelait ainsi les églises bâties sur les tombeaux des martyrs. Ce nom fut donné plus tard aux églises en général et aux chapelles. (Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*.)

tous qu'une âme ! En abrégé, personne n'accepte Ibas !

« Personne, en un mot, ne veut d'un évêque nestorien ! Auguste Théodose, ayez pitié de notre ville ! Personne n'accepte le second Nestorius ! Personne n'accepte l'adversaire du Christ ! Personne n'accepte l'ennemi du Christ ! Personne n'accepte celui qui hait le Christ ! L'ennemi des orthodoxes, personne ne le reçoit ! Personne ne veut d'un Judas pour évêque ! Un évêque orthodoxe pour la métropole ! Que celui qui s'en va s'en aille ! Faites connaître immédiatement, nous vous en supplions, nos désirs ! Que nos maîtres le sachent ! Que le stratélate le sache ! Au feu l'engeance d'Ibas ! Au feu l'engeance nestorienne, et de suite ! Que Pirous soit établi logothète dans l'Église ! Nous voulons Pirous pour économe de l'Église ! Mourir pour le Christ, c'est conquérir la vie (1) ! »

On peut déjà pressentir la tournure que devait prendre l'affaire et comment les accusations intentées contre Ibas devaient être accueillies par un juge disposé à le trouver coupable. La ville d'Édesse savait évidemment que le comte Chéréas venait moins pour faire une enquête sérieuse que pour rassembler des pièces de conviction capables d'accabler un adversaire que tant d'épreuves n'avaient pu faire ployer. Les cris qui saluent l'arrivée du juge prouvent suffisamment qu'on connaissait ce qui allait arriver. Une première séance eut lieu dans le cabinet du comte-juge Chéréas, le 14 avril, au milieu des mêmes acclamations et du même tumulte.

(1) Voir *Actes du Brigandage d'Éphèse,* 17-18.

On traita Ibas de nestorien, d'Iscariote, de magicien, de simonien, de voleur, d'impudique, et on formula contre lui une série d'accusations qui se résumaient à peu près dans les points déjà connus par les libelles présentés au synode de Béryte, à savoir : qu'Ibas était partisan de Nestorius, qu'il anathématisait saint Cyrille, qu'il dilapidait les biens de l'Église, qu'il avait fait évêque de Harran Daniel, son neveu, un tout jeune homme qui vivait avec une femme de mauvaise vie du nom de Challoa (1). Toutes ces accusations étaient accompagnées des cris de : « Ibas en exil ! Ibas aux mines ! Ibas à la potence ! » On demandait un autre évêque, et, parmi les candidats que la multitude mettait en avant, on citait surtout les noms de Dagalaïfa, de Flavien et d'Éliades. On maudissait aussi les partisans de l'évêque proscrit, et ces malédictions nous font connaître au moins les principaux défenseurs d'Ibas, ceux qui, par leur position ou par leurs talents, occupaient un rang distingué dans la capitale de l'Osroène. C'étaient l'archidiacre Basile, Abraham, l'inspecteur des hospices, les diacres Isaac, Quaïoumas et Marouna, les sous-diacres Notarios, Houphot et Théodose ; c'était le prêtre Aba ; c'étaient les Persans Babaï, Bartsaouma et Balash, ceux-là mêmes, sans doute, qui jouèrent un si grand rôle dans l'Église persane, durant la seconde moitié du Ve siècle.

Tandis que ces choses se passaient, Ibas n'était point à Édesse ; quelques mots donnent à penser qu'il était parti pour réclamer l'appui du maître de la milice,

(1) Sur Challoa, voir Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VII, 215-222. — Héfélé, *Histoire des conciles,* III, 76-79.

Zénon. En tout cas, on sollicita contre lui la défense de rentrer dans sa ville épiscopale.

Avant de parcourir plus en détail cette procédure, il faut dire quelques mots de sa rédaction. Nous n'avons pas à faire ici, comme cela eut lieu au synode de Béryte, de Tyr et d'Antioche, à des plaintes émanées de personnes particulières. Ce sont des plaintes qui ont été recueillies par le gouverneur civil de l'Osroène, le comte Chéréas, à la sollicitation, sans aucun doute, du parti eutychien, et par ordre du gouvernement, mais enfin d'une manière officielle. D'après l'ensemble des Actes, il paraît qu'ils ne furent pas redigés sur place ; il y eut plusieurs séances, trois ou quatre, puisque le comte Chéréas, dans son rapport, dit que les cris du peuple d'Édesse contre Ibas ont duré trois ou quatre jours, et que ce rapport lui-même est divisé à peu près en autant de parties. Chéréas reçut donc probablement les dépositions des personnages importants d'Édesse et rédigea plus tard un rapport qu'il adressa à divers magistrats de l'empire, d'abord au *magister divinorum officiorum* (1) *Martialios,* ensuite au préfet du prétoire, qui se nommait peut-être Albinos, au comte d'Orient dont le nom pouvait être Salomon, à quelques membres du sénat (σύγκλητοσ), enfin au *magister utriusque militiæ per Orientem,* qui

(1) Le *maître des divins offices* était le chancelier du palais impérial de Constantinople ; il avait la surintendance de toutes les charges de la maison de l'empereur, et jouissait, par sa position même, d'une grande influence à la cour. (Voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. Paris, 1845, IV, p. 179. — Cfr. Boecking, *Notitia dignitatum,* I, 37, 234, et les auteurs indiqués par Ducange.)

s'appelait Zénon. Ce rapport fut, du reste, redigé à la demande de certains membres du clergé, qui s'exprimèrent de la façon suivante par l'intermédiaire du prêtre Miqualas : « Nous vous apportons, seigneur comte Chéréas, une supplique signée par les habitants et par le clergé de la ville, et nous supplions votre illustre grandeur, pour calmer les troubles qui ont fondu sur cette cité et sur la sainte Église, de la recevoir, de la lire, de la déposer parmi les actes et de l'envoyer à nos maîtres grands et illustres les hipparques, au grand et illustre comte maître des divins offices, au glorieux et illustre stratélate et consul Zénon. » L'enquête d'Édesse comprend donc : 1° les libelles du clergé et des habitants d'Édesse contre Ibas ; 2° quelques renseignements recueillis de vive voix par le comte Chéréas dans son enquête ; 3° enfin les lettres de Chéréas lui-même aux destinataires du rapport. Ces lettres sont au nombre de deux : la première est adressée en commun « aux grands et illustres Flavius, Fulris (1), Romanos, Protogènes, consul *ordinaire* (2) *pour la seconde* fois, et aux hipparques Albinos et Salomon (3). » Elle précède la

(1) Le mot *Fulris* paraît être une altération, mais de quoi ? Est-ce de *Fulvis* ou de *Florentius ?* — Cf. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung,* etc., p. 88, note 66.

Fulris ou Florentius Romanus sont probablement les prénoms du consul Protogènes. Les auteurs de *L'art de vérifier les dates,* Baronius et Pagi, donnent les initiales *FL,* mais sans écrire le nom tout entier.

(2) L'expression syriaque d'*tartein* signifie-t-elle *consul pour la seconde fois ?* Mais alors, quand est-ce que Protogènes a été consul la première ? — Est-il question, au contraire, de quelque *province deuxième,* et y a-t-il quelque mot sous-entendu ? — C'est une question à laquelle on ne peut répondre. — La suscription de cette lettre est évidemment altérée.

(3) Albinos est probablement le personnage qui fut consul en 444

seconde partie du rapport. La seconde lettre fut envoyée « au grand et glorieux comte Flavius Martialios, maître des divins offices. » Dans la première de ces lettres, placée en tête du rapport, le comte Chéréas dit avoir écrit déjà aux personnages auxquels il s'adresse, et leur avoir exposé l'origine de la controverse. Il déclare ne pas pouvoir garder davantage le silence, sans péril pour la tranquillité publique. En conséquence, il reprend l'affaire, là où ses lettres précédentes l'avaient laissée. « Tout le clergé de la sainte Église catholique d'Édesse, réuni aux archimandrites et aux autres personnages distingués de la ville, est venu me trouver, m'apportant une supplique signée par lui et par les notables, m'adjurant de la transmettre à votre grandeur... J'ai cru impossible de résister à cette demande et ne pouvoir mépriser, sans témérité, les supplications de tout une cité. »

Cette lettre est suivie de l'accusation dressée à Édesse, le 12 ou le 13 avril 449, contre Ibas, en présence des divers membres du clergé séculier et régulier. Cet acte d'accusation, rédigé en forme de supplique, fut envoyé au comte Chéréas, qui le fit lire en sa présence. La lecture de cette pièce finie, le juge de l'Osroène exprima son étonnement de ce qu'on lui redemandait *de faire encore ce qu'il avait fait la veille*, et déclara avoir écrit « au trône grand et sublime, » ainsi « qu'au glorieux maître de la milice. » Miqualas répondit au comte, au nom de toute l'assemblée, et l'adjura d'accéder à leurs désirs. Après que Miqualas eut fini de parler, les assis-

et en 450 (*Chronicon pasch. Patrologie grecque* de Migne, XCII, 802, 807. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, VI, 640). Quant à Salomon, nous manquons tout à fait de renseignements.

tants furent invités à dire leur avis. Ils le firent par rang hiérarchique. On connaît les opinions de dix prêtres, de vingt diacres, de neuf sous-diacres et de onze moines, en tout, de cinquante et une personnes. Quand tous eurent fait leur déposition, le comte Chéréas déclara qu'il obtempérait aux désirs qu'on venait de lui exprimer et qu'il en référerait aux maîtres du monde. Ainsi se termine la seconde partie du rapport.

La troisième commence par la lettre d'envoi au comte Martialios, maître des divins offices. Le comte Chéréas déclare encore ici qu'il a déjà informé précédemment le maître de la milice des troubles excités à Édesse, à propos d'Ibas; mais, comme le tumulte a recommencé et menace la tranquillité publique, il ajoute qu'il se croit obligé de porter de nouveau les mêmes faits à la connaissance du commandant militaire, parce que, seul, il a assez d'autorité pour mettre fin à l'agitation populaire.

La lettre est mesurée; elle affecte même un ton d'impartialité au sujet d'Ibas qui ne laisse pas que de donner à penser. Cette lettre précède la troisième partie du rapport envoyé par le comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas au comte Martialios.

Le clergé d'Édesse, ayant vu ses premières requêtes bien accueillies par le gouverneur civil, tenta d'exercer une pression sur la partie laïque de la population, et monta contre Ibas un coup dont il espérait le meilleur résultat. Durant les trois ou quatre jours qui suivirent le dépôt de l'acte d'accusation dont nous avons parlé plus haut, on travailla activement le peuple, et, le dimanche suivant, qui tombait cette année-là le 17 avril, les fidèles, rassemblés pour la célébration des saints

mystères, poussèrent des cris tels que le comte Chéréas fut obligé d'intervenir. Il promit de faire droit aux réclamations du peuple, de réviser la décision rendue à Béryte et de procéder à une nouvelle enquête. Cet expédient lui fut suggéré par un certain comte Théodose dont on ignore la situation officielle, mais qui joua un rôle important dans tous ces démêlés. Il avait signé le libelle présenté par le clergé d'Édesse, et nos Actes portent encore : « Toute la ville a souscrit ; moi, Flavius Théodose, j'étais présent quand on souscrivait. »

Le récit des faits précédents fut présenté par ce comte Théodose au comte Chéréas, le lundi 18 avril 449. Le gouverneur reçut donc de nouveau des dépositions contre Ibas ; mais, cette fois, ce fut l'élément laïque, ce furent les notables d'Édesse qui eurent le pas sur le clergé. Nous y trouvons d'abord un comte Euloge et deux magistriens (1). Après ces dépositions très-courtes et toutes conformes à celles de Théodose, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les moines et les *bnaïqueïâma* (2) joignent leurs instances à celles des laïques, pour qu'on entende à nouveau ceux qui avaient accusé Ibas au synode de Béryte. Trois accusateurs sur quatre assistaient à cette nouvelle instruction de l'affaire ; c'étaient les prêtres Samuel, Maras et Cyrus. Euloge manquait avec Uranius, évêque d'Imérie, un des juges de Béryte, mais un des ennemis les plus acharnés de

(1) Les *magistriens* étaient des officiers subalternes du *maître des divins offices dans les provinces* (voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* IV, 181), avec les autorités indiquées en cet endroit.

(2) Membres de confréries analogues aux *Béguins* et aux *Béguines*. — Voir Lamy, *Concilium seleuciæ,* etc., p. 111-120. L'auteur examine toutes les diverses significations de ce mot.

l'évêque d'Édesse. On donne à entendre qu'ils étaient partis pour Constantinople, dans l'intention de faire casser la sentence rendue par Eustathe et Photius. Samuel fit, en peu de mots, l'historique de la question et se plaignit de ce qu'on n'avait pas voulu les écouter suffisamment à Béryte, lui et ses trois autres collègues. Il accusa Ibas d'avoir perdu la foi et s'excusa lui-même de recourir à l'autorité d'un juge séculier, disant qu'il avait épuisé toutes les ressources que lui fournissait la juridiction ecclésiastique. Il prétendit avoir entendu dire un jour à Ibas cette parole : « Je n'envie pas au Christ, qui est devenu Dieu, ce qu'il est devenu; je le deviendrai, puisqu'il est de la même nature que moi. » Plusieurs autres prêtres, diacres et moines affirmèrent avoir ouï la même parole et demandèrent, par l'intermédiaire du comte Théodose, qu'on envoyât leur requête au maître des divins offices, pour qu'il en référât « à la couronne victorieuse et divine, » aux hipparques et au stratélate, commandant les deux milices. On pria également le comte Flavius-Thomas-Julien Chéréas d'adresser une circulaire aux patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, et aux métropolitains ou évêques de Jérusalem, de Tyr et de Béryte. On voulut, enfin, que le gouverneur civil de l'Osroène prît officiellement connaissance de la lettre d'Ibas au Persan Maris, et, à la demande de Chéréas relative à son authenticité, on répondit que son auteur l'avait avouée à Béryte. Telle est la phase du procès d'Ibas sur laquelle les documents nouveaux viennent de faire complètement la lumière, phase dont on n'avait pas même soupçonné jusqu'à ce jour l'existence.

Le comte Chéréas recueillit toutes les plaintes et

promit de les faire parvenir au gouvernement ; c'est par cette promesse que se termine son rapport, tel qu'il fut inséré plus tard dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse*.

Le ton de cette procédure a été considérablement adouci, et cependant on y reconnaît déjà le prélude de ce qui devait se passer au prochain concile ; l'accusé n'est ni cité, ni entendu ; aucun de ses partisans n'ose paraître, quoiqu'il n'en manquât pas à Édesse ; les actes du synode d'Éphèse en font foi. Les cris de la populace : « Ibas à la potence ! Ibas aux carrières ! Ibas au cirque ! Ibas en exil ! Ibas au feu ! » ces cris, disons-nous, montrent le peu de cas qu'on aurait fait de sa défense, si tant est qu'on eût consenti à l'entendre. Ce n'est donc pas une enquête impartiale que nous avons sous les yeux, malgré le ton d'indifférence qu'on y retrouve quelquefois ; c'est une pièce à conviction qu'on cherche et qu'on produira bientôt. L'esprit qui préside à sa rédaction nous fait pressentir avec quelle facilité elle sera accueillie par des juges décidés à trouver, dans le successeur de Rabbulas, un adversaire de saint Cyrille, un partisan de Nestorius, un ennemi de la foi, du Christ et de Dieu, un nouvel Iscariote.

Le rapport du comte Chéréas, adressé au consul Protogènes, au maître des divins offices et au stratélate, maître des deux milices, dut partir vers la fin du mois d'avril. Il trouva bon accueil auprès du gouvernement, et c'est alors, sans aucun doute, que furent lancées plusieurs lettres de convocation dont on ne s'était pas bien expliqué jusqu'à ce moment l'origine, par exemple celles adressées à Bar-tsaouma, du 15 mai, et celles encore adressées à une dizaine d'archimandrites, qui sont du 13 juin 449. On comprend maintenant pour-

quoi on vit tant de moines au concile d'Éphèse. C'était pour l'affaire d'Ibas qu'ils étaient appelés à comparaître, soit comme juges, soit comme témoins. Un peu plus tard enfin, le 27 juin, l'empereur accusa réception du rapport du comte Chéréas par une lettre adressée sans doute à Dioscore, et ordonna de terminer le différend survenu entre Ibas et les habitants d'Édesse, en nommant à sa place un évêque qui jouît de la confiance des fidèles. Le concile devait se réunir un mois plus tard, et l'affaire d'Ibas lui était signalée comme une de celles dont il aurait à s'occuper. Mais nous n'en sommes pas encore là, et, avant de raconter la suite des événements, il nous faut répondre à quelques attaques dirigées récemment contre la chronologie de nos Actes.

CHAPITRE X

Époque de l'enquête d'Édesse et derniers événements qui ont précédé le concile.

L'analyse succincte qu'on vient de lire porte avec elle la date de sa rédaction : les années, les mois, les jours y sont clairement indiqués. Cependant on a déjà cherché à ébranler tout ce système de chronologie, et on a même apporté des arguments qui ne sont pas, à quelques points de vue, sans valeur. Toutefois, plus on étudie le texte de nos Actes, plus on le compare avec les rensei-

gnements fournis par d'autres auteurs, et plus il paraît difficile de placer à une autre époque qu'au mois d'avril 449 la rédaction de toutes les pièces que nous venons de résumer.

Voici comment on a attaqué les diverses dates contenues dans les *Actes du Brigandage d'Éphèse :* on a rapporté au 12 avril 448 l'arrivée du comte Chéréas à Édesse, le lendemain même du jour où Ibas avait tenu, à l'occasion de la fête de Pâques, le discours qui fut plus tard l'objet de tant d'accusations. L'arrivée du gouverneur ayant été accueillie par une véritable sédition populaire, Chéréas fit là-dessus un premier rapport au gouvernement, lequel rapport fut suivi du départ des quatre prêtres Samuel, Maras, Euloge et Cyrus, qui allèrent accuser leur évêque auprès de Domnus, vers la fin de mai ou le commencement de juin 448.

On place ensuite successivement le voyage des clercs d'Osroène à Constantinople, l'arbitrage de Béryte et le second rapport de Chéréas vers la fin de février ou le commencement de mars 449. Quant au troisième rapport, on le rapporte au mois de mai ou de juin de la même année 449.

M. Théod. Zahn, qui a soutenu ce système dans les *Gœttingische gelehrte Anzeigen* (1), s'appuie sur une confusion évidente entre le mois d'*avril* et le mois de *mai*, qui existe dans nos Actes, mais plus particulièrement sur ce que présente d'étrange l'envoi, à peu de jours d'intervalle, de trois ou quatre rapports relatifs à la même affaire. S'il fallait s'en tenir, en effet, à nos Actes, tous les événements qui se passèrent à Édesse s'accom-

(1) 8 avril 1874.

plirent entre le 12 et le 18 avril. Or, dit M. Zahn, il paraît étrange qu'on soit revenu si souvent à la charge auprès du gouverneur dans l'espace de trois ou quatre jours, et il est plus étrange encore que le gouverneur ait consenti, soit à écouter toutes ces plaintes, soit à en transmettre le récit aux représentants du gouvernement impérial.

Pour démontrer que les deux premiers rapports sont antérieurs aux jugements rendus en faveur d'Ibas, l'auteur de l'article, auquel nous faisons allusion, argue du silence que les deux premiers rapports gardent sur le jugement de Béryte, tandis que le troisième en parle expressément, et il s'appuie encore sur les acclamations du peuple en faveur de Domnus, trouvant que ces deux circonstances s'accorderaient mal avec les dates que supposent nos *Actes du Brigandage d'Éphèse*. En effet, dit-il, si le jugement de Béryte occasionna à Édesse le soulèvement populaire dont parlent les Actes, il paraît difficile de croire que la multitude n'ait point songé à protester contre une sentence qu'on voyait de si mauvais œil. En tout cas, on ne conçoit pas comment les Édessiens ont pu acclamer Domnus qui devait leur être suspect en qualité d'ami et de protecteur d'Ibas.

Voilà, en peu de mots, tous les arguments qu'a fait valoir M. Th. Zahn pour soutenir son système. Présentés ainsi d'une manière générale et sans être rapprochés des textes ou des faits, certains de ces arguments peuvent faire impression ; mais quand on les rapproche du texte et des faits, toute leur force s'évanouit comme un vain mirage.

Comment, en effet, supposer que le traducteur des Actes se soit trompé, non pas une, mais plusieurs fois,

dans les dates qui indiquent toutes l'année 449? Il y a dans une pareille hypothèse quelque chose qui heurte le bon sens et qu'on ne peut admettre sans preuves plus concluantes. En outre, les personnages qui sont nommés et les charges qu'on leur attribue dans les acclamations se rapportent à la même note chronologique.

Protogènes était consul en 449 et Zénon maître de la milice. Il est bien vrai qu'une fois le mois d'*ior* (mai) est mis à la place du mois de *nisan* (avril), ainsi que le contexte l'indique; mais ne vaut-il pas mieux admettre qu'il y a erreur dans ce cas que dans tous les autres, et une erreur n'est-elle pas plus facile à expliquer qu'un grand nombre?

Que si on étudie encore les faits, il est impossible de placer le premier rapport et la première sédition populaire en l'an 448: d'abord, parce que le discours d'Ibas, objet de tant de récriminations, n'est pas de cette année; ensuite parce que déjà, au 12 avril, les accusateurs d'Ibas se trouvaient à Antioche en instance auprès de Domnus; encore, parce qu'Ibas était cette année-là à Édesse, tandis qu'en 449 il paraît avoir été absent; enfin, parce que à plusieurs reprises, soit le comte Chéréas, soit ses interlocuteurs, supposent que tous les rapports ont été faits à peu de jours d'intervalle. Ainsi, les premiers événements sont rapportés à la veille ou à l'avant-veille du jour où fut rédigé le troisième compte-rendu. Ce sont là des détails trop précis et trop nombreux pour qu'on puisse s'inscrire en faux contre toutes ces diverses indications. Jamais on ne pourra soutenir la chronologie de M. Zahn sans bouleverser toute l'histoire de l'époque, telle qu'elle nous est connue par une multitude de documents émanés de sources très-différentes.

Quant au prétendu argument qu'on veut tirer des acclamations en faveur du patriarche Domnus, elles ne prouvent absolument rien. Elles étaient, en quelque façon, officielles et obligées : il n'y a qu'à lire les *Actes du Brigandage d'Éphèse* pour y trouver des paroles analogues et bien plus étranges. Conçoit-on, par exemple, qu'on traite de *vénérable*, de *religieux*, etc., des personnages qu'on regarde comme coupables, criminels, indignes du titre d'évêques et même du nom de chrétiens, des personnages qu'on va condamner ou qu'on a déposés ? — Evidemment cela sort un peu de nos mœurs ; et cependant c'est ce que nous rencontrons partout dans les actes du faux synode d'Éphèse. — Est-il probable, d'ailleurs, que les habitants d'Édesse, qui étaient en ce moment le jouet d'une poignée d'intrigants et de meneurs, connussent aussi bien qu'on veut le dire les sentiments de Domnus ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons, en tout cas, qu'il était adroit de leur part de donner le change et de montrer, en acclamant Domnus, que tout le monde était opposé à Ibas.

Ajouterons-nous enfin que l'antiquité a pensé ainsi ? Ce serait peut-être aller un peu loin, puisque nous n'avons de témoignage un peu explicite que celui de Sabas; mais si ce témoignage suffit pour nous indiquer ce qu'on pensait généralement au VI[e] siècle, on voit bien qu'on n'a pas soupçonné alors le système que M. Th. Zahn vient de développer (1).

C'est donc au mois d'avril 449, du 12 au 18, que nous plaçons les événements racontés dans les procédures faites à Édesse ; elles nous donnent déjà une idée de

(1) Voir plus haut, p. 24-30.

ce dont le parti eutychien était capable et du dégré d'exaltation où en étaient les esprits. Évidemment le dernier combat ne pouvait tarder à se livrer, et l'issue de la lutte n'était pas douteuse pour le moment. Tous les actes impériaux qui suivirent la convocation des moines orientaux au synode et la dernière lettre adressée par l'empereur Théodose au futur concile, à la veille de son ouverture, montrent suffisamment ce qu'on pouvait attendre d'une pareille assemblée. L'incarcération d'Ibas, qui eut lieu sur ces entrefaites et probablement à la demande des Édessiens, dut convaincre tous ceux qui se faisaient encore quelques illusions que ce n'était pas un concile qu'on allait tenir, mais un brigandage qu'on allait commettre, ainsi que saint Léon le dit bientôt (1).

Du reste, peu de personnes semblent avoir espéré quelque chose de bon de cette réunion, même avant sa tenue. Il n'y a qu'à lire les lettres de Théodoret, de Flavien et de saint Léon, pour comprendre toutes les appréhensions qui s'étaient emparées des âmes les plus fortes et des natures les plus viriles. Voici ce que l'évêque de Cyr écrivait sur ces entrefaites au patriarche d'Antioche, Domnus : « A la vue de tout de qui se passe, mon âme attristée soupire et se lamente, n'attendant rien d'utile de l'assemblée qui se prépare. Dans les autres diocèses, on ne connaît *pas le venin déposé dans les* XII *chapitres ;* on ne fait attention qu'à la célébrité de leur auteur, et on ne craint rien de mal. Le succes-

(1) « Quam contraria tunc his monitis atque obsecrationibus meis acta sunt, multum est explicare, nec opus est epistolari pagina comprehendi quidquid in *illo Ephesino non judicio, sed latrocinio potuit perpetrari.* » (S. Leonis, *Opp., epist.* XIV. — *Patrologie latine* de Migne, LIV, col. 943.)

seur de Cyrille fera tout son possible pour les faire confirmer dans ce nouveau synode. Une fois élu président, que ne fera-t-il point, lui qui naguère osait nous écrire d'une façon si impérieuse et dire anathème à ceux qui refusent de recevoir les XII chapitres (1)? Saint Flavien de Constantinople et saint Léon manifestent les mêmes craintes que Théodoret, non pas, sans doute, à propos des XII chapitres, mais à propos du résultat final du concile. Ils n'en espèrent rien de sérieux, mais ils se mettent en mesure de soutenir courageusement la foi en péril, saint Flavien en se préparant à mourir pour elle, et saint Léon en faisant tout ce qui lui était possible, humainement parlant, pour prévenir un schisme ou une hérésie.

En effet, dès qu'il eut reçu l'invitation de se rendre au synode (13 mai 449), saint Léon, ne pouvant y aller lui-même, à cause de la situation où se trouvait l'Italie, employa le peu de temps qui lui restait avant l'ouverture de l'assemblée à préparer tout ce qui pouvait assurer le triomphe de l'orthodoxie. Il exposa la foi catholique dans une lettre qui a eu un retentissement sans égal dans le monde, et il adressa cette lettre à Flavien (2). Il écrivit aussi à Théodose (3), à Pulchérie (4), à Julien de Cos, son représentant en Orient (5), au futur concile (6), aux moines de Constantinople (7) ; il

(1) Épître CXII de Théodoret. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1301 *a*.

(2) *Patrologie latine* de Migne, LIV. — Épîtres XXVIII, XXXVI, XXXVIII.

(3) Épîtres XXIII, XXIX, XXXVII.

(4) *Id.*, XXX et XXXI.

(5) *Id.*, XXXIV et XXXV.

(6) *Id.*, XXXIII.

(7) *Id.*, XXXII.

fit enfin jouer tous les ressorts et mit à profit toutes les influences, pour détourner les malheurs qu'il prévoyait devoir fondre sur l'Église. Il choisit trois légats pour aller tenir sa place au synode, et il leur confia des instructions très-étendues. C'étaient Jules de Pouzzoles, René, prêtre du titre de saint Clément, le diacre Hilaire et le notaire Dulcitius.

Entre les diverses questions auxquelles les noms de ces légats ont donné lieu, il en est une qui concerne Jules de Pouzzoles, et à laquelle nous pouvons répondre aujourd'hui plus clairement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Le silence que gardent les anciens auteurs sur ce personnage, joint aux variantes des manuscrits, qui portent plus souvent Julien que Jules, a fait demander si ce Jules de Pouzzoles ne serait point mort avant le concile et si Julien de Cos ne l'aurait point remplacé comme légat (1). Quesnel a soutenu cette opinion et l'a étayée d'arguments qui n'étaient pas dénués de toute valeur; mais toutes ces conjectures tombent devant le témoignage positif d'un auteur qui assista au faux synode et qui y joua même un rôle important, quoique secondaire: nous voulons parler de Timothée Ælure, compagnon et plus tard successeur de Dioscore. Dans son livre contre le concile de Calcédoine, Timothée cite les actes du faux synode d'Éphèse, rapporte les sentiments de quelques évêques et distingue bien Jules de Ponzzoles de Julien

(1) Voir les notes de l'histoire d'Évagre. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2446-2447. — Surtout les notes de Quesnel, dans la *Patrologie latine* de Migne, LIV, col, 1359-1369. — On trouve, au même endroit, la réfutation de Ballérini. Leur argumentation est bien supérieure à celle de Quesnel; ils sont dans le vrai.

de Cos. En parlant de Jules, il ne fait pas connaître son diocèse; mais il indique qu'il tenait la place de Léon: « Jules, dit-il, Jules, qui tenait la place du saint évêque de l'église de Rome, Léon, dit en se servant de Florentius, évêque de Sardes, en Lydie, pour interprète, etc. (1). » Et un peu plus loin il cite l'avis de « Julien, évêque de Cos (2). » Il n'y aura donc plus désormais de motif de les confondre l'un avec l'autre. D'ailleurs le silence des anciens, et notamment de saint Léon, au sujet de Jules de Pouzzoles, est-il bien tel qu'on a voulu le dire ? Nous ne le croyons pas, car saint Léon, écrivant à Théodose, lui dit avoir appris ce qui s'est passé au conciliabule d'Éphèse, non point par de faux rapports, mais par le récit que lui ont fait « *ses envoyés, le très-religieux évêque* et le *très-fidèle diacre Hilaire* (3). » Or, ces envoyés du Pape n'étaient autres que Jules de Pouzzolles et Hilaire. Il faut donc que saint Léon ait revu son *légat-évêque*, ou qu'il ait au moins reçu son rapport comme celui du diacre Hilaire. Ainsi s'écroulent toutes les conjectures de Quesnel.

Quant à René, que l'auteur du *Breviculus* fait mourir dans l'île de Délos, pendant qu'il allait à Éphèse, et auquel cependant Théodoret écrivit après le faux synode, il est bien probable qu'il ne vit pas la tumultueuse assemblée, puisque les Actes n'en parlent jamais. C'est par erreur que Théodoret lui écrivit sa lettre 116e. L'évêque de Cyr avait sans doute entendu louer la conduite des représentants de saint Léon, et la rumeur publique lui

(1) *Manuscrit syriaque* 12156 du Musée Britannique, fo 52 *b*, 1. — Cfr. Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 577-579.

(2) *Ibid.*, fo 56 *a*, 3.

(3) Épître XLIII de saint Léon.

apportant le nom de René à la place de celui de Jules ou d'Hilaire, il crut devoir le féliciter de sa courageuse conduite.

Pendant que le pape saint Léon prenait toutes les précautions que lui conseillait la prudence pour assurer le triomphe de l'orthodoxie, le parti eutychien ne demeurait pas oisif. Depuis qu'il s'était décidé à convoquer un concile, Théodose adoptait des mesures violentes, afin d'en finir une fois pour toutes avec les partisans de Nestorius. Il disposa donc toutes choses de manière à assurer à la coterie eutychienne le moyen d'imposer ses idées et d'obtenir l'adhésion des évêques qui devaient assister au synode. De la liberté du concile, de l'indépendance des jugements, de l'impartialité de l'enquête, de la dignité des délibérations conciliaires, il n'en fut même pas question dans les conseils impériaux. Il fallait, bon gré mal gré, que les évêques nestoriens fussent battus, et quiconque ne pensait pas comme Dioscore, Eutychès ou Théodose était nestorien.

Non seulement les évêques, appelés à délibérer sur les graves affaires qui divisaient les esprits, furent choisis; non seulement les évêques qui auraient pu devenir chefs de l'opposition furent écartés violemment ou sans bruit; non seulement Flavien et les Pères du synode de Constantinople furent privés de toute voix délibérative, mais la force militaire fut encore mise à la disposition du comte Elpidius et du tribun Eulogius, chargés de veiller au bon ordre. On pourvut soigneusement à ce que la peur fît faire aux membres de l'assemblée ce que la conscience leur défendait d'accomplir. Flavien fut présenté au concile comme un oppresseur et Eutychès comme une victime. Tout fut enfin organisé

de façon à ce qu'on vît que, pour plaire au gouvernement impérial, il n'y avait qu'une chose à faire et qu'un parti à prendre. Et quand l'Orient tout entier eut ainsi été soumis par la terreur ou par la corruption; quand les défenseurs de la foi eurent été bannis ou désarmés; quand la peur des uns, la bassesse des autres, la faiblesse de tous; quand la perfidie d'une poignée de conspirateurs jointe à l'entêtement d'un prince imbécille eut préparé le triomphe de l'iniquité sur la justice, le jour où le conciliabule devait s'ouvrir arriva. Le complot était mûr; chacun des conjurés savait son rôle, tout le monde était à son poste; il ne restait plus qu'à réaliser le plan soigneusement élaboré et habilement conçu. C'est ce qu'on ne tarda pas à tenter, et, pour le malheur de l'Église orientale, l'erreur ne réussit que trop à supplanter un moment chez elle la vérité. Ce fut un jour néfaste que celui où s'ouvrit, dans l'église Sainte-Marie, le synode dont le retentissement a été si grand dans le monde, sous le nom de *Brigandage d'Éphèse*. La foi reçut en Orient un échec dont elle ne s'est pas complètement relevée depuis, et l'Église vit se séparer d'elle des peuples qui ne lui sont pas revenus et qui ne lui reviendront peut-être jamais.

Nous avons esquissé à grands traits la préparation de cette assemblée de sinistre mémoire. Il nous reste à résumer sommairement l'histoire de ses délibérations. Comme nous en publions les Actes, peu de pages nous suffiront pour accomplir la dernière partie de notre tâche.

LIVRE III

SÉANCE DU CONCILE

CHAPITRE PREMIER

Première session. — Eutychès absous et Flavien condamné.

L'empereur Théodose II avait fixé l'ouverture du concile d'Éphèse au 1er août 449 (1). Il paraît cependant qu'il ne put pas en être ainsi, et cela pour des causes qu'aucun écrivain de l'antiquité n'a pris soin de nous faire connaître. Les Actes mêmes de la première session ne disent rien sur ce point, de telle sorte qu'on en est réduit à de simples conjectures. Celle qui semble la plus vraisemblable, c'est que les membres du concile n'étaient pas arrivés en assez grand nombre. Peut-être même l'empereur avait-il donné contre-ordre et renvoyé l'ouverture à une date postérieure.

Il est certain, toutefois, que le synode s'ouvrit le 8 du mois d'août. Au moins les autorités sont plus nombreuses pour ce jour que pour tout autre, πρὸ ἓξ εἰδῶν

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 588-590.

αὐγούστων ἥτις ἔστι κατ' αἰγυπτίους μεσορὶ ιε ἐνδικτιῶνι τρίτῃ (1). Quelques auteurs cependant parlent du *10*. Tel, par exemple, Timothée Ælure, qui s'exprime ainsi : « *Après le consulat des illustres Zénon et Posthumien, le dix du mois d'ab, qui est le quinze du mois de Mésori chez les Égyptiens, l'indiction III*e *durant encore, le synode se rassembla à Éphèse* (2). » Mais l'erreur est manifeste, car le *quinze* du mois de Mésori, au lieu de correspondre au *dix*, correspond au *huit*. Il faut donc corriger ces auteurs et rétablir l'ancienne date. Cependant, leur témoignage ne doit pas être absolument négligé, car on ne conçoit pas comment plusieurs historiens auraient parlé du *dix*, si ce jour n'avait point fait époque dans le concile; et, d'ailleurs, des écrivains comme Timothée sont en ce cas des autorités hors ligne, puisqu'ils assistaient à la célèbre assemblée. Si on ne veut donc pas rejeter la confusion des dates sur le traducteur ou sur le copiste, et le même dire se trouvant dans plusieurs auteurs prouve qu'il ne faut pas le faire; si on ne veut point, disons-nous, rejeter la confusion sur le traducteur ou sur le copiste, il reste à expliquer comment il se fait qu'on ait quelquefois renvoyé l'ouverture du faux

(2) Mansi, VI, 605 *c*.

(1) *Manuscrit syriaque*, 12156 du Musée Britannique, f° 51 *b*, 2. Il y a encore erreur, là aussi, dans l'indiction. Zénon et Posthumien étaient consuls en 448; Protogènes et Astérius le furent en 449. On a remarqué depuis fort longtemps que la mention *indiction* IIIe était fausse; c'est *indiction* IIe qu'il faut lire. L'indiction IIIe commença seulement au 1er septembre 449. (Voir Baronius, *Annales, ad ann.* 448, n° 58. — Labbe et Cossartius, *Sacro sancta concilia*, III, col. 1472. — Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, 605. — Cfr. de Rossi, *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ*, DCII et CCCXXVI. — *Chronicon Paschale*. *Patrologie grecque*, XCII, col. 807.)

synode d'Éphèse au 10 août. Or, l'opinion qui semble la plus probable, c'est que, le 8 et le 9 ayant été consacrés à quelques conférences particulières, à une espèce de reconnaissance des partis, ce fut seulement le 10 qu'on commença à discuter sérieusement les affaires qui avaient provoqué cette réunion.

Ainsi, le concile ouvert le lundi 8 août n'aurait commencé, dans cette hypothèse, que le mercredi 10 du même mois.

L'auteur du *Breviculus historiæ Eutychianistarum*, qui écrivait en Occident vers la fin du Ve siècle, dit expressément qu'on passa « *tout le premier jour, le 8 août, à lire les actes du premier synode d'Éphèse et la sentence de Flavien contre Eutychès* (1). » Mais le témoignage d'un écrivain occidental, même d'un écrivain aussi ancien, ne paraît pas être d'un grand poids. En tout cas, il cède le pas à la déposition des actes du concile et de Timothée.

Cet auteur anonyme écrivait peut-être de mémoire ou sur des pièces de seconde main; il n'avait assurément pas lu les documents officiels. Son sentiment n'a donc pas une grande valeur.

Et d'ailleurs, n'est-il pas infirmé par ce qu'il ajoute, à savoir que la principale cause se termina en une seule séance et en un seul jour? — On n'a jamais su, il est vrai, combien de temps dura le conciliabule. Jusqu'ici on a pensé que tout s'était terminé en un clin d'œil, comme si les évêques n'étaient venus au synode que pour être menacés, maltraités, et soumis forcément aux

(1) *Patrologie latine* de Migne, LVII, col. 929 *d.* — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 575.

caprices de Dioscore. Mais tout cela est-il vraisemblable, et cette opinion n'est-elle pas démentie par les renseignements nouveaux que les Actes syriaques viennent de nous fournir?

Parlons d'abord de ces derniers renseignements. D'après les Actes des dernières séances du conciliabule retrouvés dans le manuscrit de Nitrie, ces séances n'auraient eu lieu que le lundi 29 de mésori, c'est-à-dire le 22 août, car le 22 août 449 était à la fois et *un lundi* et le *29 du mois égyptien de mésori*. Cette coïncidence entre les deux indications des Actes, à savoir entre ce fait que la seconde ou la troisième séance eut lieu *un lundi*, et que ce *lundi était le 29 de mésori;* cette coïncidence prouve que l'assertion de nos Actes est juste. Mais, s'il en est ainsi, si la seconde ou la troisième session du concile eut lieu le lundi 22 août, il faut que la première session, dans laquelle fut discutée l'affaire d'Eutychès et de Flavien, ait duré quinze jours, deux semaines entières ou à peu près.

Il est vrai que ce temps semble un peu long et qu'on ne croit pas communément que les événements se soient succédés avec autant de lenteur. On se figure le plus souvent que tout fut décidé en un instant. Par cela seul que le conciliabule a été traité d'assemblée de brigands, on s'imagine que Dioscore n'eut qu'à menacer du bâton les évêques rebelles ou difficiles pour leur extorquer leur signature. Dans ce cas, une journée même serait de trop; quelques heures auraient pu suffire.

Mais est-il vraisemblable que Dioscore et les délégués de Théodose aient recouru de suite aux moyens extrêmes, qu'ils aient employé immédiatement, et sans aucune espèce de provocation, les procédés violents qu'on leur

prête? Est-il vraisemblable que les légats du Pape soient tombés dans ce guet-apens sans qu'on ait cherché à les tromper? Est-il vraisemblable que Flavien, Eusèbe et tous les évêques aient laissé accomplir sous leurs yeux toutes ces iniquités sans lutter et sans essayer de faire entendre la voix de la raison et de la justice? Est-il vraisemblable, pour tout résumer en un seul mot, que Dioscore ait dit, de prime abord, à chacun des membres du concile : « Choisissez entre les deux : ou signez, ou préparez-vous à mourir? »

Quand on y réfléchit et qu'on examine les faits, on voit aisément qu'il ne dut pas en être ainsi et que les événements se succédèrent avec moins de précipitation. Les esprits étaient sans doute irrités, et la décision du parti eutychien était grande; mais il avait aussi intérêt à ne pas commettre des excès, sans avoir reçu quelque apparence de provocation. D'abord, il fallut que l'assemblée se constituât, et peut-être employa-t-elle à ce travail tout une journée; ensuite elle commença à régler l'ordre des affaires, puis elle engagea la discussion, et, en supposant qu'il y ait eu quelques jours de repos dans l'intervalle, on arrive facilement à comprendre que les événements de la première session demandèrent *deux semaines* pour s'accomplir (1).

Il fallut d'abord lire les pièces officielles, régler l'ordre de préséance, entendre les diverses demandes et protestations que firent les légats du Pape, soit pour récla-

(1) Un détail qui prouve, du reste, l'exactitude de nos conjectures, ce sont les signatures mêmes des évêques. Elles sont plus nombreuses que la liste donnée au commencement. C'est donc une preuve que plusieurs évêques eurent le temps d'arriver après l'ouverture de l'assemblée.

mer la lecture des lettres de saint Léon, soit pour exiger la première place (1); il fallut organiser les bureaux, établir la série des questions qu'on devait traiter, et tout cela dut nécessairement entraîner des discussions longues, peut-être même orageuses. Nous ne possédons pas de compte-rendu détaillé sur ces incidents, mais les quelques mots qui y font allusion dans les anciens auteurs prouvent que tout ne se passa pas avec autant de calme qu'on le pense généralement. L'auteur du *Breviculus historiæ Eutychianistarum* nous apprend qu'il ne fut pas permis de lire la lettre du pape saint Léon à Flavien, malgré les réclamations des légats romains. Libératus ajoute que, ces légats n'ayant pu obtenir ni la présidence, ni la permission de s'asseoir avec les évêques, ils prirent rang *extra ordinem*, de manière à assister au faux synode plutôt en témoins qu'en juges et en acteurs (2). Or, croit-on que tout cela se soit fait en aussi peu de temps que les auteurs en mettent à le raconter?

Croit-on que les évêques n'aient pas échangé quelque

(1) On a accusé les légats de saint Léon de faiblesse, parce qu'ils avaient laissé Dioscore usurper la place qui leur revenait de droit, comme représentants du Pape. Mais, outre que cette faiblesse des légats du Pape ne prouverait rien contre le Saint-Siége, quand bien même elle serait réelle, il faut observer encore qu'on ne peut pas prouver que les légats aient failli à leur devoir. L'antiquité n'a pas apprécié ainsi leur conduite, comme on le voit par la lettre de Théodoret à l'*archidiacre de Rome*. (Épître CXVIII de Théodoret. — *Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1327. — Baronius, *Annales*, VI, 105, *ad ann.* 449.)

(2) « Ecclesiæ Romanæ legati, vices habentes papæ Leonis, assidere non passi sunt, eo quod non fuerit data præcessio sanctæ sedi eorum. » (Libératus, *Breviarium causæ Nestorianorum*, etc., chap. XII. — *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1004.)

parole violente? Nous ne le pensons pas, et cela n'est pas, en effet, dans l'ordre des vraisemblances historiques. Nous ne possédons néanmoins aucun document là-dessus.

Arrivons maintenant à l'objet principal de la discussion, à l'affaire d'Eutychès et de Flavien. Il fallut l'introduire et déterminer l'ordre de la procédure. Sur ce point encore nous n'avons rien. Ensuite on lut les actes du concile de Constantinople qui avait duré du 8 au 22 novembre, la révision de ces actes faite en avril 449, laquelle avait duré plusieurs jours; cette lecture donna lieu à plusieurs discussions, qui sont plutôt indiquées que rapportées textuellement dans les actes du concile de Calcédoine; Eutychès et les évêques prirent ensuite la parole. Si on joint à tout cela les incidents qui durent se présenter et dont les minutes des Actes ne disent pas le moindre mot; si on se rappelle, en outre, qu'il fut discuté dans le même conciliabule plusieurs causes sur lesquelles aucun document officiel n'est parvenu jusqu'à nous; si on songe enfin que les actes insérés dans la première session de Calcédoine ne sont que des fragments de cette première session, on n'aura pas de peine à comprendre qu'il ait fallu près de quinze jours pour vider à fond la difficulté qui faisait l'objet du débat. Il y a là une telle masse de documents qu'on ne conçoit pas comment on aurait pu, dans l'espace de quelques heures, les faire passer sous les yeux de l'assemblée.

Nous savons bien qu'on usa de violence et de supercherie, mais tout cela n'eut lieu qu'à la fin; c'est lorsque les eutychiens virent qu'ils ne pouvaient venir à bout de la résistance des légats, des accusés et des évê-

11

ques qu'ils recoururent aux menaces et aux intimidations. Il suffit de lire, d'ailleurs, les récits incomplets que nous ont conservés les actes de Calcédoine pour s'assurer que le jugement de Flavien et l'absolution d'Eutychès exigèrent plusieurs jours, et qu'il y eut de fréquentes interruptions.

Les meneurs de l'intrigue, Dioscore, Juvénal, Thalassius, Eustathe et Basile, se réunissaient fréquemment, dit, dans sa déposition, Théodore de Claudiopolis, pour concerter entre eux la ligne de conduite qu'il fallait tenir et les moyens qu'il fallait adopter. Étienne d'Éphèse dit encore, en parlant des signatures extorquées par Dioscore : « *Le jour où on fit l'examen, nous souscrivîmes un papier, et les évêques qui n'avaient point souscrit le firent le lendemain sur ma parole* (1). » Ce n'est donc pas dans une seule et même journée qu'eurent lieu tous ces faits. Si on suppose maintenant qu'il y eut quelques jours de repos, comme cela s'est vu dans la plupart des conciles, on arrive facilement à s'expliquer pourquoi il fallut une dizaine de jours pour expédier la principale question dans laquelle étaient, d'ailleurs, plus ou moins comprises toutes les autres.

Le procès de Flavien se termina le jeudi 18 ou le vendredi 19 août au plus tard, peut-être même quelques jours plus tôt, car le concile fit un rapport à l'empereur qui nous a été conservé dans une traduction syriaque du livre de Timothée Ælure contre le concile de Calcédoine. Il semble donc probable qu'on attendit la réponse de l'empereur Théodose avant de passer outre et qu'on prit deux ou trois jours de repos avant de recommencer

(1) Mansi, *Conciliorum omn. ampl. coll.*, VI, col. 623-624.

l'œuvre interrompue. C'était, du reste, un repos bien mérité ! Après avoir commis toutes les horreurs racontées par les Actes, le parti eutychien avait besoin de respirer et de prendre haleine. Il avait montré assez de zèle, il s'était suffisamment épuisé pour avoir le droit de refaire ses forces, avant de continuer son œuvre. C'est pourquoi on comprend qu'à la reprise des séances du conciliabule, le *samedi* 20 *août*, on ait considéré les nouvelles délibérations comme le point de départ d'une seconde phase dans le procès et que le primicier des notaires ait pu, dire en parlant de ce jour : « Le premier jour, quand votre saint et nombreux concile fut réuni, ceux qui tiennent la place du religieux et pieux Léon, archevêque de l'église de Rome, ne s'y rendirent pas, ni non plus Domnus, évêque de l'église d'Antioche (1). »

Il ne s'agit pas ici évidemment de la première session ; le contexte le montre clairement, puisque les légats de saint Léon refusent de se rendre au concile, sous prétexte que les lettres du Pape portent uniquement « qu'ils y assisteront tant qu'on y traitera l'affaire du pieux prêtre et archimandrite Eutychès (2). » La première session était donc finie, et la seconde avait été commencée le *samedi* 20 août ; mais, les délégués du Pape et Domnus refusant de s'y rendre, elle avait été suspendue ou plutôt renvoyée au *lundi* 29 *de mésori*, c'est-à-dire au 22 août. Ce fut peut-être le samedi 20 août qu'on examina quelques-unes de ces questions dont il n'est resté aucune trace dans nos Actes, mais dont nous

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 8.
(2) *Ibid.*, p. 10.

connaissons l'objet par les allusions des auteurs anciens. Elles auraient été alors discutées et tranchées extra-conciliairement en quelque sorte, et voilà pourquoi il n'en a été conservé aucun document officiel, ni dans les actes du concile de Calcédoine, ni dans ceux que nous retrouvons aujourd'hui. Cette réunion pourrait même être considérée comme une seconde session.

On a porté à trois cent soixante le nombre des pères présents au concile (1), mais des renseignements plus exacts émanant de personnages qui assistaient à l'assemblée, joints aux listes de souscription, montrent que c'est là un chiffre erroné. Il n'y eut jamais plus de cent trente-cinq pères présents : il faut même comprendre dans ce nombre les représentants de plusieurs évêques absents. Après la première session, plusieurs durent repartir, et c'est pourquoi la liste conservée par le syriaque est beaucoup plus courte que celle des actes grecs. Il y eut aussi, dans les dernières sessions, quelques nouveaux venus, mais en très-petit nombre.

Nous n'avons pas à raconter en détail les procédés iniques et les mesures violentes qui firent donner plus tard aux faux synode d'Éphèse le surnom de *Brigandage*. Il y a longtemps déjà que la manière dont Eutychès fut absous et saint Flavien condamné est connue par les actes du concile de Calcédoine. On la trouve dans toutes les histoires; nous n'avons pas à y revenir. Un point cependant sur lequel nous devons appeler l'attention, parce qu'il n'a pas été remarqué jusqu'ici, à cause du manque de documents, c'est la perfidie extrême

(1) *Breviculus causæ Eutychianistarum.* (*Patrologie latine* de Migne, LVIII, col. 929-930.) — Héfélé, *Histoire des conciles,* II, 559-560; III, 18.

avec laquelle le parti eutychien avait monté le coup. Se doutant bien que ni l'histoire, ni l'Église n'accepteraient le verdict qu'ils allaient rendre, les meneurs de l'intrigue s'efforcèrent de diviser la responsabilité, en prenant tour à tour la présidence, de fait, sinon de droit.

Les lettres de convocation avaient été adressées à Juvénal de Jérusalem et à Thalassius de Cesarée comme à Dioscore, et elles leurs conféraient, à tous, une espèce de présidence commune, quoique, en réalité, le patriarche d'Alexandrie demeurât le véritable chef ; mais ce n'était là qu'une ruse de guerre. On voulait empêcher les accusations de se produire et se donner les apparences d'une certaine impartialité, en montrant au public que le conciliabule n'avait pas été entraîné par l'influence d'un président quelconque, puisqu'il était demeuré toujours fidèle à ses opinions sous les divers présidents qu'on lui avait donnés.

Ce n'était pas sans intention que Théodose avait rédigé ses lettres de la façon que nous venons de dire, et on exécuta plus tard, avec une grande exactitude, ce plan machiavélique. Ce ne fut pas toujours Dioscore qui dirigea la discussion ; ce furent tantôt Juvénal, tantôt Thalassius de Césarée, tantôt Eusèbe d'Ancyre, tantôt Eustathe de Béryte, et c'est pourquoi le concile de Calcédoine crut devoir, à un moment donné, renvoyer tous ces personnages aux bancs des accusés (1). Néanmoins, on sent partout, même lorsque d'autres prennent la direction des débats, que Dioscore est l'âme du complot, le ressort principal de toute cette machi-

(1) Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 29-30. — Mansi, *Conciliorum omn. nova et ampl. coll.*, VI, 935 *bc*.

nation infernale, le véritable initiateur de cette sacrilége tragédie. La postérité ne s'y est jamais trompée : elle a sans doute flétri la mémoire de tous ceux qui prirent une part quelconque aux fameux débats d'Éphèse ; elle a stigmatisé au front les Thalassius, les Juvénal, les Eusèbe, les Eustathe et les Basile ; mais il est un coupable sur la tête duquel elle a déchargé spécialement les foudres de sa réprobation, et ce coupable, c'est Dioscore. Les personnages que nous venons de nommer se sont réhabilités en partie devant la postérité. Quant à Dioscore, il ne s'est pas relevé du coup qui l'a atteint, et son nom maudit passe à travers les siècles, comme la personnification des plus honteuses passions qui peuvent ravager une âme de chretien et souiller une conscience d'évêque.

Le récit des événements qui eurent lieu dans la première session et l'analyse des pièces qu'on y lut se trouvant dans tous les historiens, il est inutile de nous appesantir davantage sur des faits qui sont connus de tout le monde. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence un document auquel les actes du concile de Calcédoine font peut-être allusion, quand ils nous disent que certains évêques furent obligés de souscrire des papiers en blanc (1). Il n'est pas probable, en effet, qu'il s'agisse ici des actes conciliaires, puisque la plupart des pères avaient donné leur avis dans un sens favorable au parti monophysite. Il est sans doute question de quelque autre pièce demeurée inconnue jusqu'à ce jour. Nous reconnaîtrions volontiers dans les papiers

(1) Héfélé, *Histoire des conciles,* III, 17-18. — Mansi, VI, 601-606, 623-630.

blancs dont parlent les pères de Calcédoine les feuilles sur lesquelles on redigea la lettre que le concile d'Éphèse écrivit à l'empereur Théodose, à la fin de la première session, lettre qui n'existe point dans les actes grecs, mais que Timothée Ælure nous a conservée dans son livre contre le concile de Calcédoine. En voici la teneur (1) :

« Ce n'est point manquer à la vérité que d'appeler votre pur et pieux règne la source de la crainte de Dieu, de la foi et de la confession sans tache. On est suffisamment excusé si on loue sans mesure l'amour de Dieu dont vous faites preuve, ô prince victorieux et digne d'éloge, car tous les jours vous dispensez à ceux qui se trouvent sous votre domination les ondes pures de la véritable crainte de Dieu. Puisse votre sérénité ne jamais cesser de répandre sur toute la terre ces flots spirituels et vivifiants ! Puisse-t-elle encore posséder toujours la puissance impériale ! Comme cette puissance se soutient moins par les armes que par le service de Dieu, vous avez été et vous serez toujours fort contre vos ennemis ; car, en récompense de votre dévoûment à la foi orthodoxe, le Roi des rois ne manquera point d'opposer à vos adversaires les armées célestes et invisibles. Une telle protection est certes suffisante pour défendre

(1) Nous la donnons d'après la traduction allemande de M. Hoffmann, *Verhandlungen der Kirchenversammlung*, etc., p. 81-83. M. S.-G.-F. Perry en publiera le texte syriaque. Ce texte se trouve dans le manuscrit 12156 du Musée Britannique, f° 58 *b*, 1—61. — Cfr. Wright, *Catalogue of the Syriac manuscripts in the British Museum*, II, 639. — Timothée Ælure cite quelques fragments de la première session (f° 51 *b*, 61 *a*, 3), après quoi il ajoute : « *Quand tout cela fut arrivé, tout le synode écrivit en commun à l'empereur Théodose.* »

votre sceptre impérial contre les accidents et pour le rendre redoutable à ceux qui s'élèvent contre vous. Vous devez, prince, vous devez non seulement protéger l'humanité contre les barbares, vous devez veiller encore à la mettre à l'abri de ces hérétiques nouveautés de langage qui frappent comme un trait mortel et impriment aux âmes des ignorants des commotions dangereuses. Ces commotions n'atteignent pas le corps, mais elles n'en jettent pas moins les âmes dans la mort éternelle. Or, il est connu que votre religion a toujours montré, autrefois comme aujourd'hui, un zèle ardent et pieux pour le Seigneur, et que, suivant l'expression du prophète, prenant les armes et le bouclier spirituel, elle a combattu pour notre foi orthodoxe et immaculée. Récemment, d'ailleurs, elle a pris, sur le fait, des hommes qui cherchaient à la troubler, et, les démasquant, elle a montré qu'ils tenaient des doctrines inconnues aux vrais disciples de Jésus-Christ et qu'ils prêchaient de grosses erreurs.

« C'est pourquoi votre piété nous a fait écrire de nous rassembler dans la ville d'Éphèse et d'accourir auprès des restes de Jean le théologien, de ce Jean dont le secours aida jadis les Pères à couper, avec l'épée spirituelle et sous la conduite du bienheureux Cyrille, la langue à Nestorius, qui s'était armé contre la gloire du Christ. Les lettres de votre sérénité, semblables à une trompette fidèle et retentissante, nous ont excités à combattre pour la foi. Nous sommes donc tous accourus, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, celui-ci de loin, celui-là de plus près, cet autre du milieu ; nous nous sommes rendus, chacun de notre côté, à la ville de Jean et de Timothée, et nous réunissant tous dans le temple

qui porte le nom de Sainte-Marie, nous avons appliqué notre esprit à l'examen de la question qui allait nous être soumise, voulant que le lieu lui-même déposât en faveur de la vraie foi.

« L'honorable archimandrite Eutychès s'est rendu alors au milieu de nous et nous a présenté une supplique où, après avoir pris le Christ à témoin de ses pensées et de ses discours, il disait : « Dès ma jeunesse j'ai « appris le symbole des Pères de Nicée, et je l'ai gardé « intact jusques à maintenant, sans jamais toucher à au- « cune des propositions qui y sont contenues. J'ai de « même observé les définitions et les canons qui ont été « rendus ici pour la foi orthodoxe par le saint synode qui « se rassembla jadis dans la ville d'Éphèse (1). »

« Après que le prêtre (Eutychès) a eu ainsi parlé, en la présence de ceux-là même qui l'avaient jugé dans la ville impériale, voulant suivre en tout les ordres de votre majesté et de votre puissance amie du Christ, nous avons naturellement fait une enquête sur ce qui s'était passé. Les actes du concile de Constantinople nous ont été apportés, et nous avons procédé à leur lecture sans rien omettre de ce qu'ils contenaient, afin que, par là, la vérité pût se manifester dans tout son éclat. Quelques-uns de nos collègues qui s'étaient trouvés à Constantinople ont cherché à excuser des sentences que les actes leur attribuaient à eux personnellement, et à montrer que c'étaient là de fausses allégations, allant même jusqu'à les traiter d'extravagances. D'autres, au contraire, ont répondu que leurs dires n'étaient pas

(1) Voir cette profession de foi dans Mansi, *Conciliorum omn.*, VI, 630. — Héfélé, *Histoire des conciles*, II, 563.

exacts. C'est pourquoi nous omettons le récit de ces incidents et nous abrégeons tous les détails, afin de ne pas devenir fatigants.

« Ayant donc vu, soit par le libelle que l'archimandrite Eutychès lut au concile de Constantinople, quand il y comparut en personne après y avoir été appelé trois fois, soit par celui qu'il nous a présenté ; ayant vu, disons-nous, que l'archimandrite Eutychès adhérait fermement au symbole orthodoxe, et qu'il n'introduisait aucune nouveauté dans les définitions des Pères de Nicée et d'Éphèse, nous avons d'abord rendu témoignage à sa foi orthodoxe et décidé qu'il pouvait jouir du sacerdoce, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors ; ensuite nous avons versé des larmes, non pas tant sur celui qui a été condamné que sur ceux qui ont rendu cette injuste sentence, nous voulons dire sur l'accusateur impudent et sur le juge inique (1) ; car cet accusateur et ce juge n'ont pas commis une simple erreur ; — cette erreur, il eût été facile de la corriger, et elle l'est déjà ; — mais ils ont osé répandre une doctrine erronée, laissé franchir les barrières de la crainte de Dieu et tenté d'introduire une seconde fois, comme si on était au commencement de la controverse, les dogmes impurs de Nestorius, ces dogmes qu'avaient anéantis vos lois fidèles, de concert avec le bienheureux synode rassemblé jadis à Éphèse.

« Ce n'était donc point sans le secours des lumières de l'Esprit saint que ce dernier synode avait défini « qu'il « ne serait plus permis désormais à personne de com- « poser, de commenter, de renouveler un symbole après « celui composé par les Pères de Nicée, ou de chercher

(1) Mot à mot : *étrange*.

« à ébranler, n'importe comment, ce qui ne croule jamais.
« Ceux qui agiraient d'une autre manière devraient être « chassés, les évêques de l'épiscopat, les clercs de la clé- « ricature, les laïques de la participation aux saints « mystères (1). »

« Le synode, en effet, parlant sous l'inspiration de l'Esprit saint et étant plein d'hommes irréprochables dans leur doctrine, était fermement convaincu « que les « disputes inutiles ne tournent qu'au trouble des audi- « teurs (2), » ainsi que s'exprime le sage Paul, lequel ajoute encore : « Évite les entretiens des hommes pro- « fanes et vains, car ils profitent beaucoup à l'impiété, et « leur discours gagne comme le cancer (3). » De ce nombre sont Flavien et Eusèbe (4), lesquels, après avoir quitté la voie de la vérité, ont été déposés du sacerdoce, déclarés indignes de l'honneur de l'épiscopat, proclamés coupables par une seule voix et condamnés par nous tous, comme si nous n'eussions eu qu'une voix et qu'une langue. On a reconnu, en effet, qu'ils violaient les décrets d'Éphèse, qu'ils inventaient et enseignaient

(1) « *His igitur perlectis, statuit sancta synodus, alteram fidem nemini licere proferre, aut conscribere aut componere, præter definitam a sanctis patribus, qui in Nicœâ cum Spiritu sancto congregati fuerunt. Qui vero ausi fuerint aut componere fidem alteram, aut proferre, vel offerre converti volentibus ad agnitionem veritatis, sive ex gentilibus, sive ex judaismo, sive ex qualicumque hæresi; hos quidem, si sunt episcopi, aut clerici, alienos esse episcopos ab episcopatu, et clericos a clericatu decrevit : Si vero laici fuerint anathemati subjici.* » (Mansi, *Conciliorum omnium*, IV, col. 1362-1363.)

(2) IIe à Timothée, II, 14.

(3) *Ibid.*, 16, 17.

(4) Allusion évidente à ces mots de saint Paul : *Ex quibus est Hymenœus et Philetus.*

de pures subtilités. Au lieu de paître sagement les âmes, ils ont soulevé contre l'Église une violente tempête, et jeté dans le cœur des fidèles le trouble et l'inquiétude. C'est pourquoi on pourrait bien leur dire : « Marchez « à votre propre lumière, et allez aux flammes qui sont « allumées pour vous. » Qu'ils mangent donc le fruit de leurs propres œuvres, et qu'ils se rassasient de leur impiété! Quant à nous, dans ce qui regarde notre foi sainte et orthodoxe, nous avons décrété de nous en tenir à ce qui a été défini jadis par les Pères de Nicée et récemment par ceux d'Éphèse. — Tel est, en effet, l'enseignement que nous donne la divine Écriture quand elle dit : « N'arrache point les bornes qu'ont plantées « tes pères (1). » — Personne ne doit rien y ajouter ni rien y retrancher.

« Nous prions, en outre, votre puissance invincible de vouloir compatir à ceux d'entre nous qui, déjà avancés en âge et fatigués par leurs longs voyages sur terre ou par les tempêtes qu'ils ont essuyées sur mer, sont ici souffrants et abattus par le mauvais air d'Éphèse. Veuillez donc, [prince], donner des ordres pour que nous quittions promptement un lieu où nous perdons notre temps, afin que chacun de nous, rendu à son église, offre à Dieu ses prières pour votre règne pur et ami du Christ. » — Timothée Ælure ajoute que *tous les Pères souscrivirent cette pièce* (2).

Ne serait-ce point là l'instrument sur lequel on contraignit plusieurs évêques d'apposer leurs signatures, avant même qu'il fût rédigé, ainsi qu'ils s'en plaigni-

(1) Proverbes, XXII, 26.
(2) Manuscrit syriaque 12156 du Musée Britannique, f° 59 *b*, 2.

rent plus tard à Calcédoine? — Nous le croirions volontiers, car il était important que les Pères du concile signassent cette espèce de compte-rendu de la première session, afin que la vue de toutes ces signatures fît impression sur le faible empereur Théodose. C'était probablement le document qu'on devait mettre sous ses yeux : les Actes, il ne devait jamais les voir, et, d'ailleurs, les sentences émises par chaque évêque auraient facilement tenu la place des signatures au cas où le théologastre couronné se fut donné la peine de les parcourir. Il importait de lui faire illusion et de le confirmer, de plus en plus, dans les résolutions qu'il avait prises. Cette pièce était habilement rédigée, et elle conduisait très-bien au but que se proposaient ceux qui l'avaient conçue. Du reste, l'événement répondit à leurs espérances : ils ne réussirent malheureusement que trop dans leurs projets : les intrigues du parti eutychien eurent un plein succès.

Cette lettre fut expédiée à Constantinople le 18 ou le 19, c'est-à-dire le jeudi ou le vendredi de la troisième semaine du mois d'août, moins de quinze jours après l'ouverture du conciliabule. En attendant la réponse du prince, on procéda à l'examen des causes qui étaient encore déférées à l'assemblée, afin d'être prêt à partir aussitôt que le synode aurait reçu de l'empereur la permission de se dissoudre. C'est pourquoi les séances recommencèrent le samedi 20 août, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Le terrain était déblayé de tous ses obstacles; le crime triomphait; l'innocence était proscrite; Flavien partait mourant pour l'exil; ses partisans dispersés prenaient la fuite; Eutychès absous entrait au conciliabule ou regagnait la cité impériale comme un triomphateur. Désormais, le mot de Théo-

doret se réalisant à la lettre, le synode ne fut plus qu'un massacre d'évêques, παραπλησία σφαγή. Les actes mêmes des sessions suivantes vont le montrer.

CHAPITRE II

Deuxième et troisième sessions. — Déposition d'Ibas, de Daniel, d'Irénée et d'Acylin (1).

D'après les Actes qu'on vient de retrouver, il paraît que le concile se réunit de nouveau le samedi 20 août, un ou deux jours après la fin de la première session. Mais comme les légats du pape saint Léon n'assistaient point à cette séance, et comme Domnus d'Antioche ne s'y trouvait pas davantage, l'assemblée s'ajourna au lundi suivant 22 août, et on ne traita, dans la journée du 20, que des causes de mince importance. On pourrait penser, par exemple, que ce fut dans cette réunion qu'on discuta les causes d'Athanase et de Sabinien de Perrha, de Candidien d'Antioche de Pisidie et d'Athénius dont nous ne connaissons pas le siége (2). Mais ce n'est là, redisons-le encore ici, qu'une pure conjecture.

(1) La substance des trois ou quatre chapitres suivants a paru dans la *Revue des questions historiques* de juillet 1874. Nous en prévenons une fois pour toutes.

(2) *Épître de Théodoret à Jean de Germanicie,* ou CXLVII^e. Voir plus haut, Mansi, *Conciliorum omn.,* VII, 317 *a, b,* 318, *a, d.* « Dioscorus Alexandrinus auctoritate suâ, insuper et tyrannide, me

Le lundi 22 août, les délégués que le concile avait envoyés aux légats de saint Léon et à Domnus vinrent rendre compte de leur mission et apprirent au concile que ni Domnus, ni les légats ne voulaient se rendre à l'assemblée.

Cette nouvelle ne déconcerta point les membres du synode; sur la proposition de Thalassius, métropolitain de Césarée en Cappadoce, ils décrétèrent qu'ils allaient continuer leurs délibérations, et ils reprirent, en effet, séance tenante leurs travaux, pour être prêts à partir aussitôt qu'ils auraient fini d'examiner les causes déférées à leurs jugements ou que l'autorisation de l'empereur serait arrivée (1).

Leur attention se porta tout d'abord sur la cause qui faisait depuis l'année précédente tant de bruit en Orient. On reconnaît déjà que nous parlons d'Ibas (2). Ibas était alors, paraît-il, retenu en prison dans la ville d'Antioche; il ne put donc pas être cité, ainsi que le prétend Libératus (3). C'eût été ajouter la dérision à l'iniquité, puisque l'accusé n'était pas même libre de comparaître; et de fait, nos Actes ne mentionnent aucunement cette citation.

Les clercs accusateurs de l'évêque d'Édesse, qui s'é-

quidem à Perrhenorum ecclesia, commissa mihi secundum canones a sanctissimo episcopo metropolis nostræ Stephano expulit, e diverso autem introduxit Athanasium, virum depositum in Antiochensium splendidissima civitate a multis Dei amantibus episcopis. » (Labbe, *Sacro sancta concilia,* IV, 721 *b*.)

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 8-10.

(2) *Ibid.*, p. 10-96.

(3) Mansi, *Conciliorum omn.*, VI, 194-203. — Héfélé, *Histoire des conciles,* 72-74. — Libératus, *Breviarium causæ,* etc., 12. — *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1002-1005.

taient rendus à Constantinople après le synode de Béryte, attendaient à la porte du concile avec d'autres clercs venus tout exprès de l'Osroène et convoqués pour la discussion de cette fameuse cause. Jean, primicier des notaires, en donna avis au synode, qui décida de les faire entrer, mais voulut auparavant savoir où en était l'affaire d'Ibas, et c'est pourquoi on commença par interroger les juges de Béryte.

Eustathe de Béryte, Photius de Tyr, Uranius d'Imérie étaient présents. Si les Actes retrouvés méritent ici créance, et si la main de Dioscore n'a pas dénaturé les dépositions, il faut avouer que le rôle de ces évêques fut singulièrement odieux. Au lieu de protester en faveur de celui qu'ils avaient absous, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas pu instruire suffisamment son procès, à cause de la distance qui les séparait des lieux, et ils ajoutèrent que, depuis lors, une enquête entreprise à Édesse ayant reçu l'approbation de l'empereur, le concile n'avait rien de mieux à faire que d'en prendre connaissance avant de prononcer pour ou contre l'inculpé (1). C'était plus qu'une faiblesse de leur part; c'était un crime, et plutôt que d'assister à la sinistre comédie qui allait

(1) Les juges de Béryte, on le voit, ne distinguent pas plusieurs enquêtes. C'est donc une nouvelle preuve qui infirme la théorie développée par M. Zahn dans les *Gœttingische Gelerhte anzeigen* du 8 avril 1874. On voit également, d'après ce récit, qu'on n'a point relu à Éphèse les actes de Tyr-Béryte, ainsi qu'on l'avait cru et dit jusqu'à ce jour, car nous les trouverions très-probablement dans notre collection, si le contraire était vrai. Du reste, on ne fait mention nulle part de cette lecture, tandis qu'on cite expressément les réponses de Photius et d'Eusthate aux questions qui leur furent posées. (Voir Héfélé, *Histoire des conciles*, t. II, p. 498-501. — Mansi, *Conciliorum omn. ampliss. coll.*, t. VII, col. 214 et suiv. — Tillemont, *Mémoires*, t. XV, p. 473-474.)

se jouer, ils auraient dû subir mille fois la mort, comme Flavien le faisait la veille ou le jour même; mais on était au commencement du Bas-Empire : on tenait bien à être évêque; on ne tenait plus à être martyr. L'histoire doit flétrir avec sévérité ces revirements, qui déshonorent également et un homme et une époque. Mais quel temps que celui où nous sommes arrivés, et que d'étonnements nous ménagent encore les dernières années de ce siècle !

Le concile se hâta donc d'accéder au vœu des juges de Béryte, et les moines édessiens, qu'on avait fait attendre jusqu'alors à la porte du synode, entrèrent, apportant des documents et des lettres de l'empereur pour les évêques. On lut les dépositions analysées plus haut et recueillies à Édesse par le comte Chéréas; on a vu qu'elles ne contiennent contre Ibas que les accusations, depuis longtemps connues, d'hérésie, de mauvaises mœurs et de dilapidation des biens ecclésiastiques. Cette lecture fut écoutée avec un religieux silence; mais elle ne fut pas plutôt terminée qu'il éclata un concert de malédictions comme oreille humaine n'en a presque jamais entendu.

Qu'on en juge: tandis que, d'une part, l'assemblée acclame Dioscore « comme la couronne du synode, » « comme le défenseur de la foi, » « comme un personnage unique dans le monde, » elle pousse, d'autre part, contre Ibas, des cris que la populace d'Édesse n'avait même pas osé proférer: « Voilà qui souille notre ouïe ! Voilà qui convient à des païens ! Épargnez notre ouïe ! Que cela ne soit point dit ! Épargnez notre ouïe ! Épargnez nos âmes ! Épargnez les orthodoxes ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu de la ville ! Qu'Ibas soit brûlé au milieu d'Antioche ! Qu'Ibas soit brûlé pour l'instruction des autres ! Les démons eux-mêmes n'ont pas dit cela !

ni les Pharisiens non plus ! Les juifs n'ont pas dit cela ! C'est une expression digne des païens ! digne de Satan ! digne de ceux qui sont sans Dieu ! Les démons ont reconnu le Christ comme Dieu ! Ibas au contraire ne l'a point confessé ! Les démons sont plus respectables qu'Ibas ! Les démons ont reconnu le Christ pour fils de Dieu ! Satan est plus respectable qu'Ibas ! Celui qui tente est plus respectable qu'Ibas ! Ibas est l'opprobre de toute la terre ! Au feu Ibas et tous ceux qui pensent comme lui ! Au feu Ibas et ceux qui le soutiennent ! Quiconque ne hait pas Ibas est un démon ! Quiconque aime Ibas est Satan ! Quiconque ne hait pas Ibas n'est point orthodoxe ! Quiconque aime Ibas est nestorien ! Celui qui ne condamne pas Ibas au feu n'est pas orthodoxe ! Satan a été vaincu par Ibas dans le blasphême ! Empereurs, tuez Ibas, nous vous en supplions ! Empereur, nous vous en supplions, qu'Ibas soit brûlé vif ! Qu'il en soit ainsi pour l'instruction des hérétiques ! Qu'Ibas soit brûlé dans Antioche ! Débarrassez-nous d'un homme, et délivrez le monde ! Brûlez une personne, et délivrez une multitude ! Nestorius et Ibas au feu tous les deux ensemble ! Que Nestorius et Ibas soient brûlés tous les deux au milieu d'Antioche (1) ! L'exil n'a servi

(1) Il semblerait, d'après ce passage et plusieurs autres de nos *Actes*, que Nestorius vivait encore en 449. Jacques de Saroug, dans une de ses lettres aux moines de Mar-Bassus, dit également que l'empereur Marcien voulait le rappeler de l'exil. Nous trouvons encore dans le manuscrit syriaque 12156 du Musée Britannique, f° 67 *b*, une lettre qu'il aurait adressée à Théodoret, après la déposition de celui-ci au Brigandage d'Éphèse. Seulement on peut se demander si ce document est authentique, et si ce n'est pas une invention des monophysites. (Cfr. Wright, *Catalogue of Syriac mss.*, II, 644 *a*, au bas. — Maï, *Scriptorum veterum nova coll.*, X, 332, 361.)

de rien ! L'exil a ruiné la ville ! Nestorius et Ibas au feu tous les deux ensemble ! L'exil ne leur fait rien ! Nestorius a gagné à être exilé ! L'exil ne leur fait rien (à Ibas et à Nestorius)! Au feu Nestorius et Ibas tous les deux ensemble ! Patriarche, aidez les orthodoxes ! Chassez tous ces hérétiques ! Qu'il ne demeure aucun rejeton de Pharaon (1) ! »

Quand cette assemblée, que l'histoire a si justement flétrie, eut longtemps crié de la sorte, Dioscore, prenant un air de modération, l'invita à écouter en silence les dépositions qu'Euloge, prêtre d'Édesse, demandait à faire encore. Euloge était un de ceux qui avaient accusé Ibas auprès de Domnus, des évêques de Béryte et de Flavien de Constantinople. Il fit de nouveau l'histoire du procès, depuis son origine jusqu'au concile, mais d'une manière si abrégée, qu'elle n'éclaircit pas tous les points demeurés obscurs jusqu'à ce jour. Elle a cependant une véritable importance historique.

D'abord, on ne savait, dit-il, à qui recourir ; mais bientôt on songea à s'adresser à Domnus, évêque d'Antioche, et on rédigea un acte d'accusation contenant cinq chefs principaux, outre celui concernant la foi. Seulement, comme Euloge entrait un jour de dimanche dans l'église cathédrale d'Antioche, il entendit le peuple vociférer contre les édits que l'empereur venait de lancer contre les nestoriens et contre Irénée de Tyr. Comprenant dès lors que, s'il attaquait Ibas sur le chef de la foi, il serait vaincu sur toute la ligne, il garda le silence sur ce point, conformément au conseil que lui donnèrent quelques personnages notables de la ville.

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 161-162.

Quant aux autres chefs d'accusation, il convainquit, prétend-il, l'évêque d'Édesse d'avoir pillé les biens de l'Église destinés au rachat des captifs et au soulagement des pauvres ; mais ce fut en vain, car Domnus soutenait son suffragant.

Ne pouvant obtenir aucune réponse, deux de ses co-accusateurs allèrent à Constantinople, et lui-même finit par s'y rendre, après avoir, mais inutilement, remis au synode la supplique suivante : « Plaise de considérer : que les vases sacrés ont été fondus; que quinze cents dinars ont été recueillis par voie d'impôt direct, et cent cinquante loumés environ reçus des mains des veuves, des orphelins et des femmes; que six mille dinars ont été enlevés au trésorier; qu'on n'a envoyé, pour le rachat des captifs, que mille dinars, quoique les captifs fussent des moines et des religieuses, et qu'en outre ces moines se vissent contraints de servir aux idoles adorées par les Arabes barbares, pendant que les religieuses étaient obligées de se faire courtisanes et de stationner sur la place publique, — ce sont là, en effet, les mœurs des barbares; — qu'Ibas a reçu toutes ces valeurs et que son frère Eusèbe les détient. Considérant tout cela, plaise de juger conformément à ce que vous savez (1). »

Les plaintes d'Euloge furent favorablement accueillies par l'empereur, qui voulut savoir pourquoi on n'avait point accusé Ibas d'hérésie devant Domnus, et Euloge alors dénonça ce patriarche comme suspect de nestorianisme. C'est par ces insinuations perfides que ce prêtre d'Édesse termine sa déposition. Nous verrons bientôt qu'elles produisirent leur effet.

(1) *Actes du Brigandage d'Ephèse*, p. 66.

Déjà tout était mûr pour la sentence ; si les preuves n'étaient pas absolument convaincantes, on les avait au moins accumulées en grand nombre, et de manière à faire illusion à ceux qui étaient ou indécis, ou étrangers aux événements des trois ou quatre années précédentes en Orient. Les évêques émirent donc leurs opinions ; les Actes nous ont conservé celles de Dioscore, de Juvénal de Jérusalem, de Thalassius de Césarée en Cappadoce, d'Étienne d'Éphèse, d'Eusèbe d'Ancyre, d'Eustathe de Béryte, de Cyrus d'Aphrodisiade, de Diogène de Cyzique, de Jean de Sébaste en Arménie, de Basile de Séleucie, de Jean de Rhodes, de Photius de Tyr, de Florentius de Sardes en Lydie, de Marinien de Synnade, de Constantin de Bostra, d'Acace d'Ariarith, d'Atticus de Nicopolis, de Nunéchius de Laodicée, de Candidien d'Antioche en Pisidie, de Séleucus d'Amasée et de Léontius d'Ascalon. Tous ne firent que développer la même sentence, celle que Dioscore avait émise tout d'abord, à savoir qu'il fallait déposer Ibas de l'épiscopat et du sacerdoce, le priver de la communion laïque et l'obliger de restituer le denier des pauvres. Comme il restait encore beaucoup d'évêques à voter, Dioscore, pour abréger les formalités, et sûr, d'ailleurs, de ne pas être contredit par des évêques qu'il avait trouvé moyen de rendre dociles, Dioscore, disons-nous, demanda un vote par acclamation, et toute l'assemblée dit « anathème à celui qui disputait contre Dieu ! »

Ainsi finit le jugement qui a eu tant de retentissement dans l'histoire. Ibas, deux fois absous, fut condamné sans être entendu, sans être même cité ; et aucune protestation ne s'éleva en sa faveur, pas même parmi ceux qui l'avaient, quelques mois plus tôt,

honoré de leur suffrage! Heureusement, l'histoire ecclésiastique ne nous offre guère que cette fois un tel spectacle; et encore, en faisant passer sous nos yeux ce triste tableau, a-t-elle soin de lui imprimer une flétrissure que la conscience chrétienne indignée n'a pas cessé d'approuver depuis quatorze siècles.

Deux champions de l'orthodoxie étaient tombés, et c'étaient presque les plus redoutables. L'œuvre impie n'était pas encore terminée; mais elle allait être rapidement conduite à bonne fin, et le monde étonné allait pouvoir se demander bientôt si la justice était encore, en ce monde, autre chose qu'un vain mot.

Quand le synode eut ainsi condamné l'évêque d'Édesse, il s'occupa de ceux qui entretenaient avec Ibas des rapports d'amitié ou de parenté. Leur cause fut sommairement instruite et se termina, à peu près uniformément, par une sentence de déposition. Daniel de Harran, étant pour son malheur neveu d'Ibas, avait déjà figuré comme accusé à Béryte, et même, d'après nos Actes, à Antioche; seulement Domnus ne voulut pas examiner sa cause et la renvoya à Ibas, son oncle. On dit, en outre, qu'il avait offert de se démettre pour éviter une condamnation, mais ce dire n'est pas absolument certain. Il fut accusé par le prêtre Euloge d'avoir dilapidé ou volé les biens des églises d'Édesse et de Harran, ainsi que de mener une vie indigne d'un pasteur de l'Église.

On interrogea les évêques qui avaient rendu le jugement de Béryte. Photius feignit d'avoir oublié tout ce qui s'était dit ou fait quelques mois auparavant; Eustathe chercha et réussit à trouver le moyen de ne pas se compromettre, en disant que la démission spontanée

de Daniel avait empêché tout jugement. L'affaire arrivait donc devant l'Assemblée, pour ainsi dire, vierge de tout examen et de toute discussion. Là-dessus on passa aux voix, et Daniel, qui n'était peut-être pas irréprochable, mais dont le plus grand crime semble d'avoir été neveu d'Ibas, partagea son sort.

Les sentences formulées par les juges de Béryte sont particulièrement remarquables par leur plat servilisme. Quels caractères et quels temps que ceux qui ont vu des pasteurs semblables à la tête de l'Église (1)!

Le comte Irénée, évêque de Tyr, avait joué un rôle important, au commencement du nestorianisme, comme ami et comme fauteur de l'hérésiarque Nestorius, nous l'avons dit plus haut; il était lié avec Théodoret de Cyr et bigame; il n'en fallut pas davantage pour le signaler à la rage des partisans de Dioscore. L'empereur Théodose avait promulgué un édit contre lui et avait fait élire à sa place Photius, nommé si souvent dans cette controverse. C'était donc un personnage disparu de la scène, et néanmoins le synode crut devoir le frapper d'anathème (2). Acylin avait été sacré évêque de Byblos par Irénée; comme tel, il était suspect de nestorianisme; on l'en accusa, et on prétendit que, cité devant Domnus, il avait refusé de comparaître. Cela seul détermina le conciliabule à le déposer pour toujours de l'épiscopat (3). Photius de Tyr, si oublieux en d'autres circonstances,

(1) Voir les *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 77-82.

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 82-86. — Sur Irénée, voir Fleury, *Histoire ecclésiastique*, XXVII, 18. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 263-268, 289-290, 871-872.

(3) *Actes*, etc., p. 86-89.

fit dans ce cas le réquisitoire. Sophrone de Tella (1) fut accusé de se livrer à des pratiques magiques, sur le témoignage douteux d'un enfant; mais, en réalité, son crime était d'être cousin d'Ibas. On se contenta de déférer son jugement aux évêques de l'Osroène. Il fallait que son innocence fût bien évidente, pour que sa condamnation n'ait pas été plus sévère. Thalassius de Césarée eut le mérite de suggérer cette solution. C'est le jugement le plus bienveillant et le plus juste qu'ait rendu cette trop fameuse assemblée (2).

On doit déplorer sans doute un déni de justice, quand il frappe un inconnu ou un indigne, car la justice est due à tous: elle est due aux coupables comme aux innocents; mais on regrette plus encore que des hommes qui ont joué un grand rôle en ce monde ne puissent pas se faire entendre de leurs accusateurs et de leurs juges. Personne ici ne fut ni écouté, ni cité, et, depuis le commencement jusqu'à la fin du synode, on entendit proférer les sentences les plus graves, sans qu'on obser-

(1) Sophrone n'était pas évêque de Constantine en Phénicie, comme le prétendent Tillemont (*Mémoires*, XV, 258) et Valois (Notes à l'*Histoire* d'Évagre; *Patrologie grecque* de Migne, LXXXVI, col. 2448, note 41). La ville de Constantine dont il est question ici était située entre *Risch-Aïna* et *Batna-Saroug;* elle a porté successivement les noms d'Antoninopolis et de Constantine ou Constantia. (Voir Assémani, *Bibliot. orientalis*, II. Diss. prélim. sur les monophysites. — Chwolson, *Die Ssabier*, I, 480; II, 128. — Épître LIII de Théodoret.)

(2) *Actes*, etc., 89-95. Sur Sophrone, voir Lequien, *Oriens Christianus*, II, 967. Nous le voyons figurer parmi les Pères de Calcédoine (Mansi, VI, 568 *d*), et émettre son avis sous le titre d'évêque de *Constantine* et de *Constantia*. (*Ibid.*, VI, 194 *a*, 325 *d*, 340 *a*, 354 *b*, 356 *a*. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 258, 579, 686.)

vât aucune forme de procès. L'histoire doit protester contre cette iniquité ; l'histoire doit, non pas peut-être réhabiliter la mémoire de Daniel de Harran, d'Irénée de Tyr, d'Acylin de Byblos et de Sophrone de Tella, mais elle doit appeler de la sentence qui les a atteints, parce qu'ils furent déposés de l'épiscopat par des voies injustes ; elle ne doit oublier personne ; elle doit défendre les victimes obscures de l'ambition séculière, du despotisme impérial, du servilisme byzantin, du fanatisme théologique, mais elle doit s'attacher en particulier à venger l'honneur de quelques-uns des plus grands noms qu'elle ait conservés dans ses annales. Ibas et Théodoret de Tyr ont droit à une sympathie toute spéciale ; ils ont combattu à la même époque, pour la même cause, dans le même sens, et tous les deux ont partagé le même sort. Rien n'a pu désarmer leurs ennemis ; leurs rétractations n'ont pas pu procurer le repos à leurs mémoires ; le bruit qui s'est fait autour d'eux pendant leur vie a continué après leur mort ; pendant plus d'un siècle, la moitié de l'Orient chrétien n'a presque pas cessé de parler d'Ibas et de Théodoret, et on a vu les conciles finir, de guerre lasse, par laisser tomber sur leurs écrits rétractés ou expliqués cet anathème qu'on n'avait pu, de leur vivant, arracher à l'Église contre leurs personnes (1).

(1) Voici, en effet, comment le Concile de Calcédoine s'exprimait au sujet d'Ibas : « *Relectis chartis, agnovimus ex sententiâ reverendissimorum episcoporum Ibam reverendissimum innoxium approbari. Relecta enim ejus epistola agnovimus eum esse orthodoxum. Et ob hoc decernimus, et honorem episcopatûs, et ecclesiam à quâ injuste et absens, expulsus est, ei restituendam.* » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. IV, col. 676.)

Nous avons exposé la suite des procédures dirigées contre Ibas dans le Brigandage d'Éphèse; racontons sommairement ce qui fut fait contre Théodoret.

CHAPITRE III

Déposition de Théodoret.

Nous avons parlé souvent de Théodoret dans le livre précédent. On a vu qu'il était le grand adversaire, l'adversaire le plus redouté des monophysites, quoiqu'il fût évêque d'une toute petite ville, ainsi que ses ennemis le lui reprochèrent, en le déposant (1). C'est qu'en effet Théodoret est un des principaux personnages du Ve siècle et peut-être même le personnage le plus important de l'Asie chrétienne à cette époque. Le moment n'est pas venu d'écrire son histoire; tous les écrits qui peuvent jeter du jour sur sa personne ne sont pas encore connus, et tant qu'on n'aura point publié les documents orientaux, on ne comprendra qu'imparfaitement l'influence immense et peut-être désastreuse qu'il a exercée sur le sort de l'orthodoxie dans l'Église d'Orient (2).

(1) Sur Cyr, voir Théodoret, épîtres XLII, XLIII, LXXXI, CXIII. — Lequien, *Oriens christianus*, II, 929. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, 217, 218, 224.

(2) Il faut lire les écrits de Philoxène, de Sévère, de Jacques de

A bien des points de vue, Théodoret est une des plus admirables figures du Ve siècle. Sa vie accidentée, ses travaux apostoliques couronnés des plus beaux succès, ses luttes ardentes, mais inspirées par un sentiment honnête et par une conscience droite, ses nombreux écrits, et, par-dessus tout, les persécutions auxquelles il fut en butte, en ont fait un des personnages les plus sympathiques de ces temps troublés et malheureux. Sa réputation et son autorité étaient immenses en Orient; il avait combattu Cyrille avec vivacité pendant de longues années, mais il n'avait pas balancé à se soumettre, dès qu'il avait reconnu la vérité; il était presque regardé comme un oracle par ses collègues dans l'épiscopat, et lui-même nous apprend que ses discours à Antioche étaient fréquemment applaudis par les fidèles. Tout le monde était heureux de l'entendre parler (1). Et cependant la mémoire de Théodoret se présente aux regards de la postérité enveloppée d'un crêpe funèbre, qui invite au recueillement. C'est une mémoire obscurcie, comme celle d'Ibas, par de pénibles souvenirs. On voudrait l'admirer sans restrictions; mais le jugement de l'Église est là qui nous impose tout de suite de la réserve. Il est vrai

Saroug, de Timothée Ælure, etc., pour se faire une idée de l'horreur que les monophysites de la Syrie ont eue pour Théodoret. Sévère l'appelle *un autre Nestorius*. D'après Denys Bar-tsalibi, qui vivait au XIIe siècle, Théodoret serait, en effet, un cousin germain de Nestorius. Comme aucun écrivain plus ancien n'a signalé ce fait, cette assertion nous paraît bien étrange. On n'aurait certes pas manqué de reprocher à l'évêque de Cyr sa parenté avec l'hérésiarque, à supposer qu'elle eût été réelle. (Voir manuscrit syriaque 209 de la Bibliothèque nationale, fo 181-182.)

(1) Voir, en particulier, l'épître LXXXIII à Dioscore. (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1267-1270.)

que l'Église a condamné les écrits plutôt que la personne de Théodoret, et, que les écrits condamnés se rapportent surtout à la première période de la vie de ce grand homme ; néanmoins, cette condamnation pèse sur son nom, et quand on le trouve devant soi en parcourant l'histoire, on est toujours obligé de modérer l'éloge (1).

Et ce qui rend cette réserve plus nécessaire, c'est que Théodoret a toujours combattu les douze chapitres de saint Cyrille. Il suffit de lire ses lettres pour s'en convaincre (2). Or, le concile d'Éphèse avait approuvé ces chapitres ; un écrivain orthodoxe ne devait donc pas les condamner sans expliquer dans quel sens ils lui semblaient condamnables. Il semblerait, par suite, que Théodoret ait toujours conservé un levain de ses premières idées, car jamais il ne s'explique sur les chapitres, et, quand il les anathématise dans ses lettres, il le fait purement et simplement.

Toutefois, les erreurs des monophysites montrent qu'il n'avait pas absolument tort de trouver quelques expressions de ces chapitres répréhensibles, car si on accuse les écrits de Théodoret d'avoir favorisé le nestorianisme, on pourrait également dire des écrits de saint Cyrille qu'ils ont été la cause du monophysisme.

Ce qui semble prouver, en effet, que Théodoret ne

(1) On peut voir dans Mansi (*Conciliorum omn. nova et ampl. coll.*) les pièces originales sur les *Trois Chapitres* que le docteur Héfélé a soigneusement analysées dans son *Histoire des conciles,* III, 467-542. Toutes ces pièces ne jouissent pas d'une égale authenticité. Le *Constitutum* du pape Vigile (Mansi, IX, 349 et suivantes) est celle qui fait le plus autorité, et elle montre dans quel sens l'Église a condamné Théodore de Mopsueste, Ibas et Théodoret. (Voir Héfélé, *Histoire,* etc., III, 498-500.)

(2) Voir plus haut, p. 149.

condamnait les chapitres de saint Cyrille qu'à cause des sens mauvais qu'en tiraient les Eutychès et les Dioscore, c'est que nous avons de lui une profession de foi rigoureusement orthodoxe, et que ses ennemis lui font précisément un crime d'avoir obligé un prêtre d'Antioche, nommé Pelage, à la souscrire. Nous verrons qu'on se servira plus tard de cette profession de foi pour faire condamner Domnus ; et c'est pourquoi elle nous semble une des pièces les plus importantes de tout le recueil qu'on vient de retrouver. Elle nous montre, en effet, bien clairement quels étaient les sentiments des deux partis en présence, et elle éclaire d'une vive lumière les controverses religieuses de l'époque. A ce titre cette pièce mérite d'être rapportée ici dans tout son entier :

« *Profession de foi du prêtre Pelage.* Au saint et pieux seigneur archevêque Domnus et aux pieux Domnus, Théoctiste, Gérontius, Sabas, Théodoret, Julien et Julien, Damien de Sidon, Eustathe d'Ægée et Mélèce, de la part du prêtre Pélage, salut en Notre-Seigneur (1).

(1) Il est probable que cette profession de foi fut exigée de Pélage par tous ces évêques réunis en synode. Le premier Domnus était le patriarche d'Antioche. Dans ses *Verhandlungen der Kirchenversammlung,* etc., Hoffmann omet le second. Il y avait cependant à cette époque un évêque qui portait le nom de Domnus à Apamée. (*Épître de Théodoret.*) — Théoctiste était évêque de Berrhée, dans la Syrie première; Gérontius de Séleucie, en Syrie; Sabbas de Paltus, dans la Syrie première; Théodoret de Cyr; Julien de Syrie; Julien encore de Resos, dans la Cilicie deuxième; Damien de Sidon; Eustathe d'Ægée, dans la Cilicie deuxième; Mélèce de Larissa, dans la Syrie. — Quelques-unes de ces assimilations sont purement conjecturales. (Voir Lequien, *Oriens christianus,* 779, 813, 886, 908, 918. — Voir aussi Hoffmann, note 302, qui commet cependant quelques erreurs.)

« Des personnes, qui vivent en relations constantes avec moi, ont paru à votre religion imbues de doctrines contraires à la sainte Église. On les accuse, en particulier, de prétendre que Dieu le Verbe est devenu chair par changement, que la chair de Notre-Seigneur a été changée en la nature de la divinité, et de soutenir que la divinité et l'humanité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne sont qu'une nature. C'est pourquoi Votre Sainteté s'est émue et m'a demandé une explication à propos de ces doctrines perverses.

« En outre, des hommes pieux, des prêtres ont informé votre religion que j'appelais les juifs des docteurs de l'Église. Voilà ce qui m'amène à rédiger cette profession de foi, dans laquelle je confesse, conformément à la doctrine des saints Pères, que le fils de Dieu est un ; Dieu le Verbe, qui s'est incarné, de même que Dieu le Père, est un, de même que l'Esprit saint est un. Je confesse aussi la divinité de celui qui s'est fait homme, même dans son humanité, et je crois qu'après l'union il n'y a pas eu de confusion, de telle sorte que Dieu le Verbe n'est point devenu chair par quelque changement, et que la chair elle-même ne s'est pas changée en la nature de la divinité. Je confesse qu'après la résurrection la chair de Notre-Seigneur n'est plus sujette à la souffrance, à la corruption et à la mort ; qu'elle est, au contraire, glorieuse de la gloire de la divinité, comme ayant été le corps de Dieu le Verbe, sans sortir des limites de la nature et sans perdre l'apparence de l'humanité N'est-ce pas ce qu'indique la parole des saints anges ? « Ce Jésus qui a été enlevé au ciel viendra tel que vous « l'avez vu partir (1). » Notre-Seigneur encore

(1) *Actes des Apôtres*, I, 11.

disait lui-même, après sa résurrection, à ses apôtres : « Touchez-moi et voyez : un esprit n'a pas de la chair et « des os comme vous voyez que j'en possède (1). » J'anathématise donc ceux qui affirment que, dans le Christ, *l'humanité et la divinité ne forment qu'une seule nature; ceux qui attribuent la passion à la nature divine et qui ne confessent pas les propriétés des deux natures, à savoir, l'impassibilité pour la divinité et la passibilité pour l'humanité.* Je confesse *un seul* Fils, Dieu lui-même, antérieur aux siècles, mais Dieu fait homme à la fin des temps, fils de Dieu. Père en tant que Dieu et fils de David en tant qu'homme ; qui a été appelé fils de David à cause de son humanité, et Fils de Dieu à cause de sa divinité ; qui est né de la vierge Marie suivant la chair. Toutefois j'appelle mère de Dieu la Sainte-Vierge, parce que, dans la conception, Dieu le Verbe s'est uni la nature qu'il a reçue de la Vierge, je veux dire un homme parfait. Ainsi je crois, ainsi je confesse. Quant à ceux qui pensent différemment et *qui font des deux natures de Notre-Seigneur Jésus-Christ une seule nature, lesquelles se seraient unies sans confusion, je les anathématise*, et je les regarde comme étrangers à la vraie religion. Si, après cette profession de foi écrite, je parais penser différemment, ou m'exprimer d'une autre manière dans la controverse, ou enseigner d'une autre façon chez moi, — votre religion nous a prescrit de nous contenter des enseignements qui sont donnés dans l'Église et de ne pas disputer, — je consens à être tenu pour étranger au sacerdoce, à être anathématisé comme un hérétique et à être livré à la vindicte des lois.

(1) *Luc*, XXIV, 39.

En outre, je jure avoir écrit ceci de ma main, volontairement, sans contrainte, par la Trinité sainte et par la miséricorde des victorieux maîtres du monde (1). »

On accuse Théodoret d'avoir rédigé cette formule ; mais elle lui fait honneur, et elle dépose en faveur de sa foi. Qu'elle soit de lui, ce qui est assez probable, ou qu'elle soit d'un autre, cette accusation prouve néanmoins qu'il était le point de mire de tous les partisans d'Eutychès et de Dioscore. C'était une victime désignée aux coups des meneurs du Brigandage d'Éphèse.

L'empereur lui avait retiré ses bonnes grâces, et, malgré les puissants protecteurs que l'évêque de Cyr comptait à la cour, il l'avait frappé à plusieurs reprises. D'abord il l'avait condamné à ne pas sortir de son diocèse (juin-juillet 448) ; ensuite il lui avait interdit de venir au concile, à moins qu'il n'y fût mandé (30 mars 449), et comme si une première défense n'eût pas suffi, un second édit avait été lancé à la veille de l'ouverture du synode (6 août 449). Théodoret était donc, on le voit, l'épouvantail du parti eutychien et, par conséquent, une victime condamnée d'avance.

Chose étrange cependant, et qui est un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de ce grand homme ! il est le seul des évêques condamnés ou déposés par le synode, sur la mémoire duquel il ne plane aucun doute inquiétant. Malgré la haine qu'on lui portait et le plaisir qu'on eût trouvé à le déshonorer, on n'essaya pas de soulever contre lui une accusation à proprement parler diffamatoire. On avait fait d'Ibas un voleur et un débauché, de Daniel de Harran un libertin et un impudi-

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 151-153.

que, d'Irénée un impie et un bigame, de Sophrone un magicien et un sorcier; de Théodoret on n'osa en faire qu'un hérétique et un nestorien; et, pour cela encore, il fallut, non pas s'en tenir à ses plus récents écrits, à ses déclarations solennelles et réitérées, toutes orthodoxes et approuvées comme telles par saint Flavien, par Jean d'Antioche et par Domnus; il fallut aller fouiller dans ses anciens pamphlets, dans ses traités contre saint Cyrille ou sur l'incarnation, et en faire des extraits arbitraires.

Ce fut le prêtre Pelage qui présenta le premier libelle, où on incriminait quelques passages des homélies de Théodoret; mais on voit par la profession de foi que nous venons de citer dans quel sens devaient être conçues les homélies de l'évêque de Cyr. Nous retrouverons ce moine, quand il s'agira de Domnus. Il produisit aussi un tome composé d'extraits; en tête figure une lettre dirigée contre saint Cyrille et contre le premier concile d'Éphèse. Cette lettre, on le voit, était fort vieille et remontait à l'an 431 ou 432 (1). Lorsque Jean, pri-

(1) « Iterum synodus, auctore Dioscoro, Theodoritum episcopum Cyri damnavit absentem et nec egressum de sua civitate, propter illa quæ scripsit contra duodecim anathemata Cyrilli *et propter epistolam missam ab eo clericis et monachis et laicis contra Ephesi synodum* ANTE ECCLESIÆ PACEM. » (Libératus, *Breviarium,* XII. — *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1004-1005.) — Cette lettre porte le nº 151, parmi celles de Théodoret. En voici le titre : « *Theodoreti oratio ad eos, qui in Euphratesia et Osroena regione, Syria, Phœnicia et Cilicia vitam monasticam agunt.* » (*Patrologie grecque* de Migne, LXXXIII, col. 1415-1434.) Elle contient, pour le fond, à peu près le même thème que l'ouvrage dirigé contre les anathèmes de saint Cyrille. (Voir *Patrologie grecque* de Migne, LXXVI, col. 391-452.) Voir sur cette lettre Tillemont, *Mémoires,* XV, 247.

micier des notaires, qui faisait les fonctions d'assesseur dans le synode, eut terminé la lecture de cette lettre, il ajouta : « Le manuscrit de Pelage porte cette suscription : « Apologie de Théodoret, évêque de Cyr, en faveur « de Diodore et de Théodore, athlètes de Dieu (1), » et le concile s'écria aussitôt : « Mais cela suffirait pour faire déposer Théodoret, car l'empereur a dit que refuser de le déposer, ce serait soutenir Nestorius (2). » On lut enfin d'autres extraits de Théodoret, tirés, sans doute, de ses écrits sur l'incarnation, mais on n'en indique point la source.

Quand on eut fini, Dioscore commença par formuler le premier son avis, à la fois pour intimider ceux qui allaient voter après lui, et pour indiquer aux indécis dans quels termes chacun devait s'exprimer. Il prononça la déposition de Théodoret et condamna ses livres à être brûlés. Puis, avant de recueillir le vote des autres évêques, il ordonna « aux notaires Démétrius, Flavien et Primus d'aller trouver Domnus d'Antioche et de lui lire tout ce

(1) « Quo autem cultu viros prosequar, testis *est liber quem de illis composui, in quo conflatam in illos accusationem diluimus, nec accusatorum potentiam, nec structas contra nos insidias reformidantes.* » (Epist. XVI, *Irenæo episcopo,* LXXXIII, col. 1194.) Cette lettre fut écrite vers le mois de mai 449. Dans le cinquième concile œcuménique on trouve des extraits de ce livre de Théodoret aujourd'hui perdu, classés sous le titre suivant : « *Ex his quæ Theodoritus defendens Theodorum, contra Cyrillum scripsit, per quæ testimonium præbet idem Theodoritus, quod Theodori sunt istæ impietates, contra quas sanctæ memoriæ Cyrillus scripsit.* » (Mansi, *Conciliorum omn.*, IX, 252 *d*. Cfr. 230 *d*, 255 *b*, et Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique,* XIV, art. CXLVI sur saint Cyrille, p. 662-664, et Marius Mercator, *Patrologie latine* de Migne, XLVIII, col. 1067-1084.)

(2) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* 119-120.

qui avait été fait en ce jour, afin qu'on sût bien clairement ce qu'il pensait. » « C'est juste, » répondit le concile (1).

Tandis que les notaires exécutaient la commission dont les chargeait Dioscore, on procédait aux votes. Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Jean de Sébaste, Basile de Séleucie, Diogène de Cyzique, Florentius de Sardes en Lydie, Séleucus d'Amasée, Marinien de Synnade, Eustathe de Béryte donnèrent leur opinion à part; puis l'assemblée tout entière vota par acclamation, en ces termes: « Voilà une sentence conforme à la justice! Expulsez l'hérétique! C'est notre avis unanime! Tous nous consentons à la déposition de Théodoret! »

Comme le conciliabule finissait de voter, les notaires envoyés à Domnus d'Antioche revinrent apporter sa réponse, dans laquelle il disait: « qu'étant malade, il lui était impossible d'assister aux séances avec ses collègues, mais qu'il approuvait pleinement toutes les décisions prises par le synode. » C'est au moins la réponse que lui prête la rédaction dioscorienne des *Actes d'Éphèse;* seulement il y a lieu de douter de l'exactitude de ce langage et de soupçonner ici une fraude bien facile du reste à commettre (2).

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 126.

(2) On a prétendu, en effet, que Domnus, ayant rétracté son vote contre Flavien, avait tourné contre lui les fureurs de Dioscore. Mais pour soutenir ce sentiment, il faut lire dans Libératus (*Breviarium* XII, et *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1005. Voir plus haut, page 17, note 1), *remeantem,* au lieu de *remanentem ab orthodoxorum depositione.* Ainsi a lu, sans doute, Fleury (*Histoire ecclésiastique,* liv. XXVII, nº 41), mais cette leçon n'est pas confirmée par les manuscrits, et les autres documents historiques ne permettent pas de soutenir une opinion aussi favorable à Domnus. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, de supposer cette rétractation pour expliquer sa déposition par le *Brigandage d'Éphèse.*

Cette séance se termina par l'absolution de quelques clercs de Constantinople que saint Flavien avait frappés de censures. Il nous semble impossible d'admettre, en effet, que la déposition de Domnus ait eu lieu le même jour ; et nos Actes, sans le dire expressément, le donnent à entendre. Il est donc probable qu'une autre session fut consacrée à l'examen de sa cause. Ce n'était pas d'ailleurs une procédure ordinaire que celle où il fallait juger le premier évêque de l'Asie chrétienne, et un tel procès méritait bien l'honneur d'une session à part.

CHAPITRE IV

Déposition de Domnus, patriarche d'Antioche.

La condamnation de Théodoret n'était que le prélude de la condamnation de Domnus, patriarche d'Antioche, car si Théodoret était l'ennemi le plus redoutable des eutychiens par son talent, Domnus était le plus élevé par son rang et par son autorité dans l'Église. C'était lui, d'ailleurs, qui soutenait tous les nestoriens, et, quoique d'un caractère versatile, il se montrait cependant tenace dans certaines questions. Il avait mécontenté Dioscore personnellement, en refusant de se joindre à lui pour pro-

tester contre les canons de Nicée et de Constantinople (1), et il n'était guère moins détesté des eutychiens que de Dioscore, à cause de son attachement pour Irénée de Tyr et pour Théodoret. On prétend même qu'il avait le premier dénoncé à l'empereur Théodose les menées d'Eutychès (2). Il y avait donc contre lui beaucoup de griefs, et il était facile à des juges prévenus, comme l'étaient les membres du conciliabule, de prendre ces griefs au sérieux.

A peine Théodoret fut-il condamné qu'on procéda à la déposition de Domnus. La cause fut introduite, sans aucune formalité, dans les termes suivants, par le primicier des notaires de Dioscore (3) :

« Jean, prêtre et premier des notaires, dit : Le pieux prêtre Cyriaque a remis à votre saint synode œcuménique des libelles dont je vais donner lecture, si votre religion l'ordonne.

« Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : Qu'on reçoive ces libelles et qu'on les lise.

« Jean, prêtre et premier des notaires, lut : Au saint et pieux synode œcuménique rassemblé par la grâce de Dieu dans la métropole d'Éphèse, le prêtre Cyriaque ! Nous avons appris de votre sainteté à recevoir ceux qui louent Dieu et à haïr ceux qui le blasphèment. C'est pourquoi nous venons prier maintenant votre religion de détruire le blasphême et de défendre la doctrine de ceux qui aiment à louer le Christ en tout temps. Voici en abrégé, ce dont il s'agit :

« Domnus, évêque d'Antioche, combat son propre senti-

(1) Épître LXXXVI, dite de Théodoret.
(2) Voir plus haut, pages 78-79.
(3) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 132.

ment; car, par suite de l'amitié qui le lie à Théodoret, éveque de la ville de Cyr, il a aimé à vivre avec lui de tout temps, et il est allé même jusqu'à défendre publiquement ses impiétés, au lieu de montrer la crainte qu'il devait avoir pour Dieu. Ce qui est encore pire, c'est qu'en dépit de tous les blasphêmes de Théodoret contre le Christ, seigneur de toutes choses, Domnus bat sans cesse des mains dans l'église, et, par ses éloges immodérés, encourage son ami dans l'impiété. Il est allé même jusqu'à lui bâtir une maison dans les dépendances de l'église, et il lui a permis de demeurer là plutôt qu'en ville. Il l'appelle toujours du nom de « père; » quand il est absent, il l'accable de bénédictions, et, lorsqu'il écrit à ses collègues, il le recommande à tous; il partage enfin toutes les idées de celui auquel, à cause de sa foi perverse, notre miséricordieux empereur a défendu expressément de porter ses regards en dehors de sa ville épiscopale (1). »

Vient ensuite un réquisitoire violent dont on devine aisément la teneur, et sur lequel nous n'avons pas à nous appesantir en ce moment. C'est un de ces documents qu'il faut lire tout entier, pour en apprécier la perfidie et la malice.

D'ailleurs, avant d'aborder l'analyse des accusations intentées à Domnus, il faut se demander quel jour il fut jugé.

Il ne paraît pas, en effet, qu'il ait été déposé dans la même séance que Théodoret, et ce qui porte à le conclure, c'est la manière dont s'exprime Dioscore dans un endroit des *Actes*, vers la fin de la procédure dirigée

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 132-134.

contre l'évêque de Cyr : « Ce qui a été fait aujourd'hui, dit le patriarche d'Alexandrie, sera porté à l'oreille miséricordieuse et amie du Christ de nos victorieux empereurs, afin que leur miséricorde fasse livrer aux flammes les écrits de l'impie Théodoret, qui sont tout pleins d'impiété et de mauvaise doctrine. Maintenant les notaires Démétrius, Flavien et Primus vont se rendre chez le pieux évêque d'Antioche, Domnus, pour lui lire tout ce qui *a été fait en ce jour*, afin qu'il fasse connaître, lui aussi, clairement ce qu'il pense là-dessus (1). »

Ce langage n'est pas absolument clair ; il paraît indiquer cependant qu'on était déjà arrivé à l'entrée de la nuit, lorsque la déposition de Théodoret fut prononcée. Ce serait donc seulement le lendemain qu'on aurait commencé le procès du patriarche d'Antioche. Et ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'après la condamnation de Théodoret on s'occupa encore de quelques autres affaires sans importance, relatives à certains clercs de Constantinople. Or, on conçoit bien qu'on ait pu traiter sommairement la cause de ces clercs excommuniés à la fin d'une séance ; mais cela se concevrait moins bien, si on eût dû vider encore, le même jour, une question aussi grave et aussi délicate que le procès du premier évêque de l'Asie chrétienne. Nous serions donc assez porté à croire que Domnus fut jugé et déposé dans une séance spéciale.

Son procès est presque aussi long que celui de l'évêque d'Édesse, mais il offre peu d'incidents, ou des incidents beaucoup moins intéressants que la procédure d'Ibas. Nous n'en possédons pas, il est vrai, le compte-rendu

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 126.

intégral, car plusieurs feuilles du manuscrit ont péri, mais les fragments qui nous restent encore sont assez étendus pour que nous puissions suivre, nous n'osons pas dire les débats, mais l'instruction de cette grande cause.

Ce qui fait le principal intérêt de cette session, c'est la personne de l'accusé : Domnus était patriarche d'Antioche, et les documents historiques mis en œuvre jusqu'à ce jour laissent planer sur sa mémoire des doutes injurieux pour sa réputation. Tandis, en effet, que toutes les victimes du Brigandage d'Éphèse, ou à peu près, obtinrent leur réhabilitation au concile de Calcédoine, seul Domnus fut excepté de cette mesure réparatrice ; et quoique le langage dont se servirent les Pères ne soit point dépourvu de toute ambiguité, on croit reconnaître, à la façon dont ils s'expriment, qu'ils n'étaient pas pleinement convaincus de l'innocence de l'ex-patriarche d'Antioche.

En effet, lorsqu'on eut rendu à Ibas le siége d'Édesse, que Dioscore et ses partisans lui avaient ravi, Maxime, qui avait été élu patriarche d'Antioche à la suite de la déposition de Domnus, s'adressa au concile en ces termes : « Je supplie les juges glorieux et magnifiques d'exercer, de concert avec ce synode saint et œcuménique, un acte d'humanité envers Domnus, qui fut autrefois patriarche d'Antioche, et de lui allouer certains revenus sur les possessions de mon église (1). » Les légats du Pape répondirent à la demande de Maxime d'une manière favorable,

(1) « Maximus reverendissimus episcopus Antiochiæ dixit : Deprecor magnificentissimos et gloriosissimos judices, et sanctam hanc et universalem synodum ut humanitatem exercere, in Domnum, qui fuit Antiochiæ episcopus, dignemini, et statuere ei certos sumptus de ecclesia quæ sub me est. » Les légats du pape répon-

l'autorisèrent à allouer à Domnus quelques revenus *(miserationis gratia.... ut contentus alimoniis quiescat in posterum)*, *par charité*, disent-ils, et *à condition que désormais Domnus demeurera tranquille, ses moyens d'existence étant assurés*. Il y a, dans ce vote, des expressions qui ne laissent pas que de donner à penser, et on se demande si, Domnus étant reconnu innocent de tous les crimes qu'on lui avait imputés, on aurait tenu un pareil langage. En outre, lorsque Étienne d'Éphèse avait donné son avis sur le synode d'Éphèse, il avait formulé une espèce d'exclusion contre Domnus : « Tout ce qui a été fait à Éphèse contre les canons, avait-il dit, doit être tenu comme non avenu; excepté ce qui regarde Domnus, évêque d'Antioche (1). » Plus tard enfin, paraît-il, le conseil réduisit l'ancien patriarche d'Antioche à la *communion laïque*, en lui accordant toutefois une pension alimentaire de 250 sous (2).

Il y a là un problème historique sur lequel les renseignements connus jusqu'à ce jour n'ont pas permis de

dent à cette demande : « Si quidem memoratus reverendissimus episcopus Maximus suo arbitrio Domno voluerit esse consultum, ut sumptus ei de suâ Ecclesiâ, *miserationis intuitu*, prout æstimaverit, largiatur; ut *contentus alimoniis* quiescat in posterum. » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. IV, col. 681-682.)

(1) Stephanus reverendissimus episcopus Ephesi dixit : Et ego judico, ut quæ contra canones in Ephesinâ metropoli facta sunt, infringantur, exceptis his quæ gesta sunt adversus Domnum Antiochenæ civitatis episcopum, ob hoc, quia ordinatio Dei amantissimi episcopi Maximi facta pro eo canonicè in Antiochenâ metropoli, à sanctissimo archiepiscopo Leone et hoc præsente sancto et universali concilio est suscepta. » (Labbe, *Sacro sancta concilia*, t. IV, col. 673-676.)

(2) Héfélé, *Histoire des conciles*, III, 97. — Mansi, *Conciliorum omnium*, VII, 722. — Œuvres de Saint-Léon le Grand, édition des Ballerini, II, 1227, 1235.

se prononcer. Domnus était-il réellement coupable? Ou bien, fatigué des agitations de la vie publique, dégoûté du monde et de ses grandeurs, découragé par les derniers événements et par les désordres de l'Église orientale, avait-il accepté une sentence inique, et renoncé à faire valoir ses justes réclamations? — On ne peut le dire; ce qui est certain, c'est que l'élection de Maxime, opérée à la suite de la déposition de Domnus par Dioscore, fut ratifiée par saint Léon-le-Grand; c'est que Domnus ne parut pas en personne au concile de Calcédoine; c'est qu'il ne chargea personne de protester en son nom contre la violence qu'on lui avait faite, tandis que presque toutes les victimes d'Éphèse s'empressèrent de présenter leurs plaintes; c'est enfin qu'il mourut dans le couvent de saint Euthymius et que jamais, à partir du concile de Calcédoine, on n'entendit parler de lui. S'il fallait choisir entre ces deux suppositions, nous inclinerions volontiers vers la dernière, et nous préférerions plutôt voir en Domnus un homme désabusé des grandeurs qu'un criminel justement puni. Ce qui nous porterait à adopter ce sentiment, ce sont précisément les plaintes dirigées contre sa personne par le parti d'Eutychès. Il n'y a là que des accusations, ou fausses, ou banales; la sentence de déposition prononcée par les évêques ne porte que sur le crime d'hérésie. On accuse Domnus d'avoir écrit contre saint Cyrille et d'avoir soutenu tous les évêques suspects de nestorianisme. Entrons, du reste, dans le détail, et parcourons les pièces que nous avons entre les mains. Il nous est possible de suivre la marche des événements, à quelques jours près.

Domnus avait été souvent mis en cause dans les pro-

cédures précédentes, notamment dans celles d'Irénée, de Théodoret et d'Ibas. On l'avait présenté comme leur ami et leur protecteur; on avait insinué une foule de calomnies, dit et redit qu'il s'environnait de tout ce qui était à bon droit suspect d'hérésie ou d'hostilité contre Cyrille. C'étaient là comme autant de pierres d'attente; on préparait l'opinion du concile à une condamnation, et cette opinion était si facile à manier, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à obtenir ce qu'on désirait.

Une criante monstruosité, c'est le silence que nos Actes gardent sur la citation de Domnus. Il était à Éphèse, malade; on aurait donc pu l'interroger, et il aurait pu se défendre. Néanmoins on ne le cita pas; on ne le prévint pas qu'on allait le juger, après tous les autres. On lui fit notifier la déposition d'Ibas, d'Irénée, de Daniel, de Théodoret, la veille du jour où on se préparait à l'accuser lui-même, et les envoyés du concile, qui allèrent recueillir son avis, ne lui dirent pas un mot de l'orage qui grondait déjà sur sa tête, de l'orage qui allait éclater dans quelques instants. Il y a là un silence qui révolte la conscience humaine et qui suffirait seul pour justifier l'anathème que quatorze siècles ont jeté sur le célèbre conciliabule. Voici les pièces que contient l'acte d'accusation: 1° un libelle présenté par un prêtre du nom de Cyriaque (133-136); 2° divers chefs d'accusation présentés par le même (136-139); 3° la célèbre lettre de Domnus à Flavien (139-144); 4° un libelle rédigé par Marcellus, prêtre d'Antioche (144-148); 5° une supplique du diacre Héliodore et des moines Abraham et Gérontius (148-151); 6° la profession de foi extorquée au prêtre Pélage (151-153); 7° des renseignements fournis par le moine Théodose au patriarche d'Alexandrie

(153-156); 8° diverses lettres de Dioscore à Domnus et de Domnus à Dioscore (157-172); 9° enfin les avis formulés par chaque évêque (172-176). C'est dans ces deux dernières parties que se trouvent les lacunes déjà signalées.

Toutes ces diverses pièces furent lues contre Domnus, au synode d'Éphèse, mais elles ne chargent guère sa mémoire. Pour ce qui est des accusations renfermées dans les libelles, outre les chefs déjà connus, de relations amicales avec Théodoret, Irénée et Ibas, elles mentionnent les faits suivants : Domnus, prétendent ces libelles, avait combattu les décrets de Théodose II contre Irénée ; il avait recherché l'amitié de Flavien de Constantinople et lui avait recommandé Théodoret, de telle sorte que Théodoret et Domnus étaient comme les représentants de Flavien en Orient (1). On l'accusait aussi d'avoir voulu changer la forme du baptême, d'avoir extorqué une profession de foi nestorienne au prêtre Pélage, d'avoir enlevé l'église d'Émèse à Pierre, canoniquement élu, pour la donner à un homme perdu de mœurs, mais favorable aux idées nestoriennes. On affirmait encore qu'il avait été nommé patriarche par les soins d'un questeur païen, du nom d'Isocacios (2);

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 134. « C'est encore sur les instances de Théodoret qu'il a sollicité le secours de l'impie Flavien. Quant à ce qui a suivi, nous ne le dirions pas que les événements le feraient connaître assez clairement : perturbation dans les églises ; tumulte parmi les troupeaux ; ennuis pour vous, prêtres saints ; bouleversement du monde tout entier. Voilà ce qu'on a eu à craindre lorsque Flavien, l'impie susnommé, a transmis à ses deux séides d'Orient et par eux, etc. »

(2) Sur Isocacios, voir Tillemont, *Histoire des Empereurs*, VI, 572. — Théophanes, *Chronographia, ad ann.* 460. — *Patrologie grecque* de Migne, CVIII, col. 292. — *Chronique pascale, ad ann.* 467. — *Patrologie grecque* de Migne, XCII, col. 831.

qu'il avait fait ensuite des évêques, sans observer les cérémonies prescrites ; qu'il avait chassé Alexandre de l'évêché d'Antaradus pour mettre à sa place Paul, etc.

Il suffit d'énoncer ces plaintes et ces accusations pour montrer ce qu'elles contiennent de faux ou tout au moins d'exagéré. Ce n'est qu'un réquisitoire de pure forme ; l'accusé est condamné d'avance, et si bien condamné, que, lors de la réunion du synode d'Éphèse, au lieu de lui adresser les lettres de convocation et de lui confier la présidence du concile, ainsi qu'elle lui revenait de droit, au moins après Dioscore, on le tint à l'écart, comme un homme suspect, comme une victime désignée aux fureurs du parti.

Pendant que Jean, primicier des notaires de Dioscore, lisait tous les documents de cette inique procédure, il fut souvent interrompu par les exclamations suivantes : « Ibas n'a jamais dit cela ! Voilà son maître ! Anathème au blasphémateur ! Anathème à Domnus ! Ibas n'a point dit cela ! Celui qui te calomnie, Dioscore, est un hérétique ! Celui qui te calomnie calomnie le synode ! Celui qui te calomnie calomnie Cyrille ! Celui qui te calomnie blasphème Dieu ! Nous ne connaissions pas cela, nous ! Aux évêques longues années ! Aux empereurs longues années ! Au saint synode longues années ! Dieu a parlé par toi, ô Dioscore ! L'Esprit-Saint a parlé par toi ! Parle, seigneur, et le Christ parlera ! Coupe cette racine ! Sois plein de zèle pour le Seigneur, docteur orthodoxe ! Coupe cette racine, docteur orthodoxe ! Qu'il ne demeure plus de rejetons de Nestorius ! En tout temps vainqueur, le Christ vaincra ! La croix triomphe et triomphera toujours ! Aux empereurs longues années ! Aux patriarches longues années ! La foi des empe-

reurs est victorieuse! Victorieuse est la foi des docteurs orthodoxes! *Ceux qui se taisent sont des hérétiques* (1)!

Ces derniers mots donneraient à penser que, sur les cent trente évêques environ qui composaient l'assemblée, quelques-uns ne partageaient point toutes les idées du patriarche d'Alexandrie; mais l'opposition ne paraît avoir été ni bien forte, ni bien énergique; le temps des martyrs n'était plus!

Ces lectures et ces cris finis, Dioscore posa ainsi la question: « Qu'en pense votre religion? Faut-il rejeter les douze chapitres de notre bienheureux père Cyrille? » Et le synode répondit: « Que celui qui les rejette soit anathème! Que celui qui ne les reçoit pas soit anathème (2)! »

Ainsi fut déposé Domnus, patriarche d'Antioche, contre toutes les formes de la justice humaine et contre toutes les lois de l'Église. Sachant d'avance qu'il était condamné, il ne songea pas à protester contre l'iniquité dont il était la victime; fort de son innocence, il en appela au tribunal de Dieu, et, dégoûté de toutes les grandeurs terrestres, il regagna le couvent dont les agitations de la vie publique lui avaient fait souvent regretter la douce solitude. Après avoir été témoin de toutes les horreurs que le fanatisme peut faire commettre à des hommes revêtus d'un caractère sacré, il renonça à occuper le monde de son nom et de ses plaintes, et s'enfonçant, avant le temps, dans le silence de la tombe, il voulut être mort à tout ici-bas. Si, une fois encore,

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 143-144.
(2) *Ibid.*, p. 172.

quelques années plus tard, l'histoire nous reparle de lui, c'est son successeur sur le siége d'Antioche qui vient troubler le repos dû à sa mémoire, par compassion pour ses malheurs.

CHAPITRE V

Derniers événements du concile.

Ainsi finit apparemment le *Brigandage d'Éphèse.* La déposition de Domnus fut la dernière iniquité dont il se rendit coupable ; tous les monuments de l'antiquité le disent, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter le passage de Libératus qui avait créé tant de difficultés à ses annotateurs (1). Du reste, les Actes, qu'on vient de retrouver et que nous publions aujourd'hui en français, ne contiennent plus que des pièces extra-conciliaires. C'est d'abord un édit de l'empereur Théodose adressé à Dioscore, édit qu'on n'a retrouvé qu'en partie dans le texte syriaque, mais qu'on possède en entier, au moins pour le fond, dans Mansi (2). C'est ensuite une lettre encyclique du patriarche d'Alexandrie aux principaux évêques ; c'est enfin la formule de souscription aux actes du synode.

« Nous supplions votre piété, disait en finissant l'em-

(1) *Patrologie latine* de Migne, LXVIII, col. 1005.
(2) *Conciliorum omn. ampl. coll.* VII, 495.

pereur à Dioscore, nous supplions votre piété de rédiger des lettres encycliques contenant notre loi, notre symbole, et la définition des deux synodes susnommés de Nicée et d'Éphèse, avec défense à qui que ce soit d'y ajouter ou d'y retrancher une parole, même de l'expliquer, parce qu'elle s'explique d'elle-même et qu'elle est connue de tout le monde.

« Votre piété fera donc rédiger des copies (de ces actes) pour les envoyer aux révérends évêques, à celui de Constantinople, à celui de Jérusalem, ainsi qu'aux autres métropolitains, afin que tous les évêques leurs suffragants y apposent leurs signatures. Ces évêques devront ensuite nous les renvoyer avec leurs lettres. Nous voulons aussi que tout évêque qui aura un exemplaire le lise à l'église devant le peuple. Avant tout, Votre Révérence souscrira avec les évêques qui lui sont soumis, et en fera parvenir la nouvelle à l'oreille de notre Sérénité.

« Enfin, tous les livres que votre piété saura avoir été ou être maintenant écrits contre l'orthodoxie, tous les traités infectés de la doctrine nestorienne et pernicieux aux hommes, au sujet desquels nous n'avons rien prescrit dans notre loi, faute de les connaître, votre religion ordonnera aux pieux éveques de les réclamer et de les livrer au feu, car il faut que tout ce qui est contraire à notre sainte foi soit détruit et extirpé (1). »

Nous ne possédons pas davantage, dans tout leur entier, les lettres de Dioscore aux métropolitains et aux patriarches. Le président du faux synode ne faisait, du reste, que reproduire l'édit de l'empereur, presque

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse*, p. 178-179.

dans les termes mêmes de l'original. « Nous ne devons pas omettre, disait-il vers la fin, de vous signaler un point que l'édit impérial a cru devoir exposer avec soin, car voici ce qu'on y lit : « Aucun partisan de Nestorius, et aucun de ceux qui ont pensé comme lui ne doit arriver au sacerdoce. Celui qui y serait parvenu par surprise doit en être exclu et ne pas être compté au au nombre des prêtres. Toutes les personnes de ce genre doivent être poursuivies en tous lieux ; nul ne doit les recevoir, ni dans les maisons, ni dans les réunions publiques. Que ceux qui agiront contrairement à la loi craignent les peines qu'elle édicte (1) ! »

« Voilà ce que nous avions à dire. A votre Religion maintenant de notifier tout cela aux métropolitains qu'elle a sous la main, en leur demandant de s'y conformer. On leur enverra des formules de votes ; tous ceux qui acceptent les mesures de notre miséricordieux empereur, ami du Christ, doivent les souscrire. Tout a été bien ordonné ; il n'y a plus qu'à observer nos prescriptions avec soin. D'ailleurs, des rapports feront connaître à notre pieux empereur comment on exécute ce que Sa Sérénité a prescrit (2). »

Dioscore recommandait ensuite à la bienveillance des évêques le tribun Euloge, qui devait leur remettre, avec ses lettres, une formule de souscription ainsi conçue :

« Moi, évêque de *telle* ville, j'ai signé ce qui est dans la loi ci-dessus ; j'approuve tout, et je promets d'observer tout ce qui est écrit dans cette lettre, sans y rien ajouter et sans y rien retrancher. »

C'est ainsi que se terminent les Actes du Brigandage

(1) *Actes du Brigandage d'Éphèse,* p. 181.
(2) *Ibid.,* p. 181.

d'Éphèse. Ils ne disent rien de l'anathème que Dioscore et ses plus chauds partisans lancèrent contre saint Léon (1) ; il est probable même qu'ils taisent beaucoup d'autres choses importantes et qu'ils chargent quelquefois un peu les couleurs dans les discours qu'ils font tenir aux évêques. Jamais, sans cela, on n'aurait vu pareille assemblée ; et aurait-on choisi, un à un, chacun de ses membres, qu'on n'aurait pas mieux réussi. Il ne faut donc pas l'oublier, c'est une rédaction Eutychienne ou favorable à Dioscore qui nous est parvenue ; et, cependant, malgré ses lacunes, malgré ses altérations, ses suppressions et peut-être ses fasifications, que de faits nouveaux nous sont appris ! que de détails ignorés ou mal connus nous sont révélés ? que de dates précises et certaines nous sont fournies! et comme l'histoire de ces deux mémorables années 448-449, jusqu'ici pleine de difficultés, comme l'histoire de ces deux années, disons-nous, s'éclaircit facilement !

CONCLUSION.

Résumons les principaux résultats acquis : un peu avant Pâques de l'an 448, le parti eutychien obtient à Contantinople un édit contre Irénée de Tyr et contre les nestoriens (17 février-18 avril 448); vers le même

(1) Fleury, *Histoire ecclésiastique,* XXVII, 41.

temps, Domnus est saisi de plaintes contre Ibas, évêque d'Édesse ; peu après il rend un premier jugement, qui mécontente les clercs de l'Osroène. Plusieurs moines eutychiens, Théodose en tête, s'en vont à Alexandrie calomnier Domnus et Théodoret, tandis que d'autres se rendent à Constantinople. Échange de lettres entre Dioscore et Domnus (avril-juin 448); exil de Théodoret dans son diocèse (juin-juillet); sacre de Photius, évêque de Tyr (9 septembre 448); lettre de Domnus à Flavien (fin-septembre 448); décret ordonnant la révision de la procédure d'Ibas (26 octobre 448); concile de Constantinople et condamnation d'Eutychès (8-22 novembre 448) ; synode de Tyr-Béryte-Tyr (1-25 février 449) ; recrudescence de fureur dans le parti eutychien et convocation du synode d'Éphèse (30 mars 449); révision de la condamnation d'Eutychès (8-13-27 avril 449); révision du jugement de Tyr-Béryte devant le comte Chéréas, à Édesse (le mardi 12, le jeudi 14 et le lundi 18 avril 449); expédition des rapports du comte Chéréas (fin-avril) ; convocation au concile des moines orientaux (13 mai et 13 juin 449) ; ouverture du synode d'Éphèse (8-10 août 449).

Cette rapide énumération de dates et de faits mal connus suffit pour montrer l'importance de la découverte qu'on vient de faire au Musée Britannique. Les manuscrits de Nitrie qu'on y a déposés, depuis trente à quarante ans, nous ont déjà procuré plus d'une heureuse surprise ; ils nous ont fourni de nombreux éclaircissements sur l'histoire des premiers siècles; ils nous ont livré des documents importants sur les origines du christianisme et sur le mouvement religieux dont le monde fut alors le témoin et l'acteur, et tout nous porte à

croire qu'ils ne disent pas aujourd'hui leur dernier mot; ils contiennent encore, sans aucun doute, plus d'une pièce utile à l'histoire de la pensée religieuse, et rien ne s'oppose à ce que nous comptions, pour l'avenir, sur de nouvelles découvertes. En exprimant cette espérance, il nous reste à souhaiter que l'Angleterre possède toujours des hommes capables d'explorer ces immenses archives, afin qu'elles ne tardent pas à nous révéler les secrets dont elles sont demeurées, si longtemps, les dépositaires ignorées.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III.

SÉANCE DU CONCILE.



